RAPPORT DE PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE POUR ENFANTS ET JEUNES

PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPADAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FÜR KINDER UND JUNGE MENSCHEN

2007

VALAIS *WALLIS*

Service cantonal de la jeunesse
Direction
Avenue Ritz 29
1951 SION

Kantonale Dienststelle für die Jugend
Direktion
Avenue Ritz 29
1951 SITTEN

Département de l'éducation, de la culture et du sport

Departement für Erziehung, Kultur und Sport

RAPPORT DE PLANIFICATION DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE

2007

PLANUNGSBERICHT DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN

VALAIS ROMAND

OBERWALLIS

ACTIVITÉS DE LA COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE
TÄTIGKEITSBERICHT DER KANTONALEN KOMMISSION FÜR DIE FÖRDERUNG UND DEN SCHUTZ DER JUGEND 9

L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONNELLE
DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT 15

OFFRE INSTITUTIONNELLE ET UTILISATION DE L'OFFRE CANTONALE
HEIMANGEBOT UND NUTZUNG DES KANTONALEN ANGEBOTES 20

POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES
DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME 30

PLACEMENTS HORS CANTON
AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN 42

ÉCHANGES INTERCANTONAUX
INTERKANTONALER AUSTAUSCH 48

INFORMATIONS PAR INSTITUTION
BESCHRIEB DER EINRICHTUNGEN 52

L'ÎLOT DE PORT-VALAIS 54

L'INSTITUTION CITE PRINTEMPS 58

JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY 62

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS 66

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA 70

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPAM 74

L'INSTITUTION LA FONTANELLE 78

FOYER LA CHALOUPE 82

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL FJT 86

LA MAISON D'ÉDUCATION AU TRAVAIL DE PRAMONT 90

PRIX DE LA JOURNEE DES INSTITUTIONS D'EDUCATION SPECIALISEE POUR MINEURS
TAGESPREIS DER SOZIALPADAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN FUR MINDERJAEHRIGE 94

TABLE DES MATIÈRES ET INDEX
INHALTSVERZEICHNIS UND INDEX 96

CHAPITRE I:

1.1 COMMISSION POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE

Cette commission permanente, présidée par le Chef du DECS, se réunit semestriellement. Elle traite des questions importantes relatives à la promotion et à la protection de la jeunesse.

En 2007, la commission s'est penchée sur les dossiers suivants :

Séance du 30 mai 2007

1. CAMPAGNE SUISSE " L'ÉDUCATION DONNE LA FORCE ".

Le canton du Valais a décidé de promouvoir la campagne " L'Éducation donne la force ", programme national de la Fédération suisse pour la formation des parents.

En effet, bien que la grande majorité des jeunes aillent bien et que la plupart des pa-rents remplissent parfaitement leur rôle d'éducateurs, un certain nombre de familles ont besoin d'aide et de soutien. Nous l'observons à l'occasion des multiples contacts avec les écoles, les organisations extrascolaires et dans le cadre de nos unités de protection et d'aide spécialisée pour enfants.

L'action des divers organismes se focalise généralement sur les dysfonctionnements familiaux. Notre souhait est d'intervenir en amont, afin d'éviter que des parents se retrouvent démunis, ce qui peut engendrer des problèmes importants.

Durant l'année scolaire 2007/2008, cette campagne a été menée dans les quatre villes du Valais romand. Elle a été principalement animée par les responsables des dicastères jeunesse et les directions d'école. Elle a été soutenue par la FRAPEV (Fédération romande des associations de parents d'élèves du Valais).

Dans le Haut-Valais, une telle action s'est également déroulée. Elle a été portée par " Schule und

KAPITEL I:

1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND

Die kantonale Kommission wird vom Vorsteher des DEKS präsidiert und behandelt einmal pro Semester wichtige Fragen der Jugendförderung und des Jugendschutzes.

Im Jahr 2007 hat diese Kommission folgende Themen behandelt :

Sitzung vom 30. Mai 2007

1. EIDGENÖSSISCHE KAMPAGNE "ERZIEHUNG MACHT STARK"

Der Kanton Wallis nimmt an der Umsetzung dieser nationalen Kampagne teil. Das Programm wurde vom Schweizerischen Bund für Elternbildung erarbeitet und zur Umsetzung empfohlen.

Obwohl die Mehrzahl der Jugendlichen und jungen Menschen sich wohl fühlen und die meisten Eltern ihre erzieherischen Aufgaben angemessen wahrnehmen, gibt es Familien, die Hilfe und Unterstützung brauchen. Dies stellen wir in unserem Departement aufgrund der vielfältigen Kontakte mit Schulen, Vereinen, Jugendzentren und den Fachkräften für den Jugendschutz und die spezialisierte Hilfe für Jugendliche fest.

Der Einsatz der verschiedenen Helfersysteme ist in erster Linie vielfach defizitorientiert. Wir möchten uns früher einsetzen und dazu beitragen, dass Störungen nicht erst entste-hen.

Während dem Schuljahr 2007/2008 wurde diese Kampagne vorwiegend in den 4 Städten des französischsprachigen Kantonsteils umgesetzt. Es waren hauptsächlich die Verantwortlichen der Bereiche Jugend und Elternorganisationen aktiv.

Im Oberwallis wurde die Kampagne von der Organisation "Schule und Elternhaus" und den Fachkräften der verschiedenen spezialisierten Dienste um-

Elternhaus ", en collaboration avec les différentes organisations d'aide à la jeunesse.

Trois services du Département de l'éducation, de la culture et du sport (DECS), à savoir le Service cantonal de la jeunesse, le Service de la formation professionnelle et le Service de l'enseignement, ont apporté leur contribution sur trois axes, à savoir :

- Impulsion : ils ont souhaité manifester leur pleine adhésion aux objectifs et aux contenus de cette campagne qui voudrait renforcer les compétences éducatives des parents. Ils souhaitent également encourager les autres collectivités publiques et organisations à collaborer à sa mise en place et à sa réalisation.
- Coordination : s'appuyant sur deux niveaux :
- le niveau national, avec comme interlocuteur privilégié la Fédération suisse pour la formation des parents (FSFP) ;
- le niveau cantonal, le DECS a œuvré afin que les divers acteurs aient l'occasion de partager leurs réflexions et expériences pour optimiser sa mise en application.
- Mise à disposition d'intervenants: le DECS se compose, entre autres, de services spécialisés. Ceux-ci employent notamment des psychologues et des intervenants dans la protection de la jeunesse. Ces spécialistes ont tous un mandat général de prévention. Le DECS compte aussi sur leur engagement et sur leur soutien.

À partir de l'automne 2008, Le DECS souhaite inciter l'ensemble des communes du Valais romand à promouvoir cette campa-gne. M. Paul Burgener, délégué cantonal à la jeunesse, se tient à leur disposition pour examiner les modalités de sa mise en place et les soutenir sur le plan de la coordination.

2. " MON CORPS EST À MOI "

Il s'agit d'une exposition qui s'adresse aux élèves de la 2ème et la 5ème primaire. Elle a été mise

gesetzt.

Das Departement für Erziehung, Kultur und Sport ist mit drei Dienststellen an diesem Projekt beteiligt. Es sind dies: die Dienststelle für die Jugend, die Dienststelle für Berufsbildung und die Dienststelle für Unterrichtswe-sen. Der Auftrag des DEKS spielt sich auf drei Achsen ab. Es sind dies :

- Impulse setzen : Das DEKS unterstützt Ziele und Inhalte der nationalen Kampagne, welche darauf abzielt, die Kompetenzen der Eltern zu stärken. Es fördert die Zusammenarbeit der Gemeinden und Elternorganisationen an diesem Projekt.
- Koordination : Diese spielt sich auf zwei Ebenen ab :
- auf nationaler Ebene ist der Schweize-rische Bund für Elternbildung (SBE) der bevorzugte Partner der Kampagne ;
- auf kantonaler Ebene arbeitet das DEKS mit Elternbildungsorganisationen und den Gemeinden eng zusammen. Dabei wird beabsichtigt, die Vorgaben der Kampagne optimal umzusetzen.
- Verfügbarkeit von kantonalen Fachleuten : Das DEKS hat in seine Mitarbeit diejenigen spezialisierten Dienste mit einbezogen, welche über Fachkräfte der Psycho-logie und des Kindesschutzes verfügen. Diese Dienste haben gesetzlich einen präventiven Auftrag. Das DEKS erwartet die aktive Mitarbeit dieser Fachpersonen.

Ab Herbst 2008 fordert das DEKS alle Gemeinden des Unterwallis auf, sich an der Kampagne zu beteiligen. Der Jugenddelegierte Paul Burgener hat den Auftrag, die Gemeinden bei der Planung und Umsetzung der Kampagne zu unterstützen.

2. "MEIN KÖRPER GEHÖRT MIR"

Es handelt sich um eine Ausstellung für Schüler der 2. bis 5. Primarschulklasse. Die Ausstellung wurde in Siders in Zusammenar-beit zwischen dem Schweizerischen Kinder-schutzbund, dem Amt für Kindes-

en place à Sierre par l'Association suisse pour la protection de l'enfant, en collaboration avec l'OPE, le CDTEA et les écoles de la ville de Sierre.

Environ 500 élèves s'y sont rendus. La visite s'est déroulée sous forme de 2 périodes de 45 minutes. Chaque groupe d'enfants était composé de 3 à 7 enfants.

On y a traité des thèmes comme : le corps, les sentiments, le toucher, dire non, les se-crets et l'aide.

On a voulu impliquer les enfants, les enseignants et les parents. Cependant, seuls 30 parents sont venus, alors qu'on pouvait en attendre plusieurs centaines. Force est de constater qu'il est difficile de toucher les parents qui en ont besoin.

3. RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CANTO-NALE DES JEUNES

M. Paul Burgener, délégué à la jeunesse, a commenté le rapport annuel de la Commission des jeunes et du délégué à la jeunesse.

Concernant le manuel pratique à l'attention des communes et des responsables de jeunesse, il a indiqué qu'il allait être présenté prochainement aux représentants des communes de l'ensemble du canton.

4. CONTRAT DE PRESTATIONS ENTRE LE SCJ ET LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Mme Prisca Vythelingum, collaboratrice économique au SCJ, est cheffe du projet.

Dans le cadre des contrats de prestations, on ne parle désormais plus de subventions, mais de rémunération. On fixe des objectifs et des critères permettant de mesurer si les objectifs sont atteints. Quant à l'agenda, on compte 6 mois pour la partie opérationnelle et 6 mois pour le financement. On espère avoir terminé le travail en 2008.

Chaque institution a une mission bien définie. Il y a 4 groupes de produits. À noter qu'il y a des différences entre les institutions. Il faut également déterminer les clés de répartition des coûts indirects.

schutz, dem ZET und der Schuldirektion, durchgeführt.

Ungefähr 500 Schüler haben die Ausstellung besucht. Der Besuch dauerte 2 mal 45 Minuten pro Gruppe. Jede Gruppe bestand aus 3 bis 7 Schülern.

Es wurden Themen behandelt wie : der Körper, die Gefühle, die Berührung, Nein sagen, Geheimnisse haben und Helfersysteme für Kinder.

Der Einbezug der Lehrpersonen und Eltern war eingeplant. Die Teilnahme der Eltern war bescheiden. Es ist schwierig, Eltern die aufgrund ihrer besonderen Bedürfnisse sich an solchen Projekten beteiligen sollten, hierzu zu motivieren.

3. JAHRESBERICHT DER KANTONALEN JUGEND-KOMMISSION

Der Jugenddelegierte hat den Jahresbericht der kantonalen Jugendkommission und des Jugenddelegierten kommentiert.

Der Leitfaden für Jugendarbeit in den Ge-meinden wird in den kommenden Monaten allen Gemeindevertretern des Kantons im Rahmen von regionalen Veranstaltungen vorgestellt und besprochen.

4. LEISTUNGSVERTRÄGE DER KANTONALEN DIENST-STELLE FÜR DIE JUGEND UND DEN SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN

Frau Prisca Vythelingum leitet dieses wichtige Projekt.

Im Rahmen dieser Verträge spricht man nicht mehr von Subventionen, sondern von Abgeltung von Leistungen. Es wurden Ziele und Indikatoren festgelegt, die Auskunft geben, ob die vorgegebenen Ziele erreicht werden. In den kommenden 6 Monaten wird das Konzept operationalisiert und in einem weite-ren Schritt werden die festgelegten Leistungen mit finanziellen Mitteln gekoppelt.

Jede Einrichtung hat eine klar definierte Aufgabe. Der Leistungsvertrag sieht 4 Produktegruppen vor. Wichtig ist zudem die Festle-gung der indirekten Kosten.

5. RAPPORT DE PLANIFICATION

Le rapport de planification est cette année particulièrement important. En effet, c'est notamment sur la base de celui-ci que l'Office fédéral de justice (OFJ) va procéder à son analyse du fonctionnement des institutions valaisannes et décider des futures reconnaissances pour les prochains 5 ans.

Un rapport détaillé a été rédigé par le SCJ, sous la direction de M. Christophe Pritschke, collaborateur spécialisé.

La demande du Haut-Valais en ce qui concerne la création d'une nouvelle institution à Brigue a suscité une discussion critique sur une éventuelle discrimination de cette partie du canton. Il y a effectivement 12 places dans le Haut-Valais et 208 dans le Valais romand. Cependant, dans le Valais romand, seuls 48 % des places sont occupées par des résidents valaisans.

On dispose ainsi d'une offre différenciée, offre qui manque dans le Haut-Valais. C'est pourquoi, 12 jeunes du Haut-Valais ont dû être dans d'autres cantons, leur problématique les empêchant d'être pris en charge par la Jugendwohngruppe Anderledy.

Concernant le placement des jeunes hors canton dans des institutions valaisannes, il faut savoir que les cantons placeurs prennent en charge les coûts réels du placement, moins la subvention fédérale.

Le rapport annuel de planification a été approuvé et des remerciements ont été adressés à M. Pritschke.

6. NOUVELLE ORDONNANCE FÉDÉRALE SUR LE SUBVENTIONNEMENT DES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Mme Prisca Vythelingum présente cette nouvelle ordonnance. Elle prévoit des montants forfaitaires et une diminution de l'aide fédérale.

7. MODIFICATION DES MESURES DE CURATELLES ÉDUCATIVES

5. PLANUNGSBERICHT

Er ist in diesem Jahr von besonderer Bedeutung, weil er die Grundlage der Analyse des Bundesamts für Justiz (BJ) ist, im Rahmen dessen Vorkehrungen betreffend die Anerkennung der verschiedenen sozialpädagogischen Einrichtungen für 5 weitere Jahre.

Der detaillierte Planungsbericht wurde von Herrn Christophe Pritschke verfasst.

Das Gesuch von Oberwalliserkreisen betreffend die Schaffung einer Institution für erziehungsschwierige Jugendliche im Oberwallis gab Anlass einer kritischen Diskussion über den diesbezüglichen Versorgungsgrad im Oberwallis. In der Tat haben wir im Oberwallis nur 12 verfügbare Plätze und im Unterwallis sind es deren 208. Dabei ist zu erwähnen, dass die Plätze im Unterwallis nur zu 48 % von im Unterwallis wohnhaften Minderjährigen belegt werden.

Dadurch hat der französischsprachige Kan-tonsteil ein differenzierteres Angebot und braucht weniger Platzierungen in Institutionen ausserhalb des Kantons. Jugendliche, die zurzeit in der Jugendwohngruppe Anderledy platziert werden, müssen über die notwendigen Ressourcen verfügen, heimextern die Schule oder die Lehre zu absolvieren.

Hinsichtlich der Minderjährigen, die aus an-deren Kantonen im Wallis platziert werden, ist es wichtig zu wissen, dass der Wohnkanton sämtliche Platzierungskosten, abzüglich den Anteil der Bundessubventionen, übernimmt. Der Planungsbericht wurde angenommen und die gute Arbeit von Herrn Pritschke verdankt.

6. NEUE EIDGENÖSSISCHE VERORDNUNG BETREFFEND DIE SUBVENTIONIERUNG DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN

Frau Prisca Vythelingum stellt diese neue Verordnung vor und verweist insbesondre auf die Pauschalabgeltung und die Verminderung der Bundessubventionen.

7. ÄNDERUNGEN IM BEREICH DER

M. Christian Nanchen, chef de l'OPE, présente le projet. Il est prévu de limiter la durée du mandat et de procéder à une évaluation après une période fixée. Par ailleurs, les prestations seraient facturées aux parents sur la base d'un montant forfaitaire.

8. CAMPAGNE INTERNE DE LA POLICE SUR LE THÈME DE LA VIOLENCE DES JEUNES

Cette campagne a été présentée par le chef de la police de sûreté, M. Robert Steiner. La police a en premier lieu une fonction de coordination.

CONFÉRENCE SCJ - DIRECTEURS DES INSTITUTIONS STATIONNAIRES ET AMBULATOIRES DE LA PROTECTION DE L'ENFANT :

1. PROTECTION DES DONNÉES DANS LES INSTITUTIONS

Ce thème est d'actualité et devrait impérativement être réglé lors de la création et de l'introduction du nouvel outil informatique.

Le thème a été présenté par Maître Salamin, de la Commission cantonale pour la protection des données. Ont été notamment abordés les points suivants : maître de fichier, enregistrement des données, sécurité, accès des parents aux informations concernant leurs enfants mineurs, accès du jeune capable de discernement, données transmises pour la recherche, durée de l'archivage.

2. MODIFICATION DU SUBVENTIONNEMENT OCTROYÉ PAR L'OFJ

Financement via un montant forfaitaire, diminution de la subvention.

3. TYPOLOGIE OFJ

Dans le cadre des réexamens des autorisations d'exercer prévues par l'OFJ en 2008, le SCJ souhaite que chaque institution s'aligne sur les typologies prévues par les conventions cantonales et convenues avec l'OFJ. Une présentation précise a été faite par M. Christophe Pritschke.

4. BUDGET PERSONNEL DES ENFANTS PLACÉS

ERZIEHUNGS-BEISTANDSCHAFTEN

Herr Christian NANCHEN, Chef des AKS, stellt das Projekt vor und verweist auf wichtige vorgesehene Änderungen, wie die Begrenzung der Dauer der Massnahmen und die Kostenbeteiligung der Eltern im Rahmen eines Pauschalbetrages.

8. POLIZEIINTERNE KAMPAGNE DER KANTONALEN POLIZEIORGANE

Diese Kampagne wurde vom Chef der Kriminalpolizei, Herrn Robert Steiner, vorgestellt. Die Polizei hat in diesem Bereich vor allem Aufgaben, der Koordination der verschiedenen Aktionen sicher zu stellen.

KONFERENZ DER DIREKTION DER KDJ UND DER LEITER DER AMBULANTEN UND STATIONÄREN PRIVATEN EINRICHTUNGEN DES JUGENDSCHUTZES

1. DATENSCHUTZ IN DEN SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN

Dieses aktuelle Dossier muss notwendigerweise im Rahmen des Projekts der Informatisierung der sozialpädagogischen Einrichtungen geklärt werden. Die Problematik des Datenschutzes wurde vom Vizepräsidenten der kantonalen Datenschutzkommission, Herrn Rechtsanwalt Salamin behandelt. Unter Anderem wurden folgende Punkte behandelt: Zuständigkeit eines Dossiers, Aufnahme von Daten die wirklich notwendig sind, Schutz der Daten vor Unbefugten, Recht auf Informationen (Eltern, Jugendliche), Weiterleitung von Daten zwecks Forschung, Dauer der Aufbewahrung.

2. ÄNDERUNG DER SUBVENTIONSPRAXIS DES BJ

Pauschalsubventionen und Herabsetzung der Subventionen.

3. TYPOLOGIE DES BJ

Im Rahmen der Überprüfung der Einrichtungen durch das BJ im Jahr 2008 gilt es für jede Institution die Typologie klar und in Zusammenarbeit mit dem BJ festzulegen.

Il a été décidé d'élaborer des recommandations, en collaboration avec les CMS.

5. PRÉSENTATION DU PROJET MATTINI

Le directeur de la Jugendwohngruppe Anderledy a présenté le projet de nouvelle institution Mattini.

La nouvelle structure devrait disposer de 15 places. Les jeunes seront encadrés 24 h. sur 24. Des jeunes de 14 à 18 ans pourront y être placés, pour une durée de 12 à 18 mois.

Par ailleurs, il est prévu quelques places de " time out ".

6. RAPPORT DE PLANIFICATION

Le rapport détaillé a été présenté par M. Pritschke et a fait l'objet de discussion.

En 2007, le nombre de placements de mineurs valaisans a légèrement baissé.

Dans l'ensemble des institutions valaisannes, le taux d'occupation est élevé. 31 % des placements concernent des mineurs non porteurs d'un passeport suisse.

Le nombre de placements hors canton a augmenté de 16 à 25 jeunes.

7. PROCÉDURE POUR LE RENOUVELLEMENT DES RECONNAISSANCES FÉDÉRALES

Ce dossier important est dirigé par Mme Prisca Vythelingum. Les institutions en seront informées dès que possible.

Le Chef de Service : Walter Schnyder

Sion, août 2008

Eine umfassende Orientierung wurde von Herrn Christophe Pritschke gemacht.

4. PERSÖNLICHES BUDGET FÜR PLATZIERTE KINDER

Es wurde beschlossen, Empfehlungen in Zusammenarbeit mit den SMZ auszuarbeiten.

5. VORSTELLEN DES PROJEKTES MATTINI

Der Leiter der Jugendwohngruppe Anderledy stellte das projektierte Angebot im Oberwallis vor.

Die neue Einrichtung sollte 15 Plätze ermöglichen, die während 24 Stunden pro Tag be-treut werden, der Altersgruppe 14 - 18 Jah-ren zugehört und für eine Dauer von 12 bis 18 Monaten platziert werden.

Zudem sollen einige wenige Plätze im Sinne einer ""time out" Lösung vorgesehen werden.

6. PLANUNGSBERICHT

Der detaillierte Bericht wurde von Herrn Pritschke vorgestellt und besprochen.

Im Jahr 2007 ist die Zahl der Walliser Minderjährigen in den sozialpädagogischen Einrichtungen leicht zurückgegangen.

Hoher Belegungsgrad. Relativ hohe Zahl von Ausländerminderjährigen.

Zunahme der ausserkantonalen Platzierungen von 16 auf 25 Minderjährige.

7. VERFAHREN BETREFFEND DIE ERNEUERUNG DER ANERKENNUNG DURCH DAS BJ

Dieses wichtige Dossier leitet Frau Prisca Vythelingum. Die Institutionen werden über das Verfahren so bald als möglich informiert.

Der Dienstchef : Walter Schnyder

Sitten, im August 2008

CHAPITRE II: L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONELLE

2.1 LE SCHÉMA DE PLANIFICATION COMPREND 5 VOLETS, À SAVOIR:

1) **L'offre** qui détermine le nombre de places disponibles par établissement, la capacité cantonale de places et l'évolution de cette offre.

2) **L'utilisation de l'offre** : occupation effective des places ou le nombre de journées de séjour ainsi que la capacité non utilisée et le taux d'occupation et leur évolution.

3) **La demande satisfaite** : répartition des mineurs valaisans placés à l'intérieur et à l'extérieur du canton ainsi que la ventilation des placements par district des mineurs.

4) **Les échanges intercantonaux** : part des mineurs valaisans placés hors du canton par rapport aux Confédérés (mineurs provenant d'autres cantons) placés dans le canton.

5) **La politique institutionnelle du canton** : déclaration des autorités cantonales compétentes.

KAPITEL II: DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT

2.1 DER GRUNDGEDANKE DER PLANUNG UMFASST 5 PUNKTE, WIE:

1) **Das Angebot**, das die Anzahl verfügbarer Plätze pro Institution angibt, das kantonale Angebot an Plätzen sowie dessen Entwicklung.

2) **Die Nutzung des Angebotes**: tatsächliche Besetzung der Plätze oder die Anzahl Aufenthaltstage, die unbenutzte Kapazität und Belegungsrate sowie deren Entwicklung.

3) **Die erfüllte Nachfrage**: die Verteilung der Walliser Minderjährigen innerhalb sowie außerhalb des Kantons und die Aufschlüsselung der Platzierungen nach Bezirk der Minderjährigen.

4) **Der interkantonale Austausch**: Anzahl und Verhältnis der Platzierungen von Walliser Minderjährigen, im Vergleich zu Eidgenossen, die von auswärtigen Kantonen platziert werden.

5) **Die familienexterne Jugendhilfe im Kanton**: Erklärung der zuständigen kantonalen Behörde.

2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS

Groupe I: Types d'institution avec clientèle LPPM, indépendamment de la question de savoir si l'institution est reconnue ou non par l'OFJ:

1 Accueil / transition

2 Observation

3 Education pour enfants avec école interne

4 Education pour enfants sans école interne

5 Education pour adolescents avec classe de perfectionnement / travaux manuels

6 Thérapie (93ter CP)

7 Rééducation (93terCP)

8 Education pour adolescents ayant quitté l'école, sans occupation / formation interne (jusqu'ici: apprenti[e]s)

9 Institution pour jeunes adultes (jusqu'ici: éducation au travail)

10 Détention préventive / détention (moins de quatre ans)

11 Détention (art. 25, al. 2 DPMin)

12 Prise en charge externe en studio

Groupe II: Offres supplémentaires reconnues par l'OFJ (cf. Directives sur les subventions)

13 Prise en charge partielle

14 Places extra muros

Groupe III: Autres institutions et offres supplémentaires de l'aide aux enfants et adolescents en internat:

15 Autres offres supplémentaires non reconnues par l'OFJ

16 Grandes familles pédago-thérapeutiques, Familles d'accueil, etc.

17 Ecoles spéciales non reconnues par l'OFJ

18 Institutions de la pédopsychiatrie

19 Foyers pour enfants en bas âge

20 Autres institutions de l'aide à la jeunesse en internat

2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN

Gruppe I: Institutionstypen mit LSMG-Klientel, unabhängig davon, ob die Einrichtung durch das BJ anerkannt ist oder nicht:

1 Durchgangsheim

2 Beobachtungsheim

3 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder mit Grundschule

4 Erziehungsheim für schulpflichtige Kinder ohne Grundschule

5 Erziehungsheim für schulentlassene Jugendliche mit internem Beschäftigungs-/ Ausbildungsangebot

6 Therapieheim (93ter StGB)

7 Anstalt für Nacherziehung (93ter StGB)

8 Heim für schulentlassene Jugendliche ohne internes Beschäftigungs- / Ausbildungsangebot (bisher: Lehrlings- / Lehrtöchterheim)

9 Institution für junge Erwachsene (bisher: Arbeitserziehungsanstalt)

10 U-Haft / Freiheitsentzug (weniger als vier Jahre)

11 Freiheitsentzug (Art. 25 Abs. 2 JStG)

12 Begleitetes Wohnen, Betreutes Wohnen, Wohnexternat

Gruppe II: Durch das BJ anerkannte Zusatzangebote (vgl. Beitragsrichtlinien)

13 Teilbetreutes Angebot

14 Assoziierte Plätze

Gruppe III: Weitere Einrichtungen und Zusatzangebote der stationären Kinder- und Jugendhilfe:

15 Andere durch das BJ nicht anerkannte Zusatzangebote

16 Heilpädagogische Grossfamilien, Grosspflegefamilien, etc.

17 Sonderschulen ohne BJ-Anerkennung

18 Einrichtungen der Kinder- und Jugendpsychiatrie

19 Kleinkinderheime

20 Übrige Einrichtungen der stationären Jugendhilfe

2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES.

NOMBRE DE PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION.

(stock de places offertes).

CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES:

Nombre total de places offertes par les institutions prises en compte (stock de places offertes).

JOURS D'OUVERTURE :

Le nombre des jours d'ouverture est calculé sur 365 jours. Pour le reste, les directives fédérales sont appliquées.

JOURNÉES D'EXPLOITATION :

Ces journées sont le produit des journées d'ouverture par le nombre de places offertes (jours d'ouverture x places).

JOURNÉES DE SÉJOUR :

Nombre de journées durant lesquelles le mineur séjourne dans l'institution ou à l'extérieur sous la responsabilité de celle-ci pendant l'année considérée; les différents types (interne, externe, PCE) de journées de séjour sont additionnés. Les brèves périodes d'absence, jusqu'à concurrence de 7 jours maximum par absence ne sont pas déduites.

TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EN % :

Le taux est obtenu en divisant le nombre de journées de séjour par le nombre de jours d'exploitation.

CAPACITÉ NON UTILISÉE :

Places non utilisées, calculées en jours.

Jours d'exploitation - Jours de séjour

2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN.

ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION.

(Gesamtbestand an verfügbaren Plätzen).

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE :

Die gesamte Anzahl verfügbarer Plätze der hier erwähnten Institutionen.

ÖFFNUNGSTAGE :

Die Anzahl Öffnungstage entspricht für ein ganzes Jahr 365 Tage. Es gelten sonst die Bestimmungen vom Bundesamt für Justiz.

ANZAHL BETRIEBSTAGE :

Diese Tage entsprechen der Anzahl offener Tage im Jahr mal die Anzahl Plätze im jeweiligen Heim (Öffnungstage x Plätze).

ANZAHL AUFENTHALTSTAGE :

Anzahl Tage, die der Minderjährige im Heim verbringt oder unter Aufsicht des Heimes ist, während des Erfaßungjahres; die verschiedenen Aufenthalts-Typen (intern, extern, ENB) werden zusammengezählt. Kurze Abwesenheiten werden nicht abgezogen, sofern sie 7 Tage nicht überschreiten.

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %:

Dieser Satz wird folgendermaßen ermittelt: Anzahl Betriebstage geteilt durch Anzahl Aufenthaltstage.

UNBENUTZTE KAPAZITÄT:

Anzahl nicht genutzter Kapazität, berechnet in Tage.

Anzahl Betriebstage - unbenutzte Aufenthaltstage.

2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES.

LA SITUATION EN 2007:

L'Office fédéral de la justice a changé de nombreux paramètres à partir de la planification 2004. Comme vous le savez, ce présent rapport de planification doit se calquer sur ces nouvelles exigences puisqu'il est à la fois outil de planification pour le canton du Valais mais également sert de guide d'information pour la Confédération.

Ces modifications de paramètres ont bien entendu des répercussions importantes sur le dépouillement de la statistique. En d'autres termes, une grande série de graphiques et tableaux ont dû être adaptés, certains nouveaux tableaux ajoutés. Cette édition 2007 se base donc sur la typologie mise en place en 2004 et permet une comparaison avec les chiffres des années précédentes et 2005 sert donc de ce fait comme "année de référence". Il convient cependant d'attendre quelques années pour permettre d'avoir une vision plus globale permettant de reconnaître véritablement les tendances de l'offre institutionnelle du canton du Valais. L'offre institutionnelle se retrouvait auparavant dans 6 types différents, depuis l'année 2005 le nombre de types respectivement la classification est devenue plus fine et propose 20 types différents. Ceci permet bien entendu une différenciation plus précise du travail fourni par les institutions mais peut également provoquer lors du dépouillement statistique à un plus grand écart d'une année à

Reconnues / Anerkennung			Type d'établissement Heimtypus								
	Canton Kanton	OFJ BFJ	3	4	5	7	8	9	10	13	19
CITE PRINTEMPS, Sion	X	X		X							
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	X	X					X				
ILOT[1], Port-Valais											X
ANDERLEDY[2], Brig	X	X		X			X				
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	X	X	X								
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	X	X			X					X	
ST-RAPHAEL, CPM, Champlan	X	X			X						
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz	X	X			X						
PRAMONT	X	X				X		X	X		
LA CHALOUPE, Collombey	X	X		X							

2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN.

LAGEBEURTEILUNG 2007:

Das Bundesamt für Justiz hat viele neue und verschiedene Parameter für den Planungsbericht ab 2004 verlangt. Wie Sie wissen, muss dieser Planungsbericht sich darauf stützen, denn er ist auf der einen Seite ein wichtiges Planungsinstrument für den Kanton Wallis aber auf der anderen Seite auch ein wichtiges Nachschlagewerk für den Bund und nützt ihn als Informationsquelle.

Diese Veränderungen der Parameter haben natürlich Auswirkungen auf die statistische Auswertung der Daten. Anders ausgedrückt, eine große Anzahl von Grafiken und Tabellen haben angepasst werden müssen, andere haben neu erstellt werden müssen. Die Auflage 2007 basiert auf die neuen Typenbezeichnung welche 2004 eingeführt wurde und ermöglicht einen Vergleich mit den letzten Jahren: 2005 dient als " Referenzjahr ". Es erfordert natürlich ein paar Jahre um eine bessere Sicht zu bekommen und die wahren Tendenzen des institutionellen Angebotes des Kantons Wallis hervorzuheben. Das institutionelle Angebot konnte vorher in 6 verschiedenen Typen klassifiziert werden, seit 2005 stehen nun 20 verschiedene Typen zur Verfügung. Dies ermöglicht eine bessere Differenzierung der geleisteten Arbeit in den verschiedenen Heimen, kann aber auch bei der statistischen Auswertung sprunghafte Veränderungen von Jahr zu Jahr ergeben, was nicht falsch zu interpretieren ist. Dies kann starke Ausschläge hervorrufen und ergibt Fluktuationen welche nur wegen des breiten Angebots von verschiedenen und spezifischen Platzierungen der Institutionen ausgelöst werden. Um eine einheitli-

l'autre donnant ainsi une defluctuation plus importante alors qu'elle n'est que la conséquence de la plus grande diversité de typologie. En effet, la plupart des institutions offrent des séjours de différents types. Les années suivantes permettront une analyse tant au niveau cantonal que national unifiée, plus lisible pour toutes les parties impliquées.

Sur la page précédente le présent tableau présente les typologies de chaque institution selon les catégories mises en place en 2004 et validée par celle-ci. Comme vous pouvez le constater, le nombre d'institutions a changé. En effet, en 2002, le paysage institutionnel du canton du Valais avait subi de profondes modifications puisque 3 institutions avaient dû être fermées. Il s'agissait des institutions LA ROCHETTE, LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. Pour combler partiellement cette perte de places, une nouvelle institution avait vu le jour, il s'agissait de l'institution LA CHALOUPE offrant 10 places plactes de type 4. Le tableau nous permet de constater que l'institution FLEURS DES CHAMPS a été fermée. Une institution dispose d'une autorisation d'exploitation par le canton (ILOT DE PORT-VALAIS). Ceci fait donc que dix institutions sont reconnues par le canton du Valais et que 9 sont reconnues par la Confédération. La convention qui liait l'Etat du Valais et FLEURS DES CHAMPS a été dénoncée au 31 décembre 2006 et sa partie institutionnelle fermée à cette date.

Par souci de clairvoyance et de précision, ce présent rapport de planification détaille tous les types de séjours effectués dans les différentes institutions valaisannes et ne se limite pas, comme exigence minimale exigée par l'Office fédéral de la justice, à la typologie officielle reconnue pour l'institution en question afin de promouvoir les institutions valaisannes et maintenir la grande diversité des prestations par celles-ci. Vous verrez donc sur les pages suivantes parfois plusieurs types par institution. À ce sujet, nous vous prions de consulter à la fin de ce présent document les fiches signalétiques des différentes institutions qui vous offrent une vue encore plus complète des institutions figurant ici.

[1]En ce qui concerne l'institution l'ÎLOT DE PORT-VALAIS au Bouveret, elle dispose d'une autorisation d'exploitation.

che Auswertung geben können und dies nicht nur auf kantonaler sondern auch auf nationaler Ebene müssen ein paar Jahre vergehen um auch eine einfachere Lesbarkeit für alle betroffenen Parteien zu geben.

Auf der Seite nebenan können Sie die Tabelle sehen, wo die neue Typenbezeichnung für die Heime des Kantons angewandt worden ist. Wie Sie feststellen können, hat sich die Anzahl der Institutionen verändert. In der Tat, wie Sie wissen wurde das institutionelle Angebot des Kantons Wallis im Jahr 2002 grundlegend verändert, da 3 Institutionen haben geschlossen werden müssen. Es handelte sich um die Institution LA ROCHETTE, LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS. Um diesen Verlust an Plätzen teilweise zu kompensieren, wurde eine neue Institution ins Leben gerufen nämlich das Heim LA CHALOUPE welches 10 Plätze des Typus 4 anbietet. Die Tabelle ermöglicht uns festzustellen, dass das Heim FLEURS DES CHAMPS geschlossen wurde. Eine andere ist im Besitze einer Betriebsbewilligung durch den Kanton (ILOT DE PORT-VALAIS). Dies ergibt somit 10 kantonal anerkannte Institutionen und neun von der Eidgenossenschaft. Die Vereinbarung welche zwischen dem Kanton Wallis und der Institution FLEURS DES CHAMPS bestand wurde am 31. Dezember 2006 gekündigt. Der institutionnelle Teil wurde an diesem Tag geschlossen.

Um ein noch klareres und genaueres Bild geben zu können, gibt dieser Planungsbericht das genaue Bild wieder des Gebrauchs der verschiedenen institutionellen Ressourcen, nicht nur wie die vom Bundesamt für Justiz geforderte Minimallösung der offiziellen Nutzung laut Typenbezeichnung des Heimes, sondern das effektiv benützte Angebot; dies nicht zuletzt um auch die geleistete und qualitativ hochwertige Arbeit der verschiedenen Heime zu würdigen und zu promovieren. Sie werden somit auf den folgenden Seiten manchmal verschiedene Typen pro Heim feststellen können. Um der Genauigkeit gebührend Rechnung zu tragen, wird im vorliegenden Bericht ein kurzer Steckbrief jeder Einrichtung wiedergegeben.

[2]Die einzige Institution im Oberwallis ist die JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY in Brig.

2.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES.

LE NOMBRE DE PLACES OFFERTES:

Le tableau PLACES OFFERTES nous permet de prendre connaissance des différents établissements classés selon leurs types de places entre 2003 et 2007.

L'institution CITÉ PRINTEMPS garde le nombre de places par rapport à la planification 2004. L'offre de l'institution CITÉ PRINTEMPS est à 54 places de type 4. Cette institution offre 25 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

Le FOYER DES JEUNES TRAVAILLEURS (FJT) garde le même nombre de places qu'en 2004. Il reste à 15 unités de type 9 et 13.

L'institution LE TRAJET offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

L'institution FLEURS DES CHAMPS offrant des places de type 19 a fermé au 31 décembre 2006.

L'institution l'ÎLOT DE PORT-VALAIS offre au total 12 places de type 19. Le nombre est resté identique par rapport à l'année précédente.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) de type 3 offre toujours 27 places de ce type. Cette institution offre 12 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPM (Centre de préapprentissage mixte) garde le même nombre de places que l'année précédente. Il s'élève à 9 places de type 5.

L'INSTITUT SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) garde le même nombre de places que l'année précédente, c'est-à-dire exactement 21 unités de type 5 et 13. Cette institution offre 10 % du nombre total de places offertes par le canton du Valais .

2.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

DIE ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION:

Die Tabelle Anzahl Plätze ermöglicht uns, die verschiedenen Heimtypen nach Art des Aufenthaltes zwischen 2003 und 2007 kennen zu lernen.

Die Institution CITÉ PRINTEMPS behält die gleiche Anzahl verfügbarer Plätze gegenüber 2004. Wir können feststellen, daß es 54 Plätze des Typus 4 in dieser Institution gibt. Dieses Heim bietet 25 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an

Das Institut SAINT-RAPHAEL (FJT) behält die gleiche Anzahl Plätze wie 2005, nämlich 15 Plätze des Typus 9 und 13.

Das Heim LE TRAJET des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim FLEURS DES CHAMPS des Typus 19 wurde am 31. Dezember 2006 geschlossen.

Das Heim ÎLOT DE PORT-VALAIS bietet ebenfalls Plätze des Typs 19 an. Es sind dies insgesamt 12 Plätze. Das Angebot ist gleich geblieben.

Das Heim SAINT-RAPHAËL CPS (Centre pédagogique et scolaire) bietet Plätze des Typus 3 an. Das Angebot ist im Jahr 2006 gleich geblieben, genau genommen 27 Plätze. Dieses Heim bietet 12 % der gesamten Anzahl Plätze im Kanton Wallis an

Die Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 5 des Heimes SAINT-RAPHAËL CPM (Centre de préapprentissage mixte) ist im Jahr 2006 gleich geblieben. Es sind dies genau 9 Plätze.

Das Angebot des Heimes SAINT-RAPHAËL CPA (Centre de préapprentissage) ist gleich geblieben und beläuft sich auf 21 Plätze des Typus 5 und 13. Dieses Heim bietet 10 % der gesamten Anzahl Plätze dieses Typus im Kanton Wallis an.

TAB. B2	PLACES OFFERTES / ANZAHL PLÄTZE					
TYPE / TYPUS		2007	2006	2005	2004	2003
19	FLEURS DES CHAMPS	-	7	7	7	7
19	ILOT	12	12	12	12	12
4	CITE PRINTEMPS	54	54	54	54	54
3	ST-RAPHAEL, CPS	27	27	27	27	27
4 + 8	ANDERLEDY	12	12	12	12	10
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	21	21	21	21	21
5	ST-RAPHAEL, CPM	9	9	9	9	9
5	LA FONTANELLE	17	17	17	17	17
4	LA CHALOUPE	12	12	12	12	10
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	15	15	15	15	15
7 + 9 + 10	PRAMONT	34	34	34	34	35
		213	220	220	220	217

Illustration 1: Places offertes
Abbildung 1: Anzahl der Plätze

17 places de type 5 sont offertes par l'institution LA FONTANELLE en 2007. Ceci représente exactement le même nombre que l'année précédente. Il convient de rappeler que cette institution offre depuis 2001 un foyer pour jeunes filles de 15 à 18 ans, à Vérossaz.

La seule institution présente dans le Haut-Valais, l'institution ANDERLEDY a le même nombre que l'année précédente. Elle offre 12 places de type 4 et 8.

L'institution LA ROCHETTE offrant des places de type I (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

L'institution LA CHALOUPE est recensée depuis maintenant 5 ans dans le rapport de planification. Elle a 12 places de type 4 et remplace partiellement l'offre des institutions LE TRAJET et L'ÉTAPE-CHABLAIS. L'institution offre le même nombre de places que l'année précédente.

La maison d'éducation au travail de PRAMONT a entrepris de profonds changements en 2005 en modifiant son offre institutionnelle. L'année passée fut donc pour

17 Einheiten des Typus 5 werden im Jahr 2007 vom Heim LA FONTANELLE angeboten (dies entspricht gleichviel Plätze wie letztes Jahr). Dieses Heim bietet seit 2001 zusätzlich eine Einheit für junge Mädchen (zwischen 15 und 18) in Vérossaz an.

Das einzige Heim, welches sich im Oberwallis befindet, die Institution ANDERLEDY, hat gleichviel Plätze wie letztes Jahr. Sie bietet 12 Plätze des Typus 4 und 8 an.

Das Heim LA ROCHETTE des Typus I (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Das Heim LA CHALOUPE wird nun zum 5.. Mal in diesem Planungsbericht aufgeführt. Es bietet 12 Plätze des Typus 4 an und ersetzt teilweise das Angebot der Heime LE TRAJET und L'ÉTAPE-CHABLAIS.

Die Erziehungsanstalt PRAMONT hat im Jahr 2005 grundlegende Veränderungen in ihrem institutionellen Angebot vorgenommen. Das vorherige Jahr war somit für diese Institution ein Übergangsjahr. Die Angaben, welche wir nun bekommen haben für das Jahr 2007, ermöglichen uns festzustel-

cette institution une année de transition. Les informations fournies par l'institution pour l'année 2007 nous permettent de constater que celle-ci a terminé ces transformations. À ce sujet, nous vous prions de consulter également la fiche signalétique à la fin de ce présent rapport pour plus de précisions. Par rapport à l'année précédente, l'institution garde le nombre total de places offertes. Cette institution offre 15% du nombre total de places offertes par le canton du Valais.

L'institution L'ÉTAPE-CHABLAIS offrant des places de type III (selon l'ancienne typologie) n'existe plus depuis 2002.

Si nous analysons l'offre de 2007 par rapport à l'année précédente, nous constatons une diminution du nombre de places de 3,28% à cause de la fermeture d'une institution. Ainsi en 2007, le canton du Valais offre 213 places. Nous devons remarquer, qu'après la fermeture en 2001 de trois institutions, une autre institiution a été fermeé en fin 2006.

LA CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES :

Le TABLEAU 1 (capacité cantonale de places) nous montre l'évolution du nombre de places offertes. La ventilation de ce tableau nous permet de prendre connaissance également de la répartition à l'intérieur des institutions des différents types de places.

La ventilation des données nous permet de constater que la plus grande part de places est celle du type 4 avec un nombre de 74 places. Il convient de dire que la quasi-totalité de places de ce type est offerte par une seule institution. Ce type de place représente environ 35% de la capacité totale de places offertes par le canton du Valais. Au deuxième rang, arrive l'offre de places de type 5 avec 44 unités ce qui représente environ 20 % de l'offre totale du canton. Au troisième rang, figure l'offre de places de type 3 avec environ 12% ou exprimé en chiffres absolus, 27 places. L'offre la moins importante est celle du type 8 avec 3 places ou environ 1,4% de la capacité totale.

len, dass die Institution die komplette Veränderung ihres Angebotes vollzogen hat. Zu diesem Zweck, möchten wir Sie bitten, ebenfalls den Steckbrief dieser Institution am Ende des Planungsberichtes anzusehen, um nähere Einzelheiten zu bekommen. Gegenüber dem letzten Jahr behält die Institution trotzdem ihre Anzahl Plätze. Diese Institution bietet 15 Prozent der Gesamtzahl an Plätzen des Kantons Wallis an.

Das Heim L'ÉTAPE-CHABLAIS des Typus III (nach alter Typenbezeichnung) existiert nicht mehr seit 2002.

Wenn wir das Angebot von 2007 mit dem letzten Jahr vergleichen, stellen wir fest, dass die Anzahl Plätze um 3,28% abgenommen hat, wegen der Schliessung einer Institution. Wir können somit im Jahr 2007 auf ein Angebot von 213 zugreifein. Wir müssen auch klar unterstreichen, dass nach der Schließung von 3 Heime im Jahr 2001, es Ende 2006 zu einer weiten Schliessung gekommen ist.

KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE.

Die TABELLE 1 (Gesamtzahl verfügbarer Plätze) zeigt uns die Entwicklung des Angebotes an Plätzen im Kanton. Die detaillierte Analyse ermöglicht uns ebenfalls die Aufteilung der Plätze nach Institution zu erfahren.

Die Analyse dieser Tabelle ermöglicht uns festzustellen, daß die größte Anzahl verfügbarer Plätze des Typus 4 sind. Es sind dies genau 74 Plätze und entspricht somit ca. 35% der Gesamtkapazität des Kantons Wallis. Es muss jedoch noch eine wichtige Bemerkung diesbezüglich gemacht werden, nämlich, dass beinahe das gesamte Angebot dieses Typus von einer einzigen Institution angeboten wird. Es folgt dann das Angebot von Plätzen des Typus 5 mit 44 Einheiten. Es entspricht ca. 20 Prozent der vorhandenen Kapazität. Es folgen dann die Angebote der Typen 3 mit 12 Prozent oder ausgedrückt in Zahlen 27 Plätze. Das kleinste Angebot ist jenes des Typus 8 mit 3 Plätzen oder ungefähr 1,4% der gesamten Anzahl von Plätzen.

TABLEAU 1 / B1 2007

	TYPE / TYPUS									TOTAL
ETABLISSEMENT / HEIM	3	4	5	7	8	9	10	13	19	
ILOT	0	0	0	0	0	0	0	0	12	12
CITE PRINTEMPS	0	54	0	0	0	0	0	0	0	54
ANDERLEDY	0	8	0	0	4	0	0	0	0	12
ST-RAPHAEL, CPS	27	0	0	0	0	0	0	0	0	27
ST-RAPHAEL, CPA	0	0	18	0	0	0	0	3	0	21
ST-RAPHAEL, CPM	0	0	9	0	0	0	0	0	0	9
LA FONTANELLE	0	0	17	0	0	0	0	0	0	17
LA CHALOUPE	0	12	0	0	0	0	0	0	0	12
ST-RAPHAEL, FJT	0	0	0	0	0	12	0	3	0	15
PRAMONT	0	0	0	18	0	7	9	0	0	34
TOTAL	27	74	44	18	4	19	9	6	12	213

Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places
Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze

TYPE / TYPUS	JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE					
		2007	2006	2005	2004	2003
19	FLEURS DES CHAMPS	-	365	365	366	365
19	ILOT	365	365	365	366	365
4	CITE PRINTEMPS	365	365	365	366	365
3	ST-RAPHAEL, CPS	365	365	365	281	265
4 + 8	ANDERLEDY	365	365	365	366	365
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	365	365	365	296	291
5	ST-RAPHAEL, CPM	365	365	365	296	289
5	LA FONTANELLE	365	365	365	366	365
4	LA CHALOUPE	365	353	365	352	365
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	365	365	365	366	365
7 + 9 + 10	PRAMONT	365	365	365	366	365
		3650	4003	4015	3787	3765

Illustration 3: Journées d'ouverture
Abbildung 3: Anzahl offener Tage

2.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE ANNUELLE EST CALCULÉ COMME SUIT :

365 - nombre de jours de fermeture

LE TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION EST CALCULÉ COMME SUIT :

Journées de séjour / (Nombre de places * Journées d'ouverture)

LE NOMBRE DE JOURNÉES D'OUVERTURE :

En guise d'introduction, nous devons dire que l'offre institutionnelle dans le canton du Valais n'a pas changé entre 1997 et 2001. Cependant, comme déjà expliqué plus haut, l'année 2002 était sujette à de profondes modifications du paysage institutionnel dans le canton provoqué par la fermeture de trois institutions et de l'ouverture d'une nouvelle. Pour cette raison, nous assistons à une diminution du nombre de journées d'ouverture en comparaison avec l'année 2001 de 937 jours. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Cette volonté d'ouverture à l'année se réalise pour la première fois en 2005 pour la totalité de l'offre institutionnelle du canton du Valais. En effet, les institutions SAINT-RAPHAËL CPS, CPA et CPM sont pour la première fois ouvertes respectivement leurs journées d'ouverture sont calculées sur 365 jours. Ceci a bien entendu une répercussion sur le nombre total de jours qui augmente de 228 jours. Conformément à la volonté du Canton et de l'OFJ, les institutions accueillant des cas lourds, nécessitant une prise en charge stationnaire sont ouverts à 365 jours. Lorsqu'un enfant rentre le week-end chez ses parents ou passe les vacances dans une colonies ou auprès d'une famille d'accueil cette transition fait parti intégrante du projet de l'institut et des autres partenaires.

Pour prendre en compte cette réalité institutionnelle, CITÉ PRINTEMPS offre la prise en charge suivante :

- Durant 38 semaines, l'institution assure l'ouverture de quatre groupes éducatifs, du di-

2.6 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %.

DIE ANZAHL OFFENER TAGE WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

365 - Anzahl geschlossener Tage

DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ WIRD FOLGENDERMAßEN BERECHNET:

Anzahl Aufenthaltstage / (Anzahl Plätze * offene Tage)

DIE ANZAHL OFFENER TAGE:

Es gilt hervorzuheben, daß sich das Platzangebot der sozialpädagogischen Einrichtungen im Kanton Wallis seit 1997 bis 2001 nicht verändert hat. Wie jedoch schon vorher erwähnt, gab es im Jahr 2002 grundlegende Veränderungen, da drei Institutionen dann nicht mehr existierten und eine neue Institution dazugekommen war. Aus diesem Grund ergibt sich eine große Differenz der Anzahl offener Tage im Vergleich zu 2001, um insgesamt 937 Tage. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die einen Aufenthalt in einer Anstalt benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Dieser Wille, ein ganzjähriges Angebot für die gesamte institutionelle Palette an Platzierungen des Kantons Wallis anzubieten wird 2005 das erste Mal realisiert. In der Tat, haben die Institutionen SAINT-RAPHAËL CPS, CPA und CPM ein ganzjähriges Angebot bzw. die Anzahl offener Tage wird auf 365 berechnet. Dies hat natürlich eine Auswirkung auf die Gesamtzahl offener Tage des Kantons, welche sich um 228 Tage erhöht. Gemäss dem Wunsche des Kantons und des BFJ sind Institutionen an 365 Tagen offen. Verbringt ein Kind das Wochenende in der Familie oder die Ferien in einem Ferienlager respektive in einer Pflegefamilie, so sind diese Massnahmen Teil der sozialpädagogischen Planung der Institution und weitere mit der Platzierung verantwortlichen Instanzen.

Diese Tatsache widerspiegelt sich im Angebot dieser Institution, denn sie bietet folgendes Angebot an.

- Während 38 Wochen, werden 4 Erziehungsgruppen,

JOURNEES D'OUVERTURE / ANZAHL OFFENER TAGE

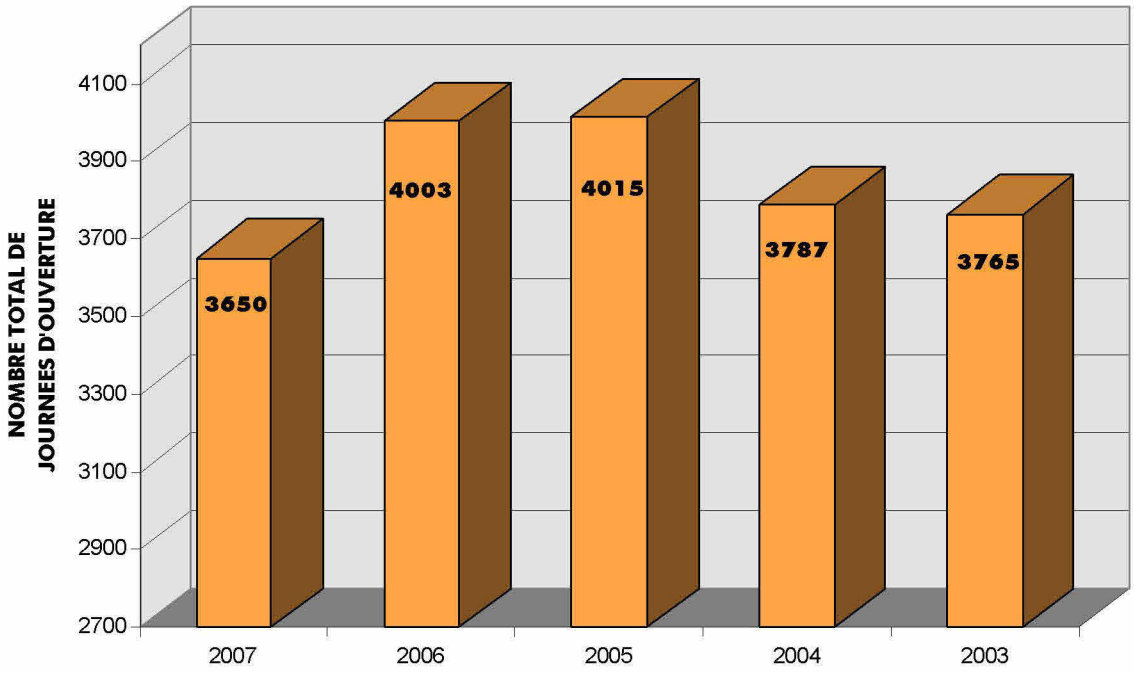

Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture
Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage

TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCCUPATION EN % / DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ IN %						
TYPE / TYPUS		2007	2006	2005	2004	2003
19	FLEURS DES CHAMPS	-	48.69	58.51	80.21	90.06
19	ILOT	111.07	109.25	109.00	114.57	100.05
4	CITE PRINTEMPS	94.71	90.05	89.33	92.50	96.15
3	ST-RAPHAEL, CPS	82.89	75.45	76.60	94.23	102.21
4 + 8	ANDERLEDY	104.00	96.64	95.62	89.75	85.51
5 + 13	ST-RAPHAEL, CPA	90.32	80.07	88.68	93.26	93.91
5	ST-RAPHAEL, CPM	76.77	77.72	82.37	91.10	94.81
5	LA FONTANELLE	80.93	91.44	91.33	89.62	95.65
4	LA CHALOUPE	92.74	96.98	85.09	79.92	91.18
9 + 13	ST-RAPHAEL, FJT	85.63	85.02	78.08	92.73	92.86
7 + 9 + 10	PRAMONT	61.22	71.24	90.86	99.09	85.94
		86.27	84.10	87.11	93.52	93.60

Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en %
Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent

TABLEAU 5 / C5.2 2007

	TYPE / TYPUS					TOTAL
ETABLISSEM. / HEIM	3	4	5	9	19	
ILOT	-	-	-	-	111.07	111.07
CITE PRINTEMPS	-	94.71	-	-	-	94.71
ANDERLEDY	-	104.00	-	-	-	104.00
ST-RAPHAEL, CPS	82.89	-	-	-	-	82.89
ST-RAPHAEL, CPA	-	-	90.32	-	-	90.32
ST-RAPHAEL, CPM	-	-	76.77	-	-	76.77
LA FONTANELLE	-	-	80.93	-	-	80.93
LA CHALOUPE	-	92.74	-	-	-	92.74
ST-RAPHAEL, FJT	-	-	-	85.63	-	85.63
PRAMONT	-	-	-	61.22	-	61.20
TOTAL	82.89%	97.15%	82.68%	73.42%	111.07%	86.27

Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution
Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution

manche soir au vendredi midi (trois groupes pour les 6 - 15 ans et un groupe pour les 15 - 18 ans).

- Durant 52 semaines (ouverture à l'année), CITÉ PRINTEMPS assure l'ouverture de deux groupes éducatifs (un groupe pour les 6 - 15 ans et un autre pour les 15 à 18 ans).

Si nous comparons entre 2006 et 2007, nous pouvons constater que le nombre total des journées d'ouverture a augmenté car l'institution LA CHALOUPE a augmenté de 12 unités les journées d'ouverture. Sans cela, nous aurions la même situation que 2006 hormis le fait de la fermeture de FLEURS DES CHAMPS.

2.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE

La première constatation que nous pouvons faire, concernant le taux annuel moyen d'occu-

vom Samstagabend bis Freitag Mittag (3 Gruppen für die 6 bis 15-Jährigen und eine Gruppe für die 15 bis 18-Jährrigen) angeboten

- Während 52 Wochen (Jahresbetrieb), bietet CITÉ PRINTEMPS 2 Erziehungsgruppen an (eine Gruppe für die 6 bis 15-Jährigen und die andere für die 15 bis 18-Jährigen).

Wenn wir vergleichen zwischen 2006 und 2007, können wir feststellen, dass die Gesamtzahl offener Tage gestiegen ist, da das Heim LA CHALOUPE die Anzahl offener Tage um 12 Einheiten erhöht hat, ansonsten hätten wir die gleiche Situation wie im Jahr 2006 wenn man die Schliessung von FLEURS DES CHAMPS ausschliesst.

2.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT

Die erste Feststellung, die wir machen können, betrifft den durchschnittlichen Belegungssatz: Er ist gegenüber 2006 um

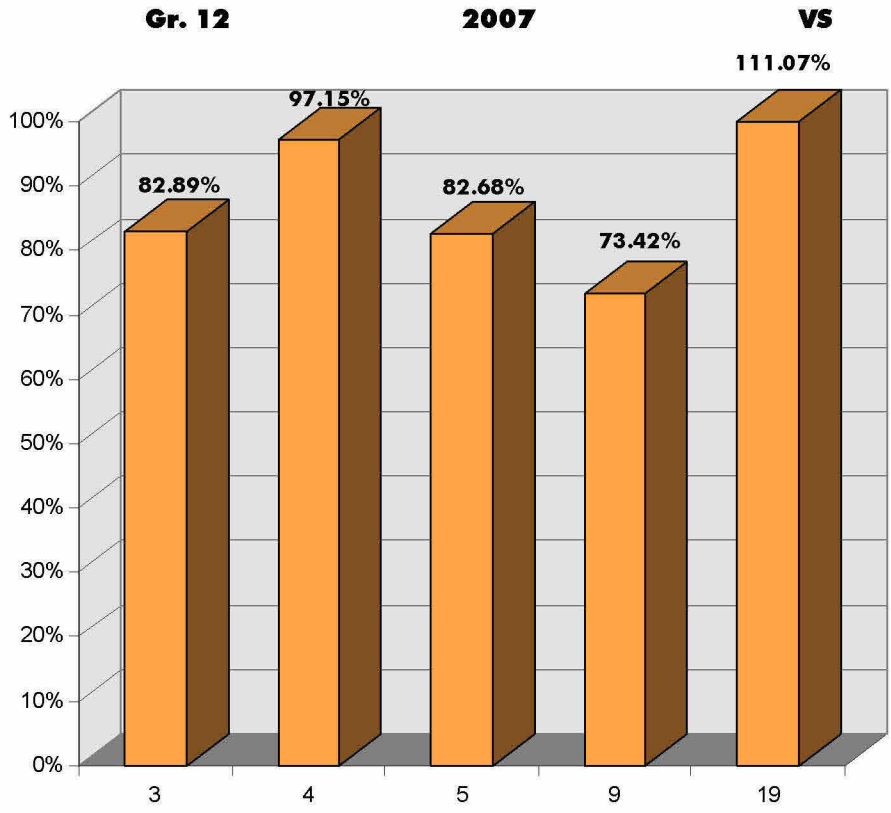

Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation
Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz

pation est de constater que celui-ci a augmenté de 2,17 points par rapport à 2006. Le détail nous permet de constater que la tendance vers la hausse du taux d'occupation ne peut pas être généralisée. L'augmentation la plus importante par rapport à 2006 vient de l'institution ANDERLEDY avec une augmentation de 7,36 points. Une augmentation peut être remarquée pour l'institution ST-RAPHAEL, CPA avec 10,25 points. À l'inverse, les baisses concernent les institutions MET PRAMONT avec une diminution de 10,02 points et LA FONTANELLE avec une diminution de 10,51 points.

Le tableau de la page 28 nous donne le nombre de journées d'exploitation ainsi que les journées de séjour, en chiffres absolus, pour l'année 2007 et pour les 3 années précédentes. La tendance générale reflète un bon taux d'occupation des institutions valaisannes.

2.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION.

Le TABLEAU 5 ainsi que le GRAPHIQUE 12 qui représentent le taux annuel moyen d'occupation par type de places ainsi que par institutions.

Une des grandes conséquences de la nouvelle typologie demandée par l'Office fédéral

2,17 Punkte gestiegen. Genauer betrachtet bestätigt sich aber diese Tendenz dieser Zunahme des Belegungssatzes nicht überall. Eine grosse Steigerung gegenüber 2006 betrifft das Heim ANDERLEDY mit 7,36 Punkte. Eine Steigerung des Belegungssatzes läßt sich im Heim ST-RAPHAEL, CPA mit 10,25 Punkten feststellen. Dagegen können wir eine Verminderung des Belegungssatzes in den Institutionen MET PRAMONT mit 10,02 Punkten feststellen und im Heim LA FONTANELLE mit 10,51 Punkten.

Die Tabelle auf Seite 28 gibt uns Aufschluß über die Anzahl Betriebs- und Aufenthaltstage in absoluten Zahlen für die Jahre 2003 bis 2007. Wir können feststellen, dass die Walliser Heime einen guten Belegungssatz haben.

2.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN PROZENTEN.

Die TABELLE 5 und die GRAFIK 12 geben, den durchschnittlichen Belegungssatz nach Aufenthaltstypus und Institution an.

Eine der grössten Konsequenzen von dieser neuen Typenbezeichnung, welche vom Bundesamt für Justiz verlangt wur-

TYPE / TYPUS	ETABLISSEMENT / INSTITUTION	JOURNEES D'EXPLOITATION / ANZAHL BETRIEBSTAGE (B4)				JOURNEES DE SEJOUR / ANZAHL AUFENTHALTSTAGE (C5.1)				CAPACITE NON UTILISEE / UNBENUTZTE KAPAZITAT			
		2007	2006	2005	2004	2007	2006	2005	2004	2007	2006	2005	2004
19	FLEURS DES CHAMPS	-	2555	2555	2562	-	1244	1495	2055	-	1311	1060	507
19	ILOT	4380	4380	4380	4392	4865	4785	4774	5032	-485	-405	-394	-640
4	CITE PRINTEMPS	19710	19710	19710	18194	18667	17749	17607	17164	1043	1961	2103	1030
4+8	ANDERLEDY	4380	4380	4380	4392	4555	4233	4188	3942	-175	147	192	450
3	ST-RAPHAEL, CPS	9855	9855	9855	7587	8169	7436	7549	7149	1686	2419	2306	438
5+13	ST-RAPHAEL, CPA	7665	7665	7665	6216	6923	6137	6797	5797	742	1528	868	419
5	ST-RAPHAEL, CPM	3285	3285	3285	2664	2522	2553	2706	2427	763	732	579	237
5	LA FONTANELLE	6205	6205	6205	6222	5022	5674	5667	5576	1183	531	538	646
4	LA CHALOUPE	4380	4236	4380	4224	4062	4108	3727	3376	318	128	653	848
9+13	ST-RAPHAEL, FJT	5475	5475	5475	5490	4688	4655	4275	5091	787	820	1200	399
7+9+10	PRAMONT	12410	12410	9377	7686	7597	8841	8520	7616	4813	3569	857	70
	TOTAL	77745	80156	77267	69629	67070	67415	67305	65225	10675	12741	9962	4404

de la justice se fait ressentir sur le TABLEAU 5 et le GRAPHIQUE 12 puisqu'ils ont désormais non plus six catégories comme auparavant mais jusqu'à théoriquement 20. Nous voyons que pour l'année il y en a exactement 5 qui sont énumérées, ceci représentant l'offre totale des institutions valaisannes. Cette augmentation du nombre de types de placements a bien entendu une répercussion sur l'élaboration du taux d'occupation. En effet, ce taux peut varier très fortement d'une année à l'autre rendant les conclusions difficiles voire impossibles. Pour cette raison, nous allons uniquement commenter les plus grandes offres de places et nous tenons également à relativiser certaines augmentations voire diminutions importantes. Pour cette année ce seront les types 4, 3 et 19. En ce qui concerne l'offre de place de type 4, nous voyons qu'elle se situe dans la moyenne générale (en dessus de 10,88 points). L'offre de places de type 19 se situe quant à elle aussi au-dessus de 24,81 points. L'offre de type 3 finalement se trouve en-dessous de la moyenne générale de 3,38 points.

CONCLUSION :

Le dépouillement statistique 2007 est le quatrième après les changements importants de la typologie demandée par l'OFJ et nous permet un point de comparaison. Nous pouvons constater une stabilité et des chiffres quasi identiques par rapport à 2006. En résumé, nous constatons que l'offre totale de places des institutions valaisannes est de 213 places et que ce chiffre a changé par rapport à l'année précédente à cause d'une fermeture. Le canton, respectivement les institutions s'efforcent d'offrir leurs prestations durant toute l'année aux jeunes nécessitant un séjour en institution. Par rapport à 2004, nous constatons une diminution des journées d'ouverture à cause d'une fermeture de 3,7%.

Après analyse des différents graphiques et tableaux sur les pages précédentes, nous pouvons dire de manière générale que la demande de placements dans les institutions valaisannes est bonne également en 2007.

Le taux d'occupation de 2007 a augementé par rapport à l'année précédente de 2,17 points. Nous avons également déjà pu constater à plusieurs reprises durant ces dernières années des fluctuations importantes du taux d'occupation par type de placement. Pour cette raison, il est nécessaire de rester attentif à l'évolution des indicateurs des années à venir et de réagir si besoin est. Par rapport à la moyenne générale du taux annuel moyen d'occupation qui se situe en 2007 à 86%.

de, lässt sich direkt auf der TABELLE 5 und der GRAFIK 12 feststellen, denn es gibt nicht mehr wie bis anhin sechs verschiedene Kategorien, sondern theoretisch bis zu 20. So können wir für dieses Jahr feststellen, dass genau 5 darin enthalten sind: dies widerspiegelt das Gesamtangebot der Walliser Heime. Diese Zunahme der verschiedenen Typen hat natürlich eine große Auswirkung auf die Erstellung des Belegungssatzes. In der Tat kann dieser von Jahr zu Jahr sehr große Ausschläge bzw. Differenzen vorweisen, was natürlich präzise Rückschlüsse schwierig oder unmöglich macht. Aus diesem Grund werden wir nur die wichtigsten Typen kommentieren und möchten noch darauf hinweisen, dass manche Erhöhungen oder auch Verminderungen mit Vorsicht zu genießen sind. Für dieses Jahr sind es die Typen 4, 3 und 19. Was das Angebot von Plätzen 4 angeht, sehen wir, dass es über dem Gesamtdurchschnitt liegt mit 10,88 Punkten. Das Angebot von Plätzen des Typus 19 ist ebenfals über dem Durchschnitt mit 24,81 Punkten. Das Angebot von Plätzen des Typus 3 schlussendlich befindet sich unterhalb des Durchschnitts mit 3,38 Punkten.

ZUSAMMENFASSUNG:

Die statistische Auswertung 2007 ist somit die vierte nach der großen Veränderung bei der Typenbezeichnung, welche vom BFJ verlangt wurde und ermöglicht uns einen Vergleich mit dem letzten Jahr zu machen. Wir können nahezu identische Zahlen gegenüber dem Jahrgang 2006 feststellen. Zusammenfassend kann festgehalten werden, dass die Gesamtzahl der verfügbaren Plätze mit 213 Plätze vermindert wurde wegen einer Schliessung. Der Kanton bzw. die Institutionen versuchen ihr Angebot für Minderjährige, die ein Aufenthalt in einer Einrichtung benötigen, das ganze Jahr anzubieten. Gegenüber 2004 können wir eine Verminderung der Anzahl Öffnungstage um genau 3,7 Prozent feststellen, dies wegen der Schliessung einer Institution.

Eine detaillierte Analyse der Auswertung des erhaltenen Zahlenmaterials zeigt, dass die Nachfrage an Platzierungen in unseren Einrichtungen gut ist.

Der Belegungssatz ist im Vergleich zum Jahr 2006 um 2,17 Punkte gestiegen. Grosse Schwankungen konnten wir auch schon in den letzten Jahren festellen was den Belegungssatz nach Typus betrifft. Aus diesem Grunde ist es notwendig, die Situation kontinuierlich im Auge zu behalten und gegebenenfalls Maßnahmen einzuleiten. Der Durchschnitt des gesamten Belegungssatzes beläuft sich im Jahr 2007 auf einer Höhe von 86 %.

Grundlegend läßt sich feststellen, daß

De manière générale nous pouvons clairement dire que l'offre de places de type 4 est la plus grande en Valais. Cette offre représente plus du tiers de la capacité totale de places. Elle représente 35% de la capacité totale de places qui sont analysées dans ce présent rapport.

Par ailleurs, il convient d'ajouter que tous les taux d'occupation par type de places se situent au-delà de 73%.

2.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES

2.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

INTRODUCTION :

Vous trouverez sur les pages suivantes le TABLEAU 9 ainsi que le GRAPHIQUE 14 qui représentent le nombre et la provenance des mineurs placés dans les institutions valaisannes. Afin de faciliter la lecture de ces tableaux, voici encore quelques précisions utiles :

Il s'agit du nombre de mineurs placés dans des établissements du canton durant toute l'année considérée. Ce chiffre est supérieur au nombre de places offertes (stock) en raison des arrivées et départs (flux annuel). Il est également supérieur au nombre de mineurs placés au 31 décembre.

Le TABLEAU 9 permet de connaître le nombre exact et la provenance des mineurs placés dans le canton.

Le GRAPHIQUE 14 représente la part des mineurs valaisans ainsi que des Confédérés placés dans les institutions valaisannes.

Le TABLEAU 9 de l'année 2007 nous permet de constater que l'offre institutionnelle du canton du Valais est très sollicitée par les autres cantons. Par rapport à 2006, nous avons une diminution du nombre de placements de 4 unités (-2,13%). Comme l'année précédente, le plus grand nombre de Confédérés placés dans notre canton vient du canton de Vaud (env. 40% des Confédérés). Le nombre de placements de ce canton a diminué (-env. 1,35%). Au 2ème rang, ce sont les mineurs placés par le canton de Genève; leur nombre est absolument stable. Suivent après au 3ème rang, les placements du canton de Fribourg. Au 4ème rang, ce sont les placements du

das Angebot an Plätzen des Typus 4 im Kanton Wallis das größte ist. Dieses Angebot entspricht gut einem Drittel der Gesamtkapazität an Plätzen des Kantons, etwa 35% der Gesamtkapazität an Plätzen.

Es gilt außerdem noch hervorzuheben, dass in den verschiedensten Typen ein Mindestbelegungssatz von 73 % oder mehr erreicht wird.

2.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME

2.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

EINFÜHRUNG:

Sie finden auf den folgenden Seiten die TABELLE 9 sowie die GRAFIK 14, die uns über die Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen in den Walliser Institutionen informieren. Damit Sie diese Angaben besser analysieren können, noch einige genauere Angaben:

Es handelt sich hier um die Anzahl Platzierungen während des ganzen Jahres (2007). Diese Zahl ist größer als die Anzahl verfügbarer Plätze des Kantons wegen der Abgänge und Eintritte. Diese Zahl ist ebenfalls größer als die Anzahl platzierter Minderjähriger am 31. Dezember.

Die TABELLE 9 ermöglicht uns, die genaue Anzahl sowie die Herkunft der Minderjährigen zu erfahren, die im Kanton platziert werden.

Die GRAFIK 14 gibt uns Aufschluß über die Aufteilung der Anzahl Walliser Minderjährigen in Bezug zu den Platzierungen von Ausserkantonalen in den Walliser Institutionen (hier als Eidgenossen erwähnt).

Die TABELLE 9 des Jahres 2007 ermöglicht uns festzustellen, daß das institutionelle Angebot des Kantons Wallis von den anderen Kantonen stark beansprucht wird. Im Vergleich zu 2006 haben wir eine Verminderung der Anzahl Platzierungen um 4 Einheiten oder 2,13 Prozent. Wie im letzten Jahr kommt die größte Anzahl von Platzierungen vom Kanton Waadt (ca. 40 Prozent der Platzierungen von Eidgenossen). Die Anzahl Platzierungen dieses Kantons ist um ca. 1,35 % gesunken gegenüber 2006. Die zweithäufigste Anzahl von Platzierungen stammt aus dem Kanton Genf. Wir können feststellen, daß dieser Kanton seine Anzahl Platzierungen

TABLEAU 9 / D2.1 2007

	TYPE / TYPUS									TOTAL
CANTON / KANTON	1	3	4	5	7	8	9	10	19	
AG	1	-	1	1	-	-	-	-	-	3
BE	-	-	2	1	-	-	-	-	-	3
FR	-	5	-	7	4	-	3	1	-	20
GE	3	21	3	29	6	-	4	-	-	66
JU	-	-	-	4	-	-	1	-	-	5
NE	-	-	-	6	2	-	2	-	-	10
TI	-	-	-	2	2	-	-	-	-	4
VD	2	3	1	44	11	-	4	-	10	75
ZG	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
ZH	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Hors cant. / Ausserk. Platz.	6	29	8	94	25	1	14	1	10	188
VS	6	26	114	30	24	5	22	0	11	238
TOTAL	12	55	122	124	49	6	36	1	21	426

Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton
Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton

canton de Neuchâtel avec exactement 10 placements effectués durant l'année 2007.

Il est intéressant d'analyser la demande des deux plus grands cantons placeurs, à savoir le canton de Vaud et de Genève. Si nous prenons le canton de Vaud, nous constatons que la demande la plus importante de placements concerne des placements de type 5, qui représentent environ 58% de la totalité des placements de ce canton. D'autre part, la demande vaudoise concerne également les types 7 et19. En ce qui concerne le canton de Genève, la demande est plus équilibrée mais laisse quand-même apparaître une demande importante de places de type 5 qui représentent 44% des placements de ce canton.

Si nous analysons les placements par types, nous constatons que la demande la plus forte, pour des placements de mineurs valaisans et d'autres cantons, concerne le type 5. La proportion est de 24% de mineurs valaisans contre 76% d'autres cantons. Pour les autres types, nous constatons d'autres faits très intéressants: le nombre de placements de type 4 de mineurs d'autres cantons est inférieur au nombre de placements de mineurs valaisans. La proportion est de 93% de mineurs valaisans contre 7% de mineurs d'autres cantons. Pour les autres types de placements aussi, la

genau beibehalten hat. Es folgen dann die Platzierungen des Kantons Freiburg und im 4. Rang der Anzahl von Platzierungen steht der Kanton Neuenburg mit genau 10 Platzierungen im Jahr 2007.

Es ist besonders interessant, die zwei wichtigsten Kantone betreffend Platzierungen zu analysieren. Wie wir vorher erfahren haben, sind dies der Kanton Waadt und Genf. Die größte Nachfrage des Kantons Waadt betrifft das Angebot an Plätzen des Typus 5 und umfaßt ca. 58% der Platzierungen dieses Kantons. Es ist außerdem noch zu erwähnen, daß der Kanton Waadt ebenfalls eine große Nachfrage an Platzierungen des Typus 7 und 19 hat. Was die Platzierungen des Kantons Genf betrifft, so scheint das Bedürfnis an Plätzen ausgewogener zu sein, aber zeigt trotzdem, daß die größte Nachfrage Platzierungen des Typus 5 sind. Die Nachfrage dieses Typus für den Kanton Genf beläuft sich auf 44% der Platzierungen dieses Kantons.

Wenn wir die Platzierungen nach Typen analysieren, können wir feststellen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen, vom Wallis sowie von den Ausserkantonalen Instanzen, den Typus 5 betrifft. Das Verhältnis ist bei 24 Prozent Walliser Minderjährige zu 76 Prozent ausserkantonale Minderjährige. Für die anderen Typen von Aufenthalten können wir sehr interessante Fest-

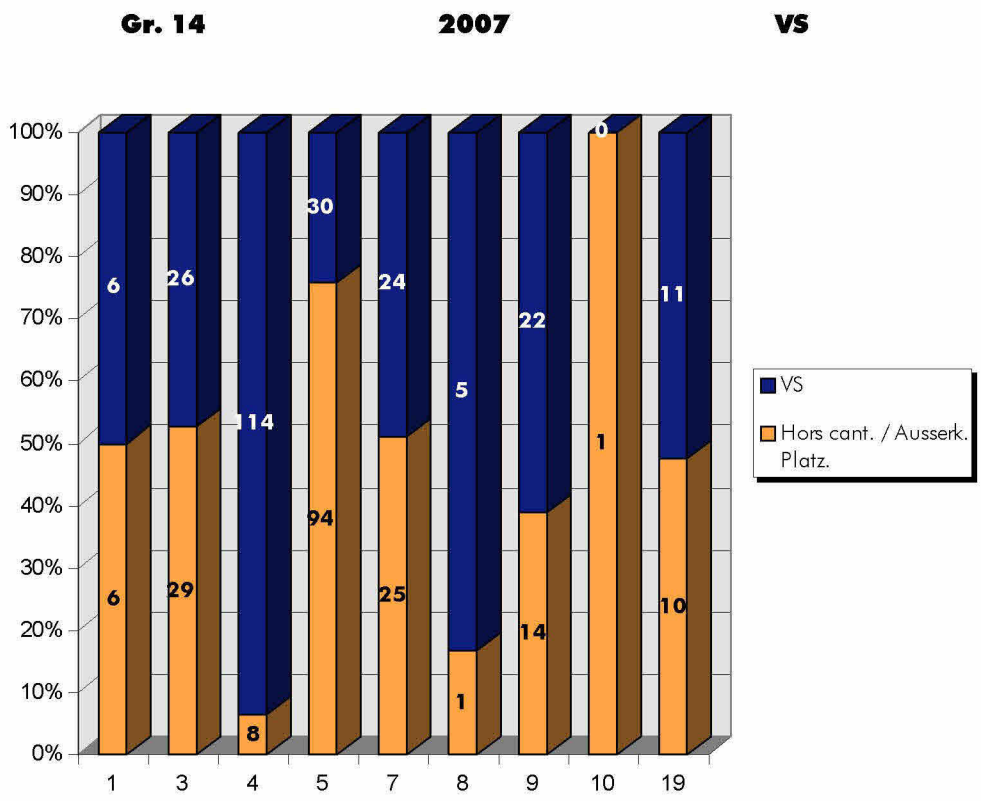

Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés
Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen

proportion des valaisans est inférieure. En détail, la proportion des mineurs valaisans par rapport aux mineurs Confédérés pour les placements de type 3 est de 47% (de valaisans) contre 53%. En ce qui concerne les placements de type 7, la proportion est de 49% de mineurs valaisans contre 51% de mineurs d'autres cantons.

Si nous analysons le GRAPHIQUE 4 sur une période de 5 ans, les nombres présentés amènent les conclusions suivantes : le nombre de Confédérés placés dans les institutions valaisannes à continuellement progressé entre les années 2000 et 2002. Puis nous avons constaté en 2003 une nette diminution du nombre de placements de Confédérés (- 52 placements). Depuis cette date nous avons pu constater une progression constante du nombre de placement de Confédérés jusqu'en 2006. Nous pouvons donc maintenant dire que ce fait n'a pas été poursuivi en 2007 puisque nous assistons à une diminution du nombre de placements de Confédérés. Si nous analysons l'évolution des placements de valaisans, nous constatons que le nombre de placements est relativement identique d'année en année, hormis l'année 2002 où l'on avait assisté à nettement moins de placements. Nous pouvons donc affirmer que le rapport entre le nombre de mineurs d'autres cantons et valaisans est surtout influencé par le nom-

stellungen machen: so ist die Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen des Typus 4 tiefer als diejenige des Kantons Wallis. Das Verhältnis ist hier 93% Walliser zu 7% Ausserkantonalen. Für die anderen Typen von Aufenthalten ist das Verhältnis im Detail folgendes; das Verhältnis, was die Platzierungen des Typus 3 betrifft, ist bei 47% Walliser zu 53% Ausserkantonalen. Das Verhältnis der Platzierungen des Typus 7 ist 49% Walliser zu 51% Ausserkantonalen.

Wenn wir die Grafik 4 auf eine Periode von fünf Jahren sowie an Hand der Zahlen analysieren, können wir sehr interessante Fakten erkennen: die Anzahl von platzierten Eidgenossen in den walliser Heime stieg stetig zwischen den Jahren 2000 und 2002. Dann konnten wir aber 2003 eine markante Abnahme von Platzierungen von Eidgenossen feststellen (-52 Platzierungen). Seit 2003 konnten wir jedes Jahr eine stetige Erhöhung der Anzahl von Platzierungen von Eidgenossen (Ausserkantonalen) bis 2006 feststellen. Wir können nun sagen das diese Tendenz im Jahr 2007 durchbrochen wurde, da wir eine Verminderung der Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen feststellen können. Wenn wir die Anzahl Platzierungen von Walliser betrachten, so können wir feststellen, dass die Anzahl von Jahr zu Jahr beinahe gleich groß ist, außer im Jahr 2002 wo ein starker Rückgang der Platzierungen hat festgestellt werden können. Somit können wir behaupten, dass das Verhältnis zwischen

Gr. 4 EVOLUTION DE L'ORIGINE DES MINEURS VS PLACES DANS LE CANTON

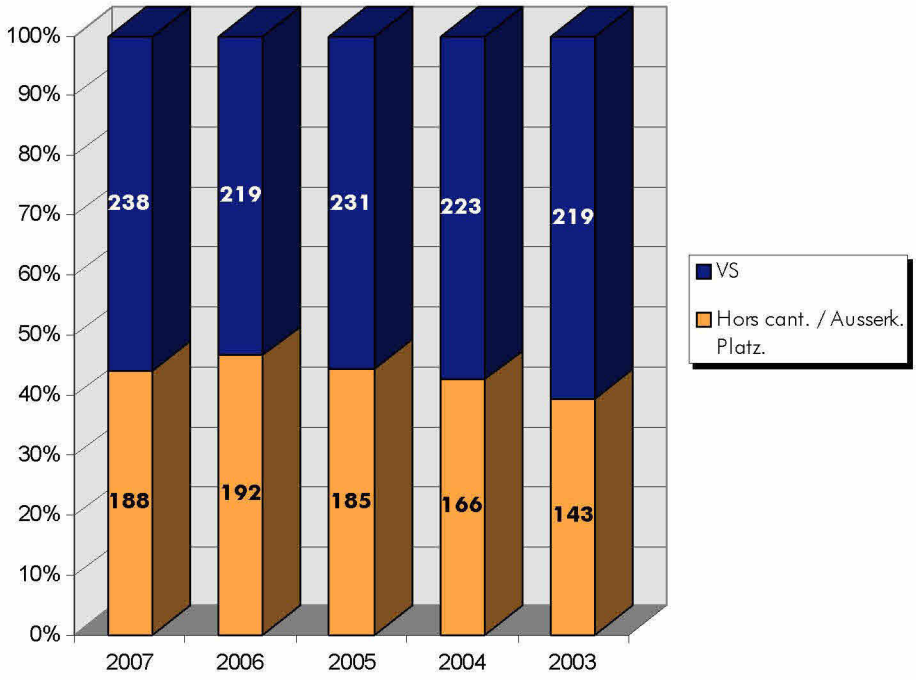

Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés
Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen

bre de placements de Confédérés. Pour l'année 2007, nous avons un taux de 44,13% de Confédérés dans les institutions valaisannes.

De manière générale, le GRAPHIQUE 4 montre une augmentation du pourcentage de jeunes provenant des autres cantons romands et du Tessin.

2.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON.

La PYRAMIDE 2 nous indique l'âge et la répartition par sexe des pensionnaires placés dans le canton.

Les premières constatations que nous pouvons faire sont :

- la population des garçons placés est plus importante que celle des filles;

Walliser und ausserkantonalen Jugendlichen vor allem durch die Anzahl von Platzierungen von Ausserkantonalen beeinflusst wird. Für das Jahr 2007 haben wir einen Belegungsgrad von 44,13% ausserkantonalen Jugendlichen in den Walliser Institutionen.

Generell zeigt uns die GRAFIK 4 eine ständige Erhöhung des Prozentsatzes der Platzierungen von Minderjährigen aus der Westschweiz und des Tessins.

2.9.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON.

Die Pyramide 2 gibt uns Auskunft über Alter und Geschlecht der Heiminsassen im Kanton Wallis.

Wir stellen vorerst fest :

- die Population der platzierten Knaben ist höher als die der Mädchen;

Py. 2 / B3.1 ÂGE DES MINEURS PLACÉS / ALTER VS DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN

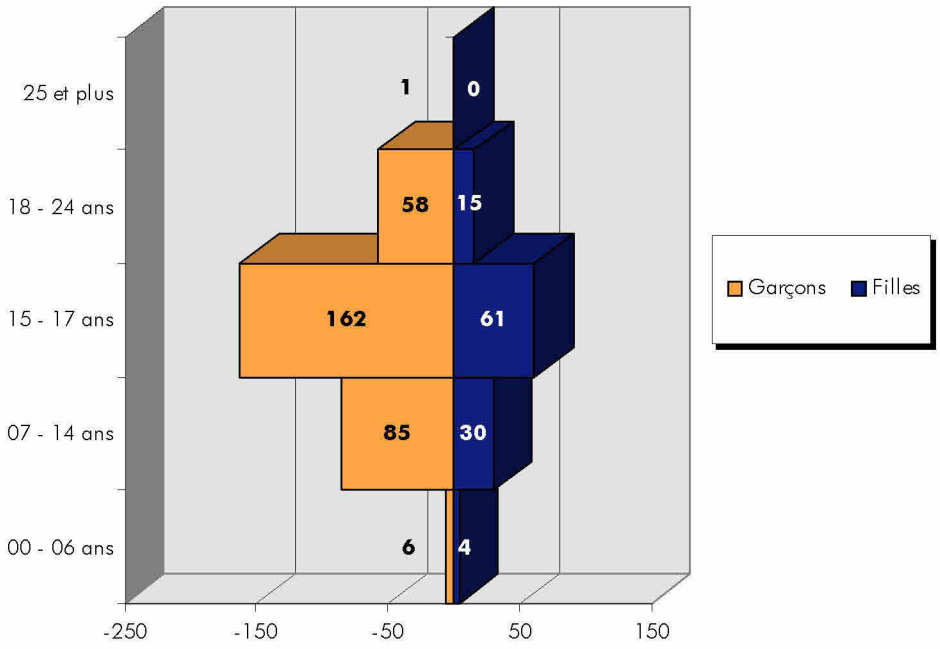

Illustration 11: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés
Abbildung 11: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen

- la tranche d'âge des 15 à 17 ans est la plus importante chez les garçons et les filles.

L'analyse de la pyramide du côté des garçons nous permet de constater un "veillissement" de la population. Nous pouvons voir que le nombre des jeunes ayant entre 15 et 17 ans a augmenté. La tranche d'âge des 15 à 17 ans reste bien entendu la plus importante avec 162 placements (+15,43% par rapport à 2006). Ce fait est d'autant plus important qu'il s'agit d'une tranche d'âge moins étendue (uniquement 3 ans) par rapport aux autres tranches d'âge (environ 7 ans). Les 7 - 14 ans arrivent au 2ème rang avec 85 (-5) personnes. La tranche d'âge comprise entre 18 et 24 ans reste importante avec 58 unités en 2007.

En ce qui concerne les filles placées nous pouvons dire que :

- nous avons une augmentation de 7 unités de filles dans la tranche d'âge ayant entre 15 à 17 ans
- nous avons la même pyramide que 2006 pour la population globale

- die Altersgruppe der 15-17 Jährige ist sowohl bei den Knaben wie bei den Mädchen die grösste.

Die Analyse der Pyramide auf der Seite der Knaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Bevölkerung älter wird. Wir können sehen, daß die Anzahl Knaben, die zwischen 15 und 17 sind, zugenommmen hat. Die Altersgruppe der 15- bis 17-Jährigen bleibt die größte mit 162 Platzierungen (+15,43% gegenüber 2006). Diese Tatsache ist besonders erwähnenswert, da diese Altersgruppe nur aus drei Jahren besteht gegenüber durchschnittlich 7 Jahre bei den anderen Altersgruppen. Die Altersgruppe der 7- bis 14- Jährigen kommt auf den 2. Rang mit 85 (-5) Platzierungen. Die Altersgruppe der 18- bis 24- Jährigen ist ebenfalls groß, mit 58 Platzierungen im Jahr 2007.

Bezüglich der platzierten Mädchen halten wir fest :

- Erhöhung der Platzierten der Altersgruppe 15-17-Jährigen um 7 Einheiten
- gleiche Form der Altersspyramide wie 2006

TABLEAU 44 2007

BASE LEGALE DU PLACEMENT / RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG	TYPE / TYPUS 1	3	4	5	7	8	9	10	19	TOTAL
Droit pénal / Strafrecht	7	8	12	58	13	0	28	1	0	127
Droit civil / Zivilrecht	3	40	76	52	0	6	8	0	21	206
Loi AI / IVGesetz	0	5	0	13	0	0	0	0	0	18
Autres / Uebrige	2	2	34	1	36	0	0	0	0	75
TOTAL	12	55	122	124	49	6	36	1	21	426

Illustration 12: TABLEAU 44 Base légale du placement
Abbildung 12: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung

- une légère augmentation du nombre de filles ayant entre 7 à 14 ans
- les 15 à 17 ans forment la plus grande catégorie avec 61 pensionnaires féminins
- nous avons une diminution à 15 unités du nombre de filles ayant entre 18 et 24 ans.

- leichte Erhöhung der Platzierten der Altersgruppe der 7-14-Jährigen
- mit 61 Insassen ist die Altersgruppe der 15-17-Jährigen die grösste
- Abnahme der Platzierten der Altersgruppe 18-24-Jährigen auf 15 Einheiten.

2.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.

LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT.

Le TABLEAU 44 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la base légale du placement des jeunes. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et autres Confédérés).

Une nouvelle répartition a été imposée par l'Office fédéral de la justice en ce qui concerne la base légale du placement. Il y a, dès maintenant, quatre différents choix disponibles comme vous le pouvez consta-

2.9.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES.

RECHTLICHE GRUNDLAGE DES AUFENTHALTES.

Die TABELLE 44 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach gesetzlicher Indikation kennenzulernen. Bitte bemerken Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heimen (also Walliser und andere Eidgenossen) enthält.

Eine neue Aufteilung bezüglich der

ter sur le tableau. Entre 2007 et 2006 nous pouvons observer : une augmentation du nombre de placements de droit pénal de 3 unités (+ 2,42%), une diminution des placements de droit civil de 31 unités (- 15,05 %) ainsi qu'une augmentation des placements AI de 4 unités. Les placements de type autre ont augmenté de 39 unités (+ 48%).

Le TABLEAU 44 de 2007 montre également une augmentation de placements de 15 unités (+ 3,52%) par rapport à l'année 2006.

Nous pouvons constater que 29,11% des placements sont de type 5 (en chiffres absolus cela représente 124). Les placements de type 4 arrivent au deuxième rang avec 28,63% (en chiffres absolus 122) puis viennent les placements de type 3 avec 12,91 % ou bien représenté en chiffres absolus 55.

Si nous analysons la répartition selon la base légale de placement, nous pouvons constater que les placements de droit civil sont les plus importants. Ils représentent 48,35% de la totalité des placements. Viennent ensuite les placements de droit pénal qui sont également très nombreux et représentent 29,81% de la totalité. Les placements AI sont peu nombreux et ne représentent que 4,22 % de la totalité des placements. La quatrième catégorie englobe tous les autres types de placements qui ne correspondent pas aux deux premières. Cette catégorie représente 17,60% de la totalité des placements en 2007.

2.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ.

Le tableau et le graphique suivant figurent pour la quatrième fois dans ce rapport de planification sous cette forme afin de permettre une représentation précise de la population institutionnelle en fonction de la nationalité. Les deux questions suivantes ont été posées aux institutions valaisannes: nationalité du jeune dans l'institution et le cas échéant le permis de séjour du jeune étranger. Ces deux indicateurs sont restés identiques pour cette année également néanmois, comme déjà énoncé, la répartition selon la typologie de place a été modifiée pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'OFJ. Le nombre de placements a augmenté, le nombre de jeunes suisses a augmenté de 5 unités (+ 1,73%). Nous constatons une diminution du nombre de jeunes venant de l'Asie de 4 unités et une augmentation du nombre de jeunes provenant de l'Union européenne de 10 unités.

rechtlichen Begründung der Platzierung wurde vom Bundesamt für Justiz verlangt und wurde im Planungsbericht integriert. Es gibt somit vier verschiedene mögliche Kategorien, wie Sie aus der Tabelle entnehmen können. Der Vergleich zwischen 2007 und 2006 ermöglicht uns Folgendes festzustellen: eine Zunahme der Anzahl Platzierungen im strafrechtlichen Bereich von 3 Einheiten (+ 2,42 %), eine Abnahme der Platzierungen im zivilrechtlichen Bereich von 31 Einheiten (- 15,05 %) sowie eine Erhöhung von 4 Einheiten der IV-Platzierungen. Die Platzierungen des Typus Andere erhöhten sich um 39 Einheiten (+ 48%).

Die TABELLE 44 des Jahres 2007 zeigt eine Zunahme der Anzahl von Platzierungen von 15 Einheiten (+ 3,52%) gegenüber 2006 auf.

Wir können feststellen, dass 29,11 Prozent der Platzierungen des Typus 5 sind (124 Einheiten). Die Platzierungen des Typus 4 kommen auf den zweiten Rang mit 28,63 Prozent (122 Einheiten), dann kommen die Platzierungen des Typus 3 mit 12,91 Prozent oder 55 Einheiten.

Wenn wir die Aufteilung nach Begründung des Aufenthaltes analysieren, können wir feststellen, dass die zivilrechtlichen Platzierungen die häufigsten sind. Sie entsprechen 48,35 Prozent der gesamten Platzierungen. Danach kommen die strafrechtlichen Platzierungen welche ebenfalls sehr häufig sind mit 29,81 Prozent der Gesamtheit. Die IV-Platzierungen werden nicht oft vollzogen und machen nur 4,22 Prozent der gesamten Anzahl Platzierungen aus. Die vierte Kategorie umfasst alle Platzierungen, welche nicht den zwei oben genannten entsprechen. Diese Kategorie umfasst 17,60 Prozent der gesamten Platzierungen für 2007.

2.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN.

Folgende Tabelle und Grafik wird zum vierten Mal in dieser Ausführung in diesem Planungsbericht geführt, um ein genaueres Bild der Heimbevölkerung zu haben, was die genaue Aufteilung nach Staatsangehörigkeit betrifft. Es wurden den Walliser Institutionen folgende zwei Fragen gestellt: Nationalität des Heiminsassen und gegebenenfalls Aufenthaltsbewilligung, wenn er (sie) Ausländer(in) ist. Diese zwei Indikatoren sind die gleichen geblieben gegenüber dem letzten Jahr. Jedoch, wie bereits erwähnt, wurde die Aufteilung grundlegend verändert, um dem BFJ zu entsprechen. Wie oben schon gesagt, hat die Anzahl Platzierungen zugenommen, wir können feststellen, dass die Anzahl Schweizer sich um 5 Einheiten erhöht hat (+1,73 %). Wir können eine Verminderung der Anzahl Ausländer aus Asien feststellen, um 4 Einheiten. Gestiegen in Bezug zum letzten Jahr ist die Anzahl der Platzierungen der jungen Menschen aus der Europäischen Union mit 10 Einheiten.

TABLEAU 27 2007

NATIONALITE / STAATSANGEHORIKEIT	TYPE / TYPUS 1	2	3	4	5	7	8	9	10	19	TOTAL
CH	10	-	44	82	83	24	5	21	-	19	288
UE / EU	1	-	6	29	20	5	1	7	-	-	69
Reste Europe / Ubr. Europa	-	-	-	6	8	9	-	3	1	-	27
Am. nord / Nordamer.	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2
Am. sud / Südam.	-	-	-	-	1	2	-	2	-	-	5
Afrique / Afrika	1	-	3	3	9	7	-	3	-	1	27
Asie / Asien	-	-	2	2	1	2	-	-	-	1	8
Australie / Australien	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
TOTAL	12	0	55	122	124	49	6	36	1	21	426

Illustration 13: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés
Abbildung 13: TABELLE 27 Staatsangehörikeit der platzierten Jugendlichen

NATIONALITÉ.

Le TABLEAU 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition selon la nationalité du jeune placé en institution. Notez cependant, que ce tableau prend en compte toutes les personnes placées dans des institutions valaisannes (Valaisans et autres Confédérés).

L'analyse détaillée du tableau nous permet de constater qu'une grande majorité des jeunes placés en institution sont de nationalité Suisse. Exprimé en chiffres, ce sont 288 placements (+5) soit exactement 67,60 % de tous les placements. Au deuxième rang par importance, viennent les jeunes provenant de pays de l'Union Européenne, représentant 16,19%. Au même rang viennent les jeunes du continent africain anssi que du reste de l'Europe avec 6,33 %.

STAATSANGEHÖRIGKEIT.

Die TABELLE 27 ermöglicht uns, die Aufteilung der Jugendlichen in den Walliser Heimen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. Bitte bemerken Sie, daß diese Tabelle sämtliche Aufenthalte in den Walliser Heimen (also Walliser und andere Eidgenossen) enthält.

Die detaillierte Analyse der Tabelle ermöglicht uns festzustellen, dass eine Mehrzahl von platzierten Jugendlichen Schweizer sind. In Zahlen ausgedrückt sind es 288 Jugendliche (+5) was genau 67,60 Prozent aller Platzierungen entspricht. Die zweithäufigste Anzahl platzierter Jugendlichen kommen aus der EU, und entspricht 16,19 %. Zusammen auf den dritten Rang kommen die Jugendlichen, die aus Afrika und dem übrigen Europa stammen mit jeweils 6,33 %.

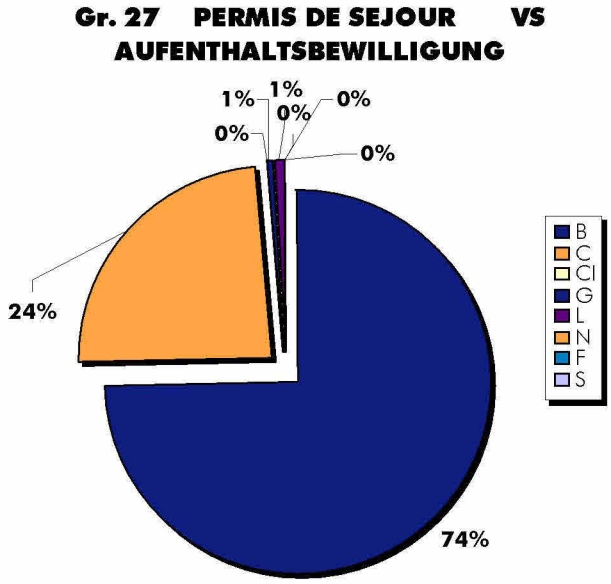

Illustration 14: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers
Abbildung 14: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen

PERMIS DE SÉJOUR.

Le GRAPHIQUE 27 nous permet de prendre connaissance de la répartition de la population étrangère placée dans les institutions valaisannes par rapport à leur permis de séjour.

L'analyse plus détaillée du tableau précédent nous permet de connaître non seulement la nationalité des jeunes placés dans les institutions valaisannes mais également de connaître, le cas échéant, leur permis de séjour. Le graphique suivant permet de connaître la répartition exacte.

Comme nous pouvons constater, la grande majorité de la population étrangère en institution possède le permis de type B. Ceci représente environ 74 % (-7) de la totalité de la population étrangère présente dans les institutions valaisannes. 24 pourcent (+8) des jeunes étrangers possèdent un permis de type C. Les autres permis ne sont quasiment pas représentés (seulement 1% du type G).

AUFENTHALTSBEWILLIGUNG.

Die GRAFIK 27 zeigt uns, die Aufteilung der ausländischen Jugendlichen in den Walliser Heimen gemäss Aufenthaltsbewilligung.

Die detailliertere Analyse der vorherigen Tabelle gibt uns die Möglichkeit, die Insassen der Walliser Institutionen nach Staatsangehörigkeit kennenzulernen. In der folgenden Grafik werden jetzt nur die ausländischen Heiminsassen berücksichtigt und nach Aufenthaltsbewilligung analysiert.

Wie wir sehen können, hat der größte Teil eine Aufenthaltsbewilligung des Typus B. Dies entspricht 74 % (-7) der gesamten ausländischen Bevölkerung, welche in den Walliser Institutionen aufgenommen werden. 24 Prozent (+8) der ausländischen Jugendlichen haben eine Aufenthaltsbewilligung des Typus C. Die anderen Typen sind kaum vertreten (gerade mal 1% des Typus G).

2.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN.

Dans ce chapitre, nous retrouvons le nombre de mineurs placés dans une des institutions socio-pédagogiques spécialisées. Ne sont retenus ici que les mineurs placés dans une des institutions du canton du Valais.

Le dépouillement des jeunes placés en institution d'après les districts nous permet de constater que les demandes sont diverses et qu'il n'est pas possible de conclure que la demande est plus élevée pour des placements de jeunes mineurs selon le nombre de population du district respectif.

Le mélange socioculturel est un des facteurs prédominant dans les grandes variations de demande.

Pour ce rapport, le résultat détaillé du dépouillement des districts de Rarogne oriental ainsi que de Rarogne occidental est représenté ci-après.

Le recensement statistique des mineurs placés en institution nous permet de connaître le district de domicile de chaque mineur. Ci-dessous, veuillez trouver la répartition des placements par district de domicile.

MONTHEY-ST-MAURICE

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Monthey-St-Maurice est de 53 (+5) personnes.

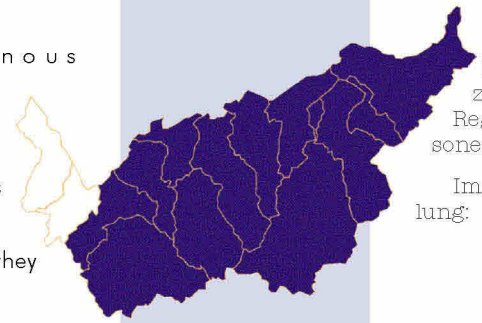

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante :

40 mineurs du district de Monthey (+1).

13 mineurs du district de Saint-Maurice (+4).

MARTIGNY-ENTREMONT

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Martigny-Entremont est de 53 (+7) personnes.

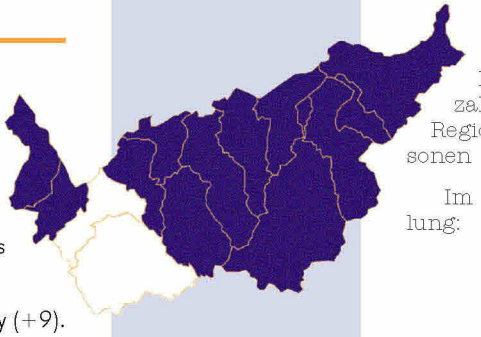

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

45 mineurs du district de Martigny (+9).

8 mineurs du district d'Entremont (-2).

2.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

In diesem Kapitel wird die Zahl der Minderjährigen, welche in einer sozialpädagogischen Institution platziert worden sind, aufgeführt. Es werden nur diejenigen Minderjährigen berücksichtigt, die in einer Einrichtung im Kanton Wallis platziert wurden.

Die Aufteilung der platzierten Minderjährigen nach Bezirken zeigt, dass die Bedürfnisse unterschiedlich sind und dass die Unterschiede nicht allein durch die Zahl der minderjährigen Population im jeweiligen Bezirk erklärt werden kann.

Die gesellschaftliche und kulturelle Durchmischung ist mit ein Grund für die unterschiedlichen Bedürfnisse.

Neu werden wir in diesem Planungsbericht die Ergebnisse der Bezirke Oestlich Raron und Westlich Raron getrennt aufführen.

Die statistische Erfassung der Minderjährigen in Erziehungseinrichtungen erlaubt uns die Minderjährigen nach ihrem Wohnbezirk zu erfassen. Nachfolgend die Aufteilung der platzierten Minderjährigen nach Wohnbezirken.

MONTHEY-ST-MAURICE

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Monthey-St-Maurice sich auf 53 Personen (+5) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

40 Minderjährige des Bezirks Monthey (+4).

13 Minderjährige des Bezirks St-Maurice (+1).

MARTINACH-ENTREMONT

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Martinach-Entremont sich auf 53 Personen (+7) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

45 Minderjährige des Bezirks Martinach (+9).

8 Minderjährige des Bezirks Entremont (-2).

CONTHEY-SION-HÉRENS

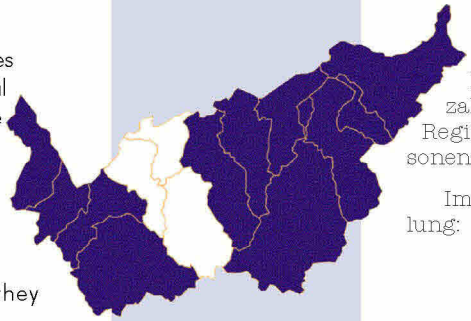

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conthey-Sion-Hérens est de 78 (+8) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

21 mineurs du district de Conthey (+4).

54 mineurs du district de Sion (+5).

3 mineurs du district d'Hérens (-1).

GUNDIS-SITTEN-ERING

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Gundis-Sitten-Ering sich auf 78 Personen (+8) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

21 Minderjährige des Bezirks Gundis (+4).

54 Minderjährige des Bezirks Sitten (+5).

3 Minderjährige des Bezirks Ering (-1).

SIERRE-LOÈCHE

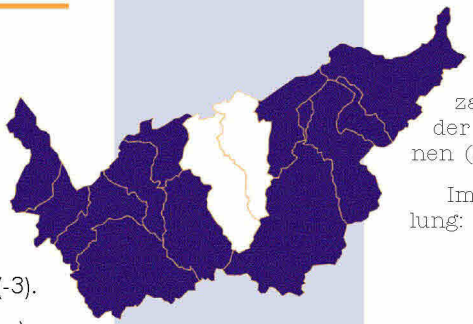

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Sierre-Loèche est de 33 (-3) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

29 mineurs du district de Sierre (-3).

4 mineurs du district de Loèche (=).

SIDERS-LEUK

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Siders-Leuk sich auf 33 Personen (-3) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

29 Minderjährige des Bezirks Siders (-3).

4 Minderjährige des Bezirks Leuk (=).

VIÈGE-RAROGNE OCCIDENTAL

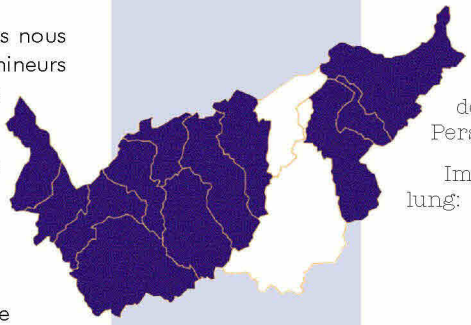

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Viège-Rarogne occidental est de 12 (+2) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

11 mineurs du district de Viège (+3).

1 mineur du district de Rarogne occidental (-1).

VISP-WESTLICH RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Visp-westlichRaron sich auf 12 Personen (+2) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

11 Minderjährige des Bezirks Visp (+3).

1 Minderjähriger des Bezirks westlich Raron (-1).

BRIGUE-RAROGNE ORIENTAL

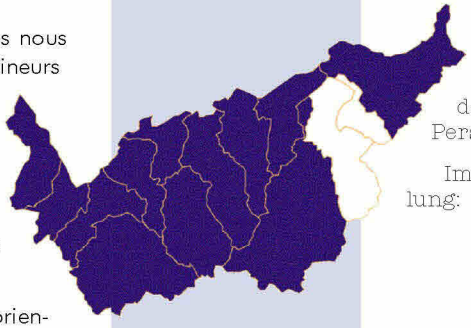

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Brigue-Rarogne oriental est de 7 (+2) personnes.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

6 mineurs du district de Brigue (+2).

1 mineur du district de Rarogne oriental (=).

BRIG-OESTLICH RARON

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Brig-östlich Raron sich auf 7 Personen (+2) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

6 Minderjährige des Bezirks Brig (+2).

1 Minderjähriger des Bezirks östlich Raron (=).

CONCHES

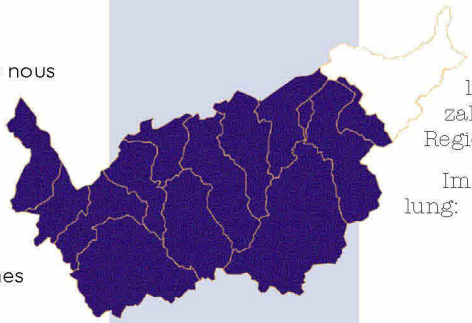

Le résultat du dépouillement des données nous permet de constater que le nombre total de mineurs domiciliés dans le district de Conches est de 0 (-1) personne.

En détail, la ventilation de ce chiffre nous donne la répartition suivante:

0 mineur du district de Conches (-1).

GOMS

Das Resultat der Auswertung ermöglicht uns festzustellen, daß die Gesamtzahl von platzierten Minderjährigen in der Region Goms sich auf 0 Person (-1) beläuft.

Im Detail ergibt diese Zahl folgende Aufteilung:

0 Minderjähriger des Bezirks Goms (-1).

DESTINATION / BESTIMMUNGSORT	TYPE / TYPUS 1	2	3	4	5	7	8	9	10	11	12	15	19	TOTAL
AR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	2
BE	-	1	3	1	-	-	-	-	-	3	1	-	-	9
GR	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
LU	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	1	-	3
NE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
NW	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
TI	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1
VD	-	-	-	-	-	-	2	-	-	8	-	-	-	10
ZH	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
TOTAL PLACEMENTS HORS CANTON / TOTAL DER AUSSERKANTONALEN PLATZIERUNGEN	0	2	3	2	0	0	4	0	1	14	1	2	0	29
VS	6	0	26	114	30	24	5	22	0	0	0	0	11	238
TOTAL	6	2	29	116	30	24	9	22	1	14	1	2	11	267

Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement
Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton

2.11 PLACEMENTS HORS CANTON

2.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES).

INTRODUCTION :

Le TABLEAU 7 permet de connaître la répartition selon le type de placement des valaisans dans nos institutions valaisannes.

Le TABLEAU 7 permet de connaître le canton de destination du mineur valaisan placé hors canton.

Comme le canton du Valais possède dans la partie romande d'une palette très large d'institutions offrant différents types de places, ces placements hors canton demeurent très rares. Ils représentent pour 2007 10,86% de la totalité de mineurs valaisans placés en institution. Le canton du Valais ne dispose pas de toute la palette de placements.

2.11 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN

2.11.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGSORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE).

EINFÜHRUNG:

Die TABELLE 7 ermöglicht uns, die genaue Aufteilung nach Typenbezeichnung der Anzahl an Walliser Minderjährigen die in den Walliser Institutionen platziert worden sind, zu erfahren.

Die TABELLE 7 gibt uns den Bestimmungsort des ausserkantonal platzierten Walliser Minderjährigen an.

Da der Kanton im Unterwallis über ein sehr breites Angebot an verschiedenen Typen von Platzierungen anbietet, ist die Anzahl ausserkantonal platzierter Walliser Minderjähriger sehr klein. Für das Jahr 2007 sind dies gerade mal 10,86 % der gesamten Platzierungen von Walliser Minderjährigen. Der Kanton Wallis hat nicht ein Angebot von jedem Typus.

Une remarque importante doit être faite au sujet du nombre de placements par rapport à l'année précédente. Pour des raisons thérapeutiques, certains jeunes doivent être placés pendant quelques jours uniquement dans des structures situées hors canton. Ce placement, parfois seulement quelques jours (voir graphique 16) est comptabilisé de la même manière qu'un placement de durée prolongée (par exemple de trois mois). Il est important de souligner que sur la totalité des placements en 2007, 5 placements de courte durée, dont 4 "séjour de recadrage 48 heures". Ainsi, il convient de relativiser ce tableau et le nombre obtenu par rapport à l'année précédente afin de ne pas tirer les faux enseignements.

En analysant les données sur les différents tableaux sur ces pages, on constate que la plupart des mineurs valaisans placés hors canton sont accueillis en Suisse-allemande. Ce fait provient essentiellement de la situation institutionnelle de notre canton.

Nous pouvons constater qu'en 2007, sur les 29 placements de valaisans 15 provenaient du Haut-Valais. Ceux-ci représentent 52% du nombre total de placements de valaisans hors canton.

La ventilation de ces données nous permet de constater une diminution par rapport à l'année précédente du nombre de cas de placements de mineurs Haut-Valaisans (+3 placements en 2007). Il est a noter que le nombre de places disponibles dans la seule institution Haut-Valaisanne est limité à 12 places par rapport aux 201 du Valais Romand. Ainsi, le nombre de placements hors canton est essentiellement dû au fait que l'offre institutionnelle dans le Haut-Valais est peu importante et surtout restreinte quant aux prestations.

La ventilation des données (hors placements de très courte durée) nous permet de constater que le plus grand nombre de placements se fait dans le canton de Berne. Ils représentent pour 2007 33 % de la totalité de mineurs valaisans placés en institution hors canton. Nous constatons une augmentation du nombre de placements dans ce canton (+ 3). Encore plus sont des placements à destination du canton de Vaud. En ce qui concerne le nombre de placements dans ce canton, nous constatons à une augmentation (+6) par rapport à 2006.

À ce sujet, il faut souligner que le nombre total de jeunes mineurs valaisans placés en institution a augmenté par rapport à l'année précédente. Le nombre total a augmenté par rapport à 2006 de 23 unités. Le

Eine wichtige Anmerkung muss bezüglich der Anzahl Platzierungen gegenüber dem vorherigen Jahr gemacht werden. Aus therapeutischen Gründen müssen manche Jugendliche während einer sehr kurzen Dauer außerkantonal platziert werden. Diese Platzierungen dauern oft nur einige wenige Tage (siehe Grafik 16), doch werden sie genau gleich verbucht wie z.B. ein Aufenthalt von drei Monaten. Man muss wissen, dass die Gesamtzahl dieser sehr kurzen Aufenthalte für das Jahr 2007, 5 Platzierungen von kurzer Dauer sind, 4 davon als sogenannte "Disziplinarmassnahme für die Dauer von 48 Stunden" beläuft. Somit muss die Gesamtsumme an außerkantonalen Platzierungen auf der Tabelle relativiert werden, damit auch keine falsche Rückschlüsse gezogen werden.

Wenn man die verschiedenen Tabellen und Graphiken auf den folgenden Seiten analysiert, so kann man feststellen, daß die größte Anzahl ausserkantonal platzierter Minderjähriger vor allem in der Deutschschweiz aufgenommen werden. Diese Tatsache ist vor allem bedingt durch das verminderte Angebot im deutschsprachigen Kantonsteil.

Wir können im Jahr 2007 feststellen, daß von den 29 Walliser Platzierungen 15 aus dem Oberwallis stammen. Dies entspricht 52% der gesamten ausserkantonalen Platzierungen.

Die genauere Analyse dieser Angaben ermöglicht uns festzustellen, daß die Anzahl Platzierungen vom Oberwallis gegenüber dem letzten Jahr gesunken ist (-3 Einheiten). Es gilt festzustellen, dass das Angebot an Platzierungsplätzen im Oberwallis auf 12 Plätzen begrenzt ist (201 Plätze im französischsprachigen Kantonsteil). Diese Anzahl von ausserkantonal platzierten Minderjährigen ist zudem durch die institutionelle Lage im Oberwallis beziehungsweise dessen Angebot beschränkt.

Wir können feststellen, daß die größte Anzahl der ausserkantonal platzierten Minderjährigen (außer sehr kurze Aufenthalte) in den Kanton Bern geht. Diese Zahl entspricht 33% der Gesamtzahl der ausserkantonalen Platzierungen von Walliser Minderjährigen im Jahr 2007. Im Kanton Bern ist die Anzahl Platzierungen gestiegen (+3). Noch mehr Platzierungen gehen in den Kanton Waadt. Was die Anzahl Platzierungen in diesem Kanton betrifft, so können wir eine Erhöhung (+6) der Platzierungen gegenüber 2006 feststellen.

Es kann hervorgehoben werden, daß die Anzahl von platzierten Walliser Jugendlichen insgesamt im Vergleich zum letzten Jahr gestiegen ist. Sie ist gegenüber 2006 um 23 Einheiten gestiegen. Die Gesamtzahl an Plat-

Gr. 7 Évolution de la destination des mineurs du canton placés hors canton / Entwicklung des Bestimmungsortes der platzierten Walliser VS

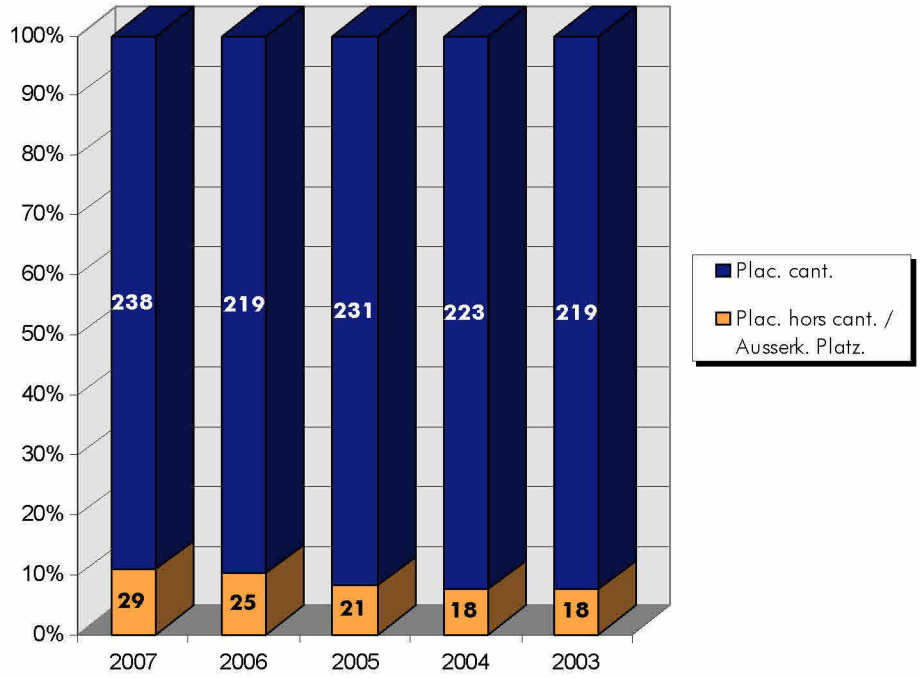

Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton
Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung desselben des Bestimmungsortes der platzierten Walliser

nombre total de placements a passé de 244 en 2006 à 267 placements en 2007.

Si nous analysons la demande valaisanne, nous constatons que la plus grande demande concerne les placements de type 11 représentant 38% de la totalité des placements hors canton. La plus grande partie de ces placements sont effectués dans des institutions du canton de Berne et Vaud. Nous assistons également à un nombre de placements de type 8 (environ 14% des placements hors canton effectués).

CONCLUSION :

Nous avions pu constater dès 2003 une augmentation importante du nombre de placements hors canton. Cet effet a été provoqué par des placements de très courte durée. Nous assistons en 2007 à une augmentation du nombre de jeunes valaisans placés hors canton (+4) et parallèlement aussi à une augmentation du nombre de placements de jeunes valaisans dans notre canton (+19). Il est important de rappeler que les coûts de placement hors canton sont très élevés pour les pouvoirs publics (cantons et communes) et qu'ils sont limités au strict minimum nécessaire.

zierungen ist von 244 im Jahr 2006 auf 267 Platzierungen im Jahr 2007 gestiegen.

Wenn wir die Walliser Nachfrage etwas genauer anschauen, so können wir sehen, daß die größte Nachfrage nach Plätzen des Typus 11 ist, sie entspricht 38% der ausserkantonal platzierten Minderjährigen. Die größte Anzahl dieser Platzierungen werden vom Kanton Bern und Waadt aufgenommen. Wir stellen eine beachtliche Zahl an außerkantonalen Platzierungen des Typus 8 fest (ca. 14% der Gesamtzahl an ausserkantonalen Platzierungen).

ZUSAMMENFASSUNG:

Wir hatten seit 2003 eine große Erhöhung der Anzahl außerkantonaler Platzierungen feststellen können. Dieser Effekt wurde durch häufige, aber sehr kurze Platzierungen ausgelöst. Wir stellen 2007 fest, dass die Anzahl außerkantonal platzierter Walliser gestiegen ist (+4). Auch, können wir feststellen, dass mehr Platzierungen von Wallisern in unserem Kanton getätigt wurden (+19). Es muss eben noch hinzugefügt werden, dass die ausserkantonalen Platzierungen für die öffentliche Hand (Kanton und Gemeinden) finanziell eine sehr große Belastung sind und deshalb auf ein striktes Minimum begrenzt sind.

Py. 3 ÂGE DES MINEURS VS PLACÉS HORS CANTON / ALTER DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN

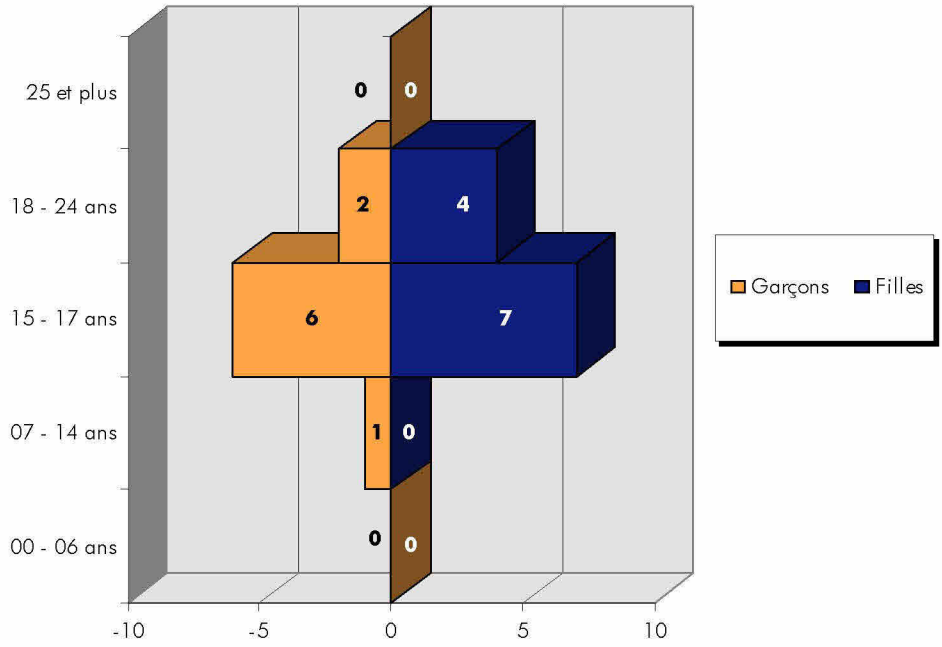

Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton
Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

2.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON.

La PYRAMIDE 3 nous donne les indications sur l'âge ainsi que la répartition par sexe des jeunes valaisans placés en institutions spécialisées hors canton.

Premièrement: le nombre de filles placés (11) est supérieur au nombre de garçons placées (9). Si nous analysons la tranche d'âge, nous pouvons constater que la population masculine a entre 7 et 24 ans et la féminine entre 15 et 24 ans.

Si nous analysons en détail les garçons, nous constatons que la pyramide ressemble partiellement à celle de 2006 avec quelques différences cependant, à savoir:

- la population est moins nombreuse;
- une diminution de pensionnaires placés ayant entre 7 et 14 ans (-2 personne);

2.11.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN.

Die PYRAMIDE 3 gibt uns Aufschluß über das Alter sowie Geschlecht der ausserkantonal platzierten Walliser Jugendlichen.

Als Erstes können wir feststellen, daß die Anzahl platzierter Mädchen grösser ist (11) als die Anzahl Knaben (9). Wenn wir die Altersgruppen analysieren, so können wir sehen, daß die männliche Altersgruppe zwischen 7 bis 24 Jahre alt ist und die weibliche zwischen 15 bis 24 Jahren.

Wenn wir die Zahl der männlichen Heiminsassen analysieren, können wir feststellen, daß die Pyramide eine ähnliche Form hat wie letztes Jahr. Nachfolgende Aenderungen sind feststellbar :

- die Population ist weniger gross;
- die Zahl der Platzierten hat abgenommen (-2) für die Altersgruppe 7-14 Jahre;

- une diminution de pensionnaires placés ayant entre 18 et 24 ans (-1 personne);
- une diminution du nombre de pensionnaires placés ayant entre 15 à 17 ans (-3 personnes).

Si nous analysons les pensionnaires féminins, nous constatons une grande augmentation du nombre par rapport à l'année précédente.

Si nous analysons la tranche d'âge, nous constatons:

- la tranche d'âge des 15 à 17 est la plus grande;
- une augmentation des pensionnaires placés ayant entre 15 et 17 ans (+6 personnes);
- une disparition du nombre de pensionnaires placés ayant entre 7 à 14 ans.

2.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON.

Les coûts de placements hors canton étant très élevés pour les pouvoirs publics, il nous paraissait important de donner une indication quant à la durée du placement hors canton de ces jeunes.

Pour cette raison, le GRAPHIQUE 16 a été créé afin de pouvoir prendre connaissance de la longueur du placement.

Veuillez cependant noter que toute la statistique respectivement les données sur les graphiques et tableaux dans ce présent rapport de planification sont axées sur une année, à savoir 2007.

Ce graphique donne aucune information sur la durée totale du placement.

La première constatation que nous pouvons faire, c'est que la plus grande partie des placements sont des séjours à durée limitée. En règle générale, ces séjours durent entre 1 et 4 mois. Ceci découle égale-

- die Zahl der Platzierten hat abgenommen (-1) für die Altersgruppe 18-24 Jahre;
- die Zahl der Platzierten ist gesunken für die Altersgruppe 15-17 Jahre (-3 Personen).

Die Zahl der weiblichen Heiminsassen ist im Vergleich zu 2006 sark gestiegen.

Bezüglich der platzierten Mädchen kann festgehalten werden :

- die Altersgruppe 15-17 Jahre ist die grösste;
- die Zahl der Platzierten hat zugenommen (+6) für die Altersgruppe 15-17 Jahre;
- die Altersgruppe von 7-14 Jahre ist verschwunden.

2.11.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN.

Da die Kosten eines Aufenthaltes außerhalb des Kantons für die öffentliche Hand sehr aufwändig sind, wurde entschieden, in diesem Planungsbericht die Dauer des Aufenthaltes eines Walliser Jugendlichen anzugeben.

Um dies zu tun, wurde die GRAFIK 16 in den Planungsbericht miteinbezogen, damit die Länge des Aufenthaltes erfahren werden kann.

Es gilt aber zu berücksichtigen, daß jede hier aufgeführte Tabelle und die Grafik sich auf das gerade aktuelle Jahr beschränkt; also in diesem Planungsbericht das Jahr 2007.

Diese hier aufgeführte Grafik informiert uns nicht über die Gesamtdauer des Aufenthaltes.

Die erste Feststellung, die wir machen können ist, daß der größte Anteil kurz befristete Aufenthalte sind und zwischen einem und vier Monate dauern. Dies entspricht der Tatsache, dass Aufenthalte

Gr. 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton / Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen VS

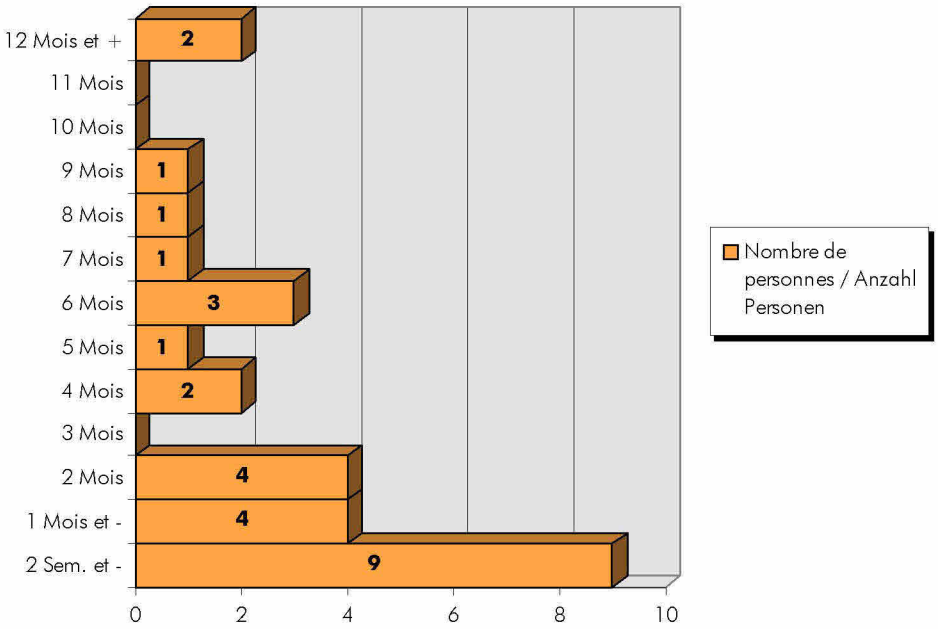

Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton
Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

ment du fait que les placements hors canton sont utilisés ponctuellement en situation d'urgence et lorsque l'offre institutionnelle du canton ne propose pas de solution adéquate.

Sur la totalité des 29 placements, 9 ont duré entre 1 et 2 semaines. Exprimé en pourcentage ainsi que par trimestre nous obtenons les résultats suivants:

- 59 pour-cent des séjours durent jusqu'à 3 mois;
- 21 pour-cent des séjours durent de 4 jusqu'à 6 mois;
- 11 pour-cent des séjours durent de 7 jusqu'à 9 mois;
- 7 pour-cent des séjours durent 10 mois et plus.

außerhalb des Kantons nur bei Bedarf eingesetzt werden, wenn es für notwendig erachtet wird und wenn das institutionelle Angebot des Kantons keine passende Lösung anbieten kann.

Von den insgesamt 29 Platzierungen dauern 9 zwischen einer und zwei Wochen. In Prozentzahlen ausgedrückt und nach Quartal ergibt sich folgendes Bild:

- 59 Prozent der Aufenthalte dauern bis zu drei Monate;
- 21 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen vier bis sechs Monate;
- 11 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen sieben bis neun Monate;
- 7 Prozent der Aufenthalte dauern zwischen 10 Monate und mehr.

TABLEAU 11 / D3.1 2007

DESTINATION / BESTIMMUNGSORT	TYPE / TYPUS 1	2	3	4	5	7	8	9	10	11	12	15	19	TOTAL
Mineurs du canton placés hors du canton / Einheimische Minderjährige auswärts platziert	0	2	3	2	0	0	4	0	1	14	1	2	0	29
Mineurs d'autres cantons placés dans le canton / Auswärtige Minderjährige im Kanton platziert	6	0	29	8	94	25	1	14	1	0	0	0	10	188
TOTAL	-6	2	-26	-6	-94	-25	3	-14	0	14	1	2	-10	-159

Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux
Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch

2.12 PLACEMENTS INTERCANTONAUX

2.12.1 BALANCE DES PLACEMENTS INTERCANTONAUX

En 2007, le GRAPHIQUE 15 nous présente la balance des placements intercantonaux qui est négative pour la quasi-totalité des types de placements. Le solde de la balance des placements intercantonaux a diminué par rapport à l'année 2006. Il se situe à exactement 159 placements exédentaires de mineurs Confédérés. De manière détaillée, nous pouvons constater que le nombre de placements de Confédérés a augmenté de 1 unité (+0,5%). Le nombre de placements de valaisans hors canton a augmenté de 4 unités (dont certaines de très courte durée) par rapport à 2006.

Nous observons par rapport à 2006 une stabilisation de la demande de places par les Confédérés. Nous constatons une augmentation de la demande de placements de Confédérés pour le type 5. Étant donné que l'Office fédéral de la justice a exigé dès la

2.12 INTERKANTONALER PLATZIERUNGEN

2.12.1 VERGLEICH DER INTERKANTONALEN PLATZIERUNGEN.

Wir können in der GRAFIK 15 sehen, daß im Jahr 2007 der Vergleich der interkantonalen Platzierungen von Minderjährigen nahezu für jeden Typus negativ war. Der Saldo der Bilanz des Austausches ist gegenüber 2006 leicht kleiner geworden. Er beläuft sich auf einen Überschuß von Platzierungen von Ausserkantonalen um genau 162 Einheiten. Im Detail, können wir sehen, daß die Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen gestiegen ist (+1 Einheiten oder 0,5%). Die Anzahl Platzierungen von Walliser Minderjährigen ist im Verhältnis zu 2006 um 4 Einheiten gestiegen (wobei es sich auch um sehr kurze Aufenthalte handelt).

Wir können gegenüber 2006 eine generelle Stabilisierung der Nachfrage an Platzierungen von Ausserkantonalen feststellen. Wir stellen eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen im Typus 5 fest. Da das Bundesamt für Justiz ab dem

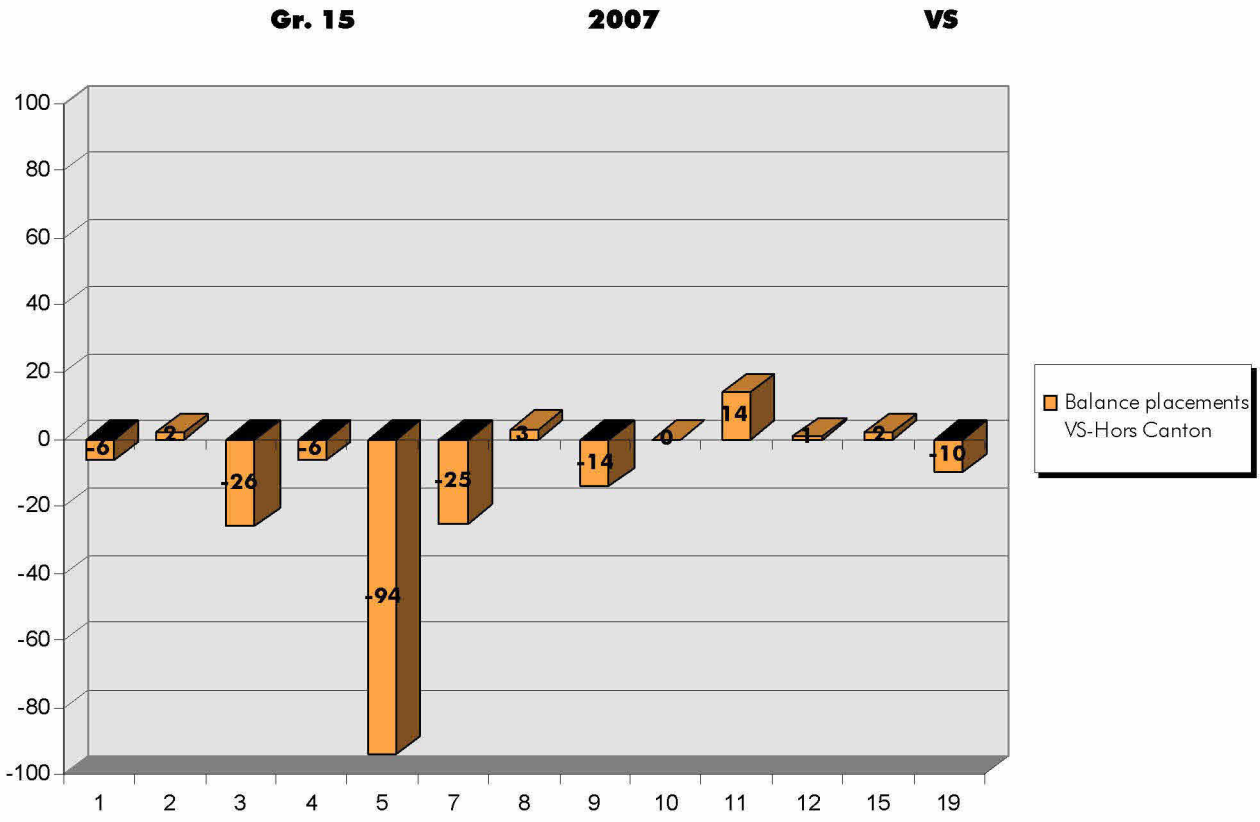

Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges
Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches

planification 2004 une nouvelle classification des institutions en appliquant une nouvelle typologie de 1 à 20 et non plus comme avant une classification sur uniquement 6 types différents, pour cette raison les variations peuvent être rapides d'une année à l'autre et reste de ce fait assez peu expressive. Une augmentation importante de la demande de placements de type 5 de la part des Confédérés a pu être constatée. Une diminution importante concerne la demande de placements de type 3 a été constatée .

Pour la plupart des types de placements, la balance des échanges est négative. Nous assistons à une grande demande de placements de Confédérés pour des séjours de type 5 (50%) et 3 (15,42%). Le canton profite de cette situation étant plus "offreur" de places que "demandeur".

Planungsbericht 2004 eine neue Typenbezeichnung der statistisch erfassten Institutionen verlangt hat und die bis anhin angewandten 6 Typen durch 20 verschiedene Typenbezeichnungen aufgeteilt worden sind, aus diesem Grund können die Veränderungen von Jahr zu Jahr sehr rasch sein und sind demzufolge nur bedingt aussagekräftig. Eine recht große Erhöhung der Anfrage bei den Ausserkantonalen für Platzierungen des Typus 5 lässt sich aber feststellen. Ebenfalls lässt sich aus dieser Tabelle eine stark gesunkene Nachfrage an Platzierungen des Typus 3 ableiten.

Für die Mehrzahl der Typen von Aufenthalten ist die Bilanz des Austausches negativ. Wir stellen eine große Nachfrage von Ausserkantonalen für Platzierungen des Typus 5 (50%) und 3 (15,42%) fest. Unser Kanton profitiert von dieser Situation, da er mehr Plätze anbietet, als er nachfragt.

Gr. 8 Évolution de la balance des plac. IC / VS
Entwicklung des IK Platzierungen

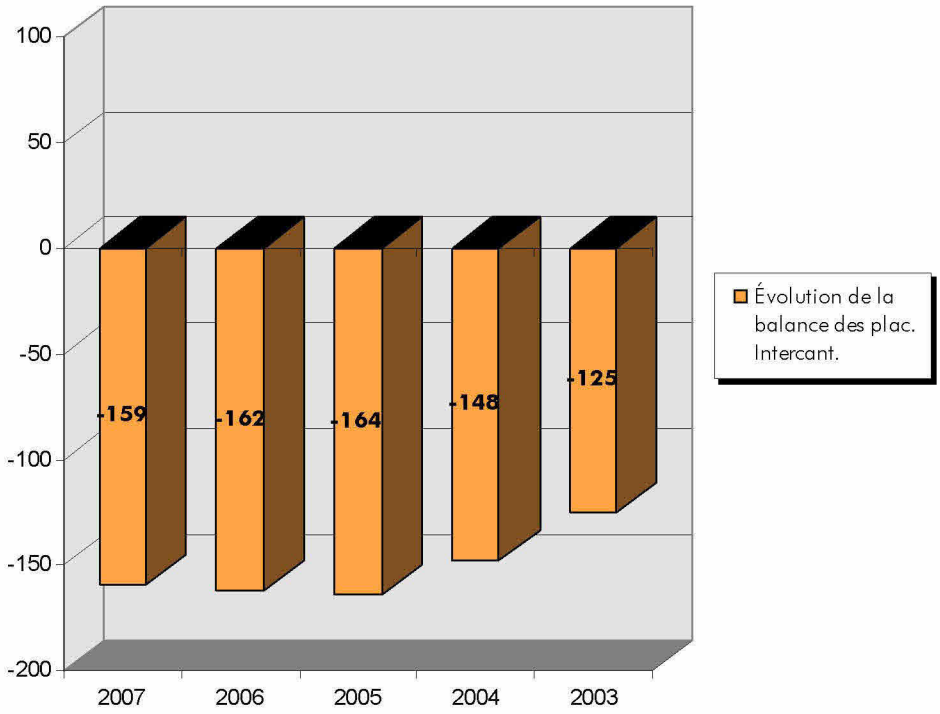

Illustration 21 : GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges
Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches

2.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES PLACEMENTS INTERCANTONAUX

CONCLUSION :

L'évolution de la balance des échanges représentée ici graphiquement, nous permet de constater que le canton du Valais à toutes les années une balance négative. Le canton du Valais accueille donc plus de mineurs Confédérés qu'il ne place de mineurs valaisans dans les autres cantons.

En comparaison à 2000, la balance des échanges de 2001 avait nettement progressé (+13,69%). Ceci était dû au fait que le nombre de placements de Confédérés dans le canton du Valais avait augmenté alors que le nombre de valaisans placés hors canton était resté stable. Pour l'année 2002 par contre, nous avions pu constater pour la première fois une interruption de cette tendance puisque la différence de la balance des échanges avait diminué par rapport à l'année précédente d'exactement 12 unités ou 6,28 %. En 2003, la tendance se confirmait puisque la différence de la balance des échanges diminuait encore par rapport à 2002 d'exactement 64 unités ou 35,75 %. Il est intéressant de constater que la

2.13 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DER INTERKANTONALEN PLATZIERUNGEN

ZUSAMMENFASSUNG :

Die hier grafisch aufgeführte Entwicklung des Austausches zeigt uns, daß die Bilanz für den Kanton Wallis jeweils negativ ist. Der Kanton Wallis nimmt somit mehr Kinder aus anderen Kantonen auf, als dass Walliser ausserkantonal platziert werden.

Im Vergleich zu 2000 war der Saldo der Bilanz des Austausches 2001 gestiegen (+13,69%), bedingt durch eine Stabilisierung der Anzahl, der auswärts platzierten Walliser Minderjährigen wie auch eine Erhöhung der Anzahl Platzierungen von Ausserkantonalen im Wallis. Im Jahr 2002 hingegen konnten wir zum ersten Mal einen Unterbuch dieser Tendenz feststellen, das heißt die Differenz nahm zum ersten Mal etwas ab, um genau 12 Einheiten oder 6,28 Prozent. Für das Jahr 2003 konnte die Tendenz bestätigt werden, da der Saldo der Bilanz des Austausches sich ebenfalls verringert hatte, gegenüber 2002 um genau 64 Einheiten oder 35,75%. Es ist interessant festzustellen, dass diese Tendenz 2004 gestoppt wurde, da wir eine echte Zunahme an Platzierungen von Ausserkantonalen im Wallis festgestellt haben. Dies hat zur Konse-

tendance à la hausse fut stoppée en 2004 car nous avions constaté une nette augmentation du nombre de Confédérés placés en Valais augmentant la différence la balance des échanges de 23 unités ou 18,4%. La tendance pour l'année 2005 nous montrait également une augmentation importante de 10,81% de la balance des échanges. Nous pouvons cependant constater que cette évolution a été stoppée pour l'année 2006 et que la balance ce situe sur le même niveau que l'année 2005. Pour 2007 nous constatons une diminution légère de la balance de 3 placements. Mais le canton reste très solicité par les autres cantons.

Mentionnons encore les chiffres de la balance des échanges de ces 12 dernières années:

- En 1996 nous avions un excédent de 102 personnes.
- En 1997 nous avions un excédent de 123 personnes.
- En 1998 nous avions un excédent de 163 personnes.
- En 1999 nous avions un excédent de 163 personnes.
- En 2000 nous avions un excédent de 168 personnes.
- En 2001 nous avions un excédent de 191 personnes.
- En 2002 nous avions un excédent de 179 personnes.
- En 2003 nous avions un excédent de 125 personnes.
- En 2004 nous avions un excédent de 148 personnes.
- En 2005 nous avions un excédent de 164 personnes.
- En 2006 nous avions un excédent de 162 personnes.
- En 2007 nous avons un excédent de 159 personnes.

quenz, dass die Differenz bei der Bilanz des Austausches wieder größer geworden ist um 23 Einheiten oder 18,4 %. Die Entwicklung für das Jahr 2005 ergab ebenfalls diese Tendenz mit einer Vergrößerung von 10,81 Prozent. Nun können wir aber feststellen, dass die Bilanz des Austausches sich im Jahr 2006 stabilisiert hat und das Gleiche Niveau wie im Jahr 2005 hat. Im 2007 können wir eine leichte Abnahme der Bilanz des Austausches feststellen, um genau 3 Einheiten. Die Anfrage an den Kanton für ausserkantonale Platzierungen bleibt sehr hoch.

Hier noch mal kurz den Saldo der Bilanz des Austausches der letzten 12 Jahre:

- 1996 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 102 Personen.
- 1997 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 123 Personen.
- 1998 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 163 Personen.
- 1999 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 163 Personen.
- 2000 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 168 Personen.
- 2001 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 191 Personen.
- 2002 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 179 Personen.
- 2003 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 125 Personen.
- 2004 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 148 Personen.
- 2005 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 164 Personen.
- 2006 hatten wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 162 Personen.
- 2007 haben wir einen Überschuß an ausserkantonalen Platzierungen von 159 Personen.

CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION

3.1 INTRODUCTION

L'équipement social du canton du Valais s'est développé par la création d'institutions d'éducation spécialisées dans la prise en charge de mineurs et de jeunes adultes.

Dans le présent document, nous avons retenu 10 institutions parmi les vingt existantes. Neuf d'entre elles sont déjà reconnues par la Confédération. Il s'agit de :

- l'Institut CITÉ PRINTEMPS
- la Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre pédagogique et scolaire (CPS)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage (CPA)
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Centre de Préapprentissage mixte (CPM)
- le Foyer d'accueil LA FONTANELLE
- le Foyer LA CHALOUPE
- l'Institut ST-RAPHAËL appelé Foyer des Jeunes Travailleurs (FJT)
- la Maison d'éducation au Travail de PRAMONT appelée (MET)

Une institution ne dispose pas d'une reconnaissance du Canton et de la Confédération. Le Chef du Département de l'Éducation, de la Culture et du Sport a donné à cette institution une autorisation d'exploitation. Le Canton participe aux charges d'exploitation. Il s'agit de l'institution:

KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG

3.1 EINFÜHRUNG

Der Kanton Wallis verfügt über eine beachtliche Anzahl von sozialpädagogischen Einrichtungen der verschiedenen Typen.

In diesem Planungsbericht haben wir 10 Institutionen beschrieben und analysiert. Neun davon sind vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden. Es sind dies:

- das Institut CITÉ PRINTEMPS
- die Jugendwohngruppe ANDERLEDY
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre pédagogique et scolaire" (CPS)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage" (CPA)
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Centre de Préapprentissage mixte" (CPM)
- das "Foyer d'accueil LA FONTANELLE"
- das "LA CHALOUPE"
- das Institut ST-RAPHAËL genannt "Foyer des Jeunes Travailleurs" (FJT)
- die Arbeitserziehungsanstalt von PRAMONT genannt (MET)

Eine Einrichtung ist weder vom Bund noch vom Kanton als spezialisierte Einrichtung anerkannt. Sie ist im Besitze einer Betriebsbewilligung, erteilt durch den Vorsteher des Departementes für Erziehung, Kultur und Sport. Der Kanton beteiligt sich an den Betriebskosten. Es handelt sich um das Heim:

L'ÎLOT DE PORT-VALAIS

Les institutions spécialisées reconnues par le canton et l'OFJ hébergent des jeunes qui ont été placés principalement pour les raisons suivantes :

- indication psycho-sociale ;
- mesure prise par une autorité tutélaire;
- décision judiciaire.

Pour chaque institution, nous mentionnons ci-après :

- présentation de l'institution;
- évolution du nombre de places offertes et du taux d'occupation;
- répartition du nombre de mineurs places durant l'année 2005 selon l'âge, le sexe, etc.

L'ÎLOT DE PORT-VALAIS

Die hier erwähnten spezialisierten Heime, die vom Kanton sowie vom Bundesamt für Justiz anerkannt worden sind, beherbergen Jugendliche, die aus folgenden Gründen platziert werden:

- eine psycho-soziale Indikation;
- Einweisung durch die Vormundschaftsbehörde;
- nach strafrechtlichem Beschluß.

Jede Institution wird folgendermaßen beschrieben:

- Beschreibung und Vorstellung der Institution;
- Entwicklung des Platzangebotes und des Belegungssatzes;
- Aufteilung der Anzahl platzierter Minderjähriger im Jahr 2005 nach Alter, Geschlecht, usw.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

ILOT de Port-Valais
Route de la Lanche
1897 LE BOUVERET

Téléphone : 024 / 481 38 04

PRÉSENTATION

Support juridique:	Période transitoire, fondation en constitution
Statut juridique:	Actuellement raison individuelle privée
Année de fondation:	1990
Typologie officielle OFJP:	Type 19

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	enfants
Âge:	0-11 ans
Sexe:	mixte
Langue:	français
Capacité d'accueil:	12 places
Forme d'accueil:	prioritairement internat. Accessoirement semi-internat.
Admission:	par l'intermédiaire des services placeurs officiels
Objectifs poursuivis:	Répondre aux besoins de l'enfant. Par exemple : sécurité, cadre affectif, problèmes scolaires, etc.
Enfants:	Limiter les conséquences d'un placement, en collaborant intensivement avec les familles, les réseaux, l'école, etc.
Adultes:	Développer les compétences parentales. Créer, par le biais d'un processus d'encadrement, les conditions permettant le retour de l'enfant dans son lieu d'origine.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Partenariat avec les familles d'origine, les écoles et les services officiels.

Prestations et activités spécifiques:

Accueil professionnel. Travail de réseau, soutien scolaire. Développer dans les familles les compétences parentales. Travail psychologique individuel ou en groupe par psychologue diplômé.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

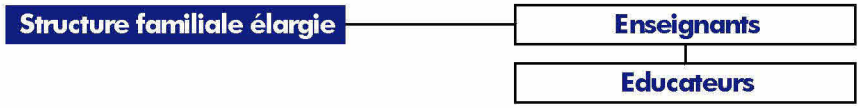

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialiés , psychologue

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 4
Temps partiel: 4

Options socio-éducatives Références théoriques:

référence au modèle systémique

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Autre: facturation forfaitaire Fr. 100.--/jour

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Nous sommes ouvert à l'accueil de frateries pour des enfants en bas âges, cela influence certainement le nombre de non admissions . A notre échelle cela rend aussi plus difficile la gestion du foyer . Nous avons un seul groupe d'enfants de l'âge de 2 à3 mois jusqu'à 12 et 14 ans celon la composition des frateries.Les bébés nécessitent la présence continue d'un adullte pour chacun d'eux dans les repas et les soins et nous ne sommes pas en situation de pouvoir répondre à plus de trois enfants de cet âge là. L'accueil de bébés implique systématiquement une collaboration très fréquente avec les parents et en particulier la mère. Eux aussi sont fréquement sous notre responsabilité durant plusieurs demi journées par semaine à l'occasion de nombreuses visites demandées par les services placeurs.

Cette situation s'intensifie d'année en année. a quelques exceptions près les demandes qui nous sont adressées, concernes des enfants de moins de quatre ans . Nous ne pouvons plus sans revoir le forfait journalier répondre aux besoins que nécessitent la prise charge de ces enfants et des prestations que cela implique

Commentaires quantitatifs:

Hormis les difficultés signalées sommairement plus haut je tiens à signaler la constitution au mois de mars d'une association de soutien à l'îlot . Cette association travaille à la rèalisation de deux mandats qui sont pour l'un financier et pour l'autre, de nous soutenir dans le développement de la structure et de son adéquation avec les besoin s du terrain. Suite à la demande du SCAJ et de l' OPE (Assurer la pérennité de la structure) je serai en mesure de présenter un plan de développement de l'Ilot dès la rentrée scolaire 2008 -2009.

Sans subventionnement de l'Etat le taux d'occupation élevé est aussi lié au fait que je dois gérer la structure comme une entreprise et les nombreuses demandes d'accueil que nous ne pouvons prendre en considération ne déboucheront pas sur un agrandissement des bâtiments. La durée des placements sera réduite pour mieux répondre aux demandes d'accueil, mais l'agencement des projets de placement pour des enfants d'âge prés scolaire sera développé pour répondre aux besoins des placements à long terme.

▶

L'analyse du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater qu'une partie des journées de séjour dans cette institution proviennent de placements hors canton. Il s'agit exactement de 46% du nombre total de journées.

▶▶

En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité sont des placements qui ont une durée d'une année.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton

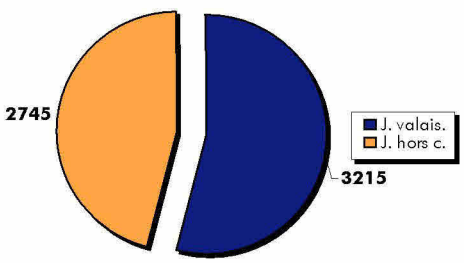

Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur

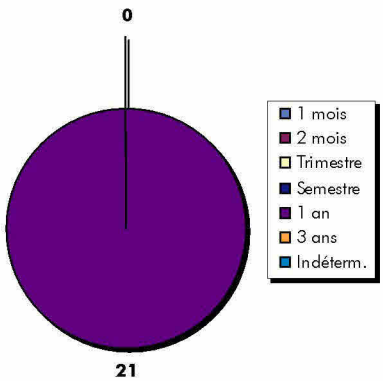

L'ILOT DE PORT-VALAIS

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	12	12	12	12	12
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	4380	4380	4380	4392	4380
Journées de séjour*	4865	4785	4774	5032	4382
Capacité non utilisée	-485	-405	-394	-640	-2
Taux d'occupation	111.07%	109.25%	109.00%	114.57%	100.05%

*(ne sont prises en compte que les journées d'internat)

◀

L'ILOT DE PORT-VALAIS a été recensé pour la première en fois dans le rapport de planification en 1996. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année. Nous constatons que le taux d'occupation de l'institution est également en 2007 au-dessus de 100% ceci représente quasiment 1 place à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

L'ILOT DE PORT-VALAIS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
00 - 06 ans	8	8
07 - 14 ans	12	12
15 - 17 ans	0	0
18 - 24 ans	1	1
25 ans et plus	0	0
TOTAL	21	21

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

L'ILOT DE PORT-VALAIS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Garçons	13	13
Filles	8	8
TOTAL	21	21

◀◀

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des enfants en bas âge. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

◀

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 — 2007

L'ILOT DE PORT-VALAIS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Interne	18	18
Externe	3	3
PCE / ENB	0	0
TOTAL	21	21

TABLEAU 24 / C4 — 2007

L'ILOT DE PORT-VALAIS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 19	TOTAL
Droit pénal	0	0
Droit civil	21	21
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	21	21

▼◀◀

Nous constatons que les placements effectués en 2007 sont en majorité des journées de séjour en interne (85,71%).

▼◀

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'en 2007, tous les placements sont des placements de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

CITÉ PRINTEMPS
CP 2257
R. Gravelone 3
1950 SION 2

Téléphone : 027 / 329 00 60

PRÉSENTATION

Support juridique:	Fondation Sainte-Famille, Sion.
Statut juridique:	Privée et reconnu d'utilité publique.
Année de fondation:	1973/2007
Typologie officielle OFJP:	Type 4 Type 12

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Filles et des garçons qui, par leurs difficultés personnelles, familiales, sociales ont besoin d'un changement de milieu et d'un encadrement éducatif spécialisé. Ces jeunes ont les capacités suffisantes pour effectuer leur scolarité et leur formation professionnelle dans divers établissements situés, prioritairement, en ville de Sion.
Âge:	6 - 18 ans, au-delà si nécessaire (mais pas d'admission après 18 ans).
Sexe:	Filles et garçons.
Langue:	Français.
Capacité d'accueil:	36 places pour les enfants de 6 à 15 ans, réparties en 4 groupes éducatifs 18 places pour les adolescents de 15 à 18 ans, réparties en 2 groupes éducatifs.
Forme d'accueil:	Internat Prise en charge partielle (semi-internat) Prise en charge éducative extérieure (PCE) Accueil d'urgence.
Admission:	En permanence suivant les places disponibles, mais avec une préférence pour la rentrée scolaire d'août pour les jeunes en scolarité obligatoire.
Objectifs poursuivis:	Permettre à chaque jeune : - de s'épanouir et de progresser, - de trouver son équilibre, - d'exercer ses droits, - d'assumer ses actes, ses responsabilités et ses obligations, - d'acquérir son indépendance, - de préparer un retour en famille ou une vie en studio, - de s'insérer dans la société.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie par objectifs avec mise en place de plans d'action individualisés prenant en compte les attentes du jeune, de ses parents/représentant légal et du Service placeur.
Pédagogie se basant également sur les actes de la vie quotidienne (repas, hygiène, devoirs, etc.) visant à valoriser l'enfant dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer sa relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.

Prestations et activités spécifiques:

Des entretiens réunissent régulièrement la famille, le jeune et l'éducateur référent pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif, pour échanger, relever la progression et, en temps opportun, préparer le départ de l'institution de leur enfant.
Un soutien particulier est apporté à chaque jeune dans sa scolarité ou son apprentissage, et nous favorisons l'élaboration des projets de groupe. Dans le secteur des 6-15 ans, l'institution organise des camps durant chaque période de vacances scolaires.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

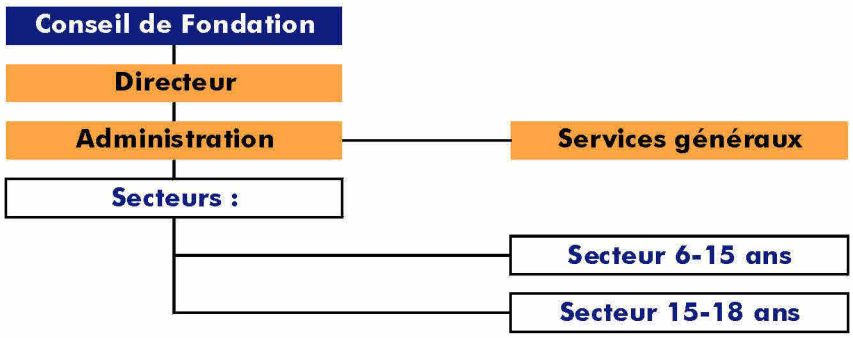

Types de spécialisations des collaborateurs:

Education spécialisée, praticien-formateur, formation en systémique, en PNL, moniteur J&S, etc.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 9
Temps partiel: 38

Options socio-éducatives Références théoriques:

- Dans le cadre de sa prise en charge éducative, l'institution se réfère à la pédagogie du quotidien. La prise en charge spécialisée s'inscrit dans un projet incluant les actes de la vie quotidienne tels que le respect des horaires, l'hygiène, la réalisation des travaux scolaires, les loisirs, etc. visant à valoriser le jeune dans son agir, à renforcer son estime de lui, à lui apprendre à gérer la relation à l'autre et à se structurer dans le temps et l'espace.
- La pédagogie par objectifs permet la co-construction d'un projet avec le jeune, les parents et/ou le représentant légal, dans lequel la scolarité et la formation professionnelle sont prioritaires.
- L'approche systémique oriente les interventions et la collaboration de l'institution avec les familles, les intervenants significatifs et l'entourage social du jeune.
- L'institution se réfère également à des valeurs empreintes d'éthiquechrétienne.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: Fondation Sainte-Famille
Don de la Loterie Romande

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Au 1er août 2007, Sr Josiane Borgeat a donné sa démission.

Avec son départ, c'est une page de 140 ans de présence Ursulines dans la prise en charge et la direction de l'établissement qui se tourne. Pour lui succéder, le conseil de Fondation a nommé M. Serge Moulin. Le 5 novembre 2007, la Fondation Cité Printemps a été créée. Elle reprend en grande partie les buts et la mission du Fondateur à savoir conduire une ou plusieurs structures d'accueil et d'éducation d'enfants et d'adolescents établis en Valais de manière prioritaire qui, par leur difficultés personnelles, familiales, scolaires, sociales, ont besoin d'un changement de milieu et d'un accompagnement éducatif spécialisé. Dans l'accomplissement de sa tâche, la Fondation veillera à respecter les prescriptions en matière éducative des services étatiques en harmonie avec l'enseignement de l'église catholique.
Si la direction et le support juridique ont changé, les jeunes accompagnés présentent toujours des carences affectives et éducationnelles et leur accompagnement nécessite l'encadrement de personnel de qualité formé à l'éducation sociale.

Lors de la rentrée scolaire, nous avons accueilli 8 fratries, représentant 17 jeunes soit le tiers des effectifs. Cette situation mérite d'être relevée. Associée au nombre de placement demandés ou confirmés par les chambres pupillaires, ces placements de fratrie, augmentent la durée moyenne des placements.
Nous relevons une collaboration accrue avec le Centre Valaisan de Pédopsychiatrie de l'hôpital de Sierre (CVPEA). Ces jeunes sont fragiles et plusieurs nouvelles hospitalisations ont passablement perturbé la vie des groupes éducatifs des adolescents.
Les ruptures dans le parcours scolaire ou professionnel des jeunes accompagnés dans le secteur 15-18, la fragilité des adolescents tendent à nous indiquer qu'il faut que nous trouvions une possibilité de prise en charge "protégée" durant la journée. L'intégration des adolescents dans une scolarité du 2ème degré ou un apprentissage est de plus en plus difficile.
Enfin la perspective de la reconnaissance par l'OFJ en 2008, nous a demandé de réactualiser le concept et les documents principaux sur lesquels se base notre prise en charge.

Commentaires quantitatifs:

Durant cette année 2007, nous constatons une très forte augmentation du nombre de journées de séjour (+5.2%) en chiffres absolus elles se montent à 18867 soit 929 de plus qu'en 2006. Ce chiffre est signe d'un réel effort de collaboration avec tous les services placeurs et de l'étroite collaboration établie avec le réseau qui occupe les jeunes (école, patrons, Semestre Motivation Jeune,...) A l' avenir, il sera difficile de faire mieux. Durant l'année 2007, nous avons accueilli 31 nouvelles situations, dont 11 dans le secteur des 6-15 ans et 20 dans le secteur des 15-18 ans. Parmi ces jeunes, 27 sont domiciliés en Valais et 4 hors canton. D'autre part, nous avons également été sollicités à treize reprises par les Services sociaux ou par la Police pour accueillir un jeune en hébergement d'urgence pour une durée allant de 2 à 19 jours.
Durant cette même période, 33 placements se sont terminés, dont 11 dans le secteur des 6-15 ans, 17 dans le secteur des 15-18 ans et 5 en prise en charge extérieure (PCE).

Nous saluons le travail soutenu des éducateurs qui, allié à une collaboration établie avec les familles, a permis à 72.73% des jeunes de retourner vivre chez eux à plein temps. Trois jeunes, qui avaient atteint leur majorité civile, ont emménagé dans un studio. Malheureusement, les conditions optimales n'ont pas été réunies pour permettre à 6 autres jeunes de vivre à nouveau chez eux ou en studio. Pour eux, cinq foyers éducatifs et une famille d'accueil ont pris le relais.
Nous signalons depuis quelques années que le nombre d'admissions et de départs ne cesse d'augmenter, apportant aussi son lot de travail supplémentaire à tous les secteurs institutionnels.

Durant l'année, la direction pédagogique a également traité 54 demandes de pré admission (rencontre avec le réseau, une ou plusieurs visites) pour le secteur 6-15 et 27 demandes pour le secteur 15-18.

▶

Nous pouvons constater que pour cette institution, le nombre de journées de séjour provenant de placements hors canton est peu important et représente 8% du nombre total de journées de séjour.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

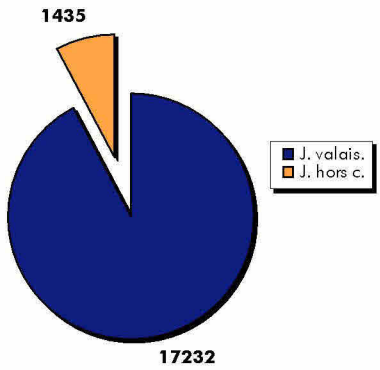

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

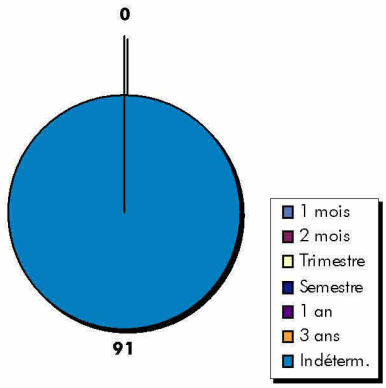

▶▶

Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle. Il se peut donc qu'un placement annuel dure effectivement plus long comme indiqué ici. Tous les placements sont de durée indéterminée.

CITE PRINTEMPS

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	54	54	54	54	54
Journées d'ouverture	365	365	365	365*	365*
Journées d'exploitation	19710	19710	19710	18194	16650
Journées de séjour	18667	17749	17607	17164	16009
Capacité non utilisée	1043	1961	2103	1030	641
Taux d'occupation	94.71%	90.05%	89.33%	94.34%	96.15%

*(19x366)+(40x281)

L'institut CITÉ PRINTEMPS est la plus grande institution du canton du Valais ouverte à l'année. Toutefois, si nous comparons le taux d'occupation entre 2006 et 2007, il a augmenté de 4,66 points. Il convient de remarquer que depuis trois ans une modification du mode de saisie des journées d'exploitation demandée par l'OFJ qui se base sur le calendrier civil et non plus sur le nombre de places à disposition en fonction des périodes est appliquée.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

CITE PRINTEMPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
00 - 06 ans	1	1
07 - 14 ans	45	45
15 - 17 ans	36	36
18 - 24 ans	7	7
25 ans et plus	0	0
TOTAL	89	89

Le TABLEAU 21 nous informe que les résidents de l'institution ont en majorité entre 7 et 14 ans. Communément aux prestations fournies, elle accueille également un grand nombre de jeunes ayant entre 15 et 17 ans.

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

CITE PRINTEMPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
Garçons	51	51
Filles	40	40
TOTAL	91	91

En ce qui concerne la classification par sexe, nous avons une majorité de pensionnaires masculins cette année.

TABLEAU 23 — 2007

CITE PRINTEMPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
Interne	86	86
Externe	0	0
PCE / ENB	7	7
TOTAL	93	93

Les placements effectués dans cette institution sont pour la plupart de type interne avec cependant également quelques post-cures externes.

TABLEAU 24 / C4 — 2007

CITE PRINTEMPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
Droit pénal	6	6
Droit civil	52	52
Loi AI	0	0
Autres	33	33
TOTAL	91	91

En ce qui concerne la base légale du placement, la plupart sont de droit civil (57.14%), 6.59% de droit pénal et autres 36.26%.

STECKBRIEF DER INSTITUTION

Sozialpädagogische Jugendwohngruppe ANDERLEDY

Anderledystr. 22

3900 BRIG

Telefon : 027 / 923 60 50

BESCHRIEB

Träger:	Stiftung Jugendwohnguppe Anderledy
Rechtsform:	Öffentlich-rechtlich
Gründungsjahr:	1980
Offizielle Typenbezeichnung BFJ:	Typus 4 Typus 8

ALLGEMEINE ANGABEN

Empfangene Personen:	Wohngruppe für Kinder und Jugendliche mit psycho-sozialen, zivilrechtlichen und strafrechtlichen Problemstellungen
Alter:	7 - 18 Jahre
Geschlecht:	gemischt / Koedukation
Sprache:	deutsch
Aufnahmekapazität:	12 BewohnerInnen
Form der Betreuung:	Sozialpädagogische Jugendwohngruppe ohne Grundschule
Aufnahme:	jederzeit - vorteilhaft im Sommer (Schulrhythmus) - Mindestdauer von einem Aufenthaltsjahr gewünscht
Zielsetzungen:	erfolgversprechende Reintegration oder Vorbereitung auf Selbständigkeit

SPEZIFISCHE ANGEBOTE

Erzieherische Programme:

Aufenthaltsgestaltung nach Stufenmodell, interdisziplinäre Zusammenarbeit mit externen Personen und Stellen, intensive Elternarbeit, Unterstützung in Schulfragen.

Spezifische Angebote und Aktivitäten:

Gruppenlager in allen Jahreszeiten, Sport und Natur, eigene Ferienhütte, Erlebnispädagogik

INTERNE ORGANISATION

Einfaches Organigramm:

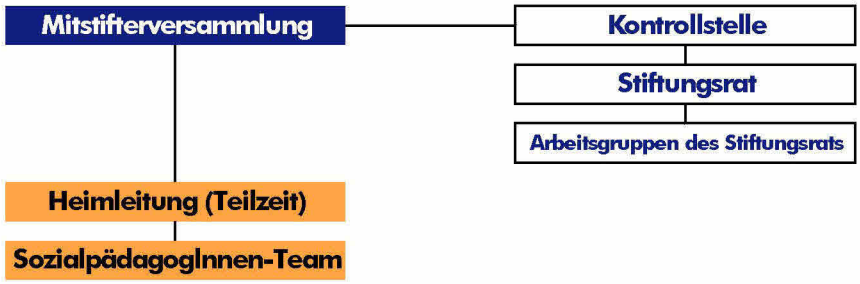

Art der Spezialisierungen der Mitarbeiter:

Diplomierte SozialpädagogInnen oder solche in Ausbildung gemäss Anforderungen des Bundesamtes für Justiz

Anz. beschäftigter Mitarbeiter:

Vollzeit:	1
Teilzeit	9

Sozio-erzieherische Ausrichtung Theoretische Referenzen:

Systemische Betrachtungsweise der individuellen Problemstellungen sowie transparentes Stufenprogramm und Hausregelwerk mit allgemeiner Gültigkeit.

ART DER FINANZIERUNG

Finanzierung durch:

Kanton DEKS
Eidgenossenschaft BFJ
Pensionspreis (Walliser)
Anders: Spenden

KOMMENTARE

(von der Direktion des Heimes)

Qualitative Auswertungen:

Diesbezüglich wollen wir unser Engagement im Bereich Erlebnispädagogik erwähnen. Nachdem unser Mitarbeiter Moritz Millius die Zusatzausbildung zum Erlebnispädagogen absolviert hat, werden im Jahr 2007 erstmals spezielle Wochenenden im Rahmen dieses Projektes eingebaut. Mehr Informationen finden Sie auf den folgenden Seiten.

Zeitintensiv sind die Arbeiten an den neuen Leistungsvereinbarungen, welche der Kanton mittelfristig einführen will. Die Heimleitungen der verschiedenen Institutionen arbeiten immer wieder gemeinsame Positionen aus, um diese dann mit den Vertretern des Kantons zu diskutieren. Ebenfalls die Präsidenten der verschiedenen Körperschaften treffen sich zum Austausch. Nachdem der Leistungskatalog einigermassen definiert ist, fokussiert sich die Arbeit vermehrt auf das eigentliche Vertragswerk und die Indikatoren, nach welchen die Leistungen beurteilt werden. Entscheidend werden dann die bilateralen Gespräche mit den einzelnen Vorständen sein. Es gilt dann ganz konkret via Fallpauschalen die bisherige Subventionspraxis abzulösen. Das Jahr 2009 wird wohl als Probejahr für die neue Konvention gelten.

Wir bereiten das Verfahren zur Aufrechterhaltung der Anerkennung von 2008 vor. Das Bundesamt für Justiz überprüft alle 5 Jahre die anerkannten Institutionen. Dies auf der Basis von umfangreichen Gesuchsunterlagen, welche wir auf Ende 2007 übergeben.

Abschliessend erwähne ich die Arbeiten am Bericht für eine zusätzliche komplementäre Erziehungseinrichtung im Oberwallis. Im September kann die Arbeitsgruppe Mattini diese Machbarkeitsstudie übergeben und es stehen nun Grundsatzentscheide bei der Gemeinde, dem Kanton und auch bei der Stiftung Jugendwohngruppe Anderledy an. Das Bundesamt für Justiz hat gegenüber dem Projekt eine positive Vormeinung formuliert. Sofern sich die Stiftung Jugendwohngruppe Anderledy für eine Realisation einbinden lässt, würde dies bezüglich Grösse und Organisation ein neuer Zeitabschnitt bedeuten.

Quantitative Auswertungen:

Während des Jahres 2007 betreuen wir 19 Jugendliche. Im Sommer kommt es zu einem vergleichsweise grossen Wechsel - mehr als die Hälfte der Gruppe kann die Institution verlassen und andere Jugendliche nehmen deren Platz ein. Insbesondere gruppendynamisch wirkt sich diese Zäsur stark aus. Es braucht effektiv Monate, bis sich die neue Gruppe einigermassen findet und die Kompetenzen der einzelnen Jugendlichen auch greifen. Dies zeigt sich auch in den Aufenthaltstagen: während 4627 (105.6%) Tagen sind die Zimmer belegt und mit 3773 effektiven Präsenztagen erreicht die Stiftung die höchste Auslastung seit ihrem Bestehen. Ein Auslastungsgrad, der das Arbeitsteam äusserst fordert und nicht über einen längeren Zeitraum erbracht werden kann.

Der Durchschnitt der Jahre 04 - 07 ist um 42% höher als derjenige der Jahre 00 - 03. Diese grosse Steigerung wird mit demselben offiziellen Personal-Etat bewältigt, der Arbeitsrhythmus ist entsprechend hoch. Obwohl die Personalfluktuation in den letzten Jahren sehr klein ist, sieht sich der Stiftungsrat verpflichtet, die hohe Belastung der Mitarbeitenden zu benennen.

Bereits in den Jahren 2005 und 2006 kann die durchschnittliche Aufenthaltsdauer der eingewiesenen Jugendlichen auf 21 Monate gesenkt werden - Ende 2007 erreicht sie 10.8 Monate. Das ist sicherlich ein momentaner Tiefstand, doch er drückt einiges aus: Es gibt kaum Jugendliche mit Modellfunktion, welche aufgrund ihrer Erfahrungen positiv auf die frisch eingezogenen Mitbewohner und -bewohnerinnen wirken. Das häufigere Kommen und Gehen ist auch pädagogisch fordernd und arbeitsintensiv.

Jeiziner Donat
Heimleiter

▶

Wie wir von der GRAFIK 25 entnehmen können, ist das Verhältnis zwischen der Anzahl walliser- und ausserkantonaler Tage bedingt durch die institutionnelle Lage (nur ein Heim im Oberwallis) klar: alle Tage sind Platzierungen von einheimischen Jugendlichen.

▶▶

Die Analyse der GRAFIK 26 über die geschätzte Dauer der Platzierung durch die einweisende Instanz, ermöglicht uns festzustellen, daß 69% aller Platzierungen mit unbestimmter Dauer angegeben wurden.

Gr. 25 Verhältnis Ausserk./Walliser Tage VS

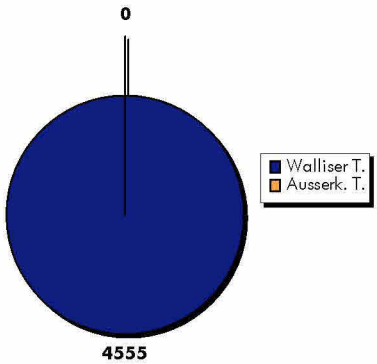

Gr. 26 Gesch. Dauer der Plaz durch die einw. Instanz VS

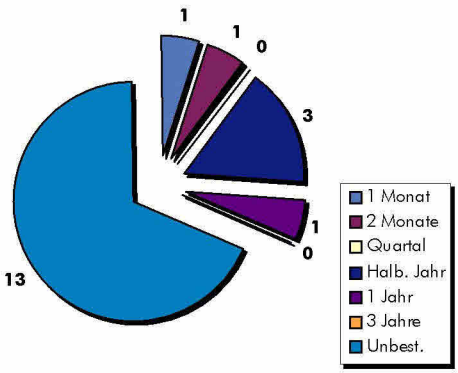

Jugendwohngruppe ANDERLEDY

Jahr	2007	2006	2005	2004	2003
Verfügbare Plätze	12	12	12	12	10
Anz. der geöffnet. Tage	365	365	365	366	365
Anz. der Betriebstage	4380	4380	4380	4392	3650
Anz. der Aufenthaltstage	4555	4233	4188	3942	3121
Freie Kapazitäten	-175	147	192	450	529
Belegung in Prozenten	104.00%	96.64%	95.62%	89.75%	85.51%

◀

Die JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY ist das einzige Oberwalliser Heim, das Jugendliche mit Schwierigkeiten aufnehmen, welches vom BFJ anerkannt wurde. Wir können ein stetiges Wachstum des Belegungssatzes von Jahr zu Jahr feststellen. In den letzten fünf Jahren ist der Belegungssatz um 18,49 Punkte gestiegen. Zwischen 2007 und 2006 ist er um 7,36 Punkt gestiegen.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

ANDERLEDY

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 4	TYPE / TYPUS 8	TOTAL
00 - 06 Jahre	0	0	0
07 - 14 Jahre	3	0	3
15 - 17 Jahre	10	4	14
18 - 24 Jahre	0	1	1
25 J. und mehr	0	0	0
TOTAL	13	5	18

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

ANDERLEDY

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 4	TYPE / TYPUS 8	TOTAL
Knaben	8	4	12
Mädchen	5	2	7
TOTAL	13	6	19

◀◀

Aus der TABELLE 21 läßt sich entnehmen, daß drei Altersgruppen im Heim anzutreffen sind, nämlich diejenigen der 7 bis 14 Jahre mit 3 Platzierungen und der 15 bis 17 Jahre (77.78%). Wir stellen fest, daß 1 Minderjähriger die älter als 17 Jahre sind platziert wurden.

◀

Wie wir sehen können, sind die Heimpopulation in der JUGENDWOHNGRUPPE ANDERLEDY gemischt.

TABLEAU 23 — 2007

ANDERLEDY

AUFENTHALTSTAGE	TYPE / TYPUS 4	TYPE / TYPUS 8	TOTAL
Intern	13	6	19
Extern	0	0	0
PCE / ENB	0	0	0
TOTAL	13	6	19

TABLEAU 24 / C4 — 2007

ANDERLEDY

RECHTLICHE BEGRÜNDUNG DER PLATZIERUNG	TYPE / TYPUS 4	TYPE / TYPUS 8	TOTAL
StrafGB	5	0	5
ZivilGB	6	6	12
IVGesetz	0	0	0
Uebrige	2	0	2
TOTAL	19	6	25

▼◀◀

Es wird ersichtlich, daß das Heim nur interne Aufenthaltstage anbietet.

▼◀

Was die rechtliche Begründung der Platzierung betrifft, so können wir der TABELLE 24 entnehmen, daß die größte Anzahl Platzierungen 2007 auf zivilrechtlicher Basis getätigt wurden. Es gibt außerdem auch noch 5 Platzierungen auf strafrechtlicher Basis und 2 Uebrige.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL

Centre pédagogique et scolaire, Champlan (CPS)

1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1946
Typologie officielle OFJP:	Type 3

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.
Âge:	Toute la scolarité obligatoire (8 - 15 ans) également en 10ème année scolaire.
Sexe:	mixte
Langue:	française
Capacité d'accueil:	27 jeunes
Forme d'accueil:	Internat ou externat ouvert 365 jours par année.
Admission:	En permanence selon disponibilités
Objectifs poursuivis:	Répartis en petites unités à caractère familial, les jeunes bénéficient d'un encadrement éducatif basé sur un projet pédagogique personnalisé ainsi que sur un enseignement individualisé, renforcé par un appui spécifique, favorisant le développement des connaissances scolaires.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie par objectifs avec un système de phases évolutive.s Programme scolaire individualisé. Orientation professionnelle avec stage en entreprise.

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

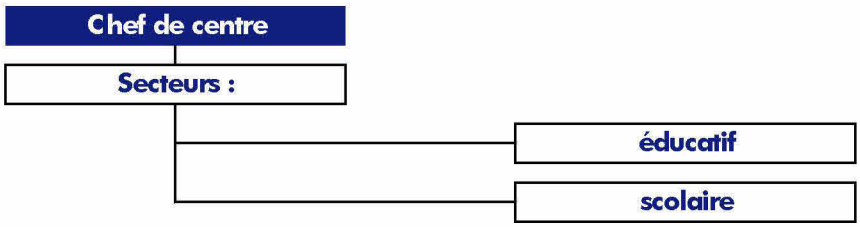

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, praticiens-formateurs, enseignants spécialisés, intervenants extérieurs (psychologue, psychiatre)

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 8
Temps partiel: 16

Options socio-éducatives Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptée.comme par exemple systémique comportementale.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre: prestations AI

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Notre mission reste la même mais nos préoccupations changent, évoluent en raison de la population accueillie. Nous continuons à prendre en charge des jeunes en rupture scolaire et sociale, désireux de s'intégrer, pas toujours avec les moyens adéquats, dans notre société dont ils se sentent exclus.

Nos réponses éducatives s'adaptent à ce nouvel environnement social. Nous avons accueillis quatre externes dans le but de préparer leur retour dans le système scolaire normal. Trois de ces élèves sont promus dans la classe supérieure, ce qui a necessité afin de les soutenir, de mettre en place des cours d'appui personnalisé.

Nous avons également dû nous perfectionner dans l'accompagnement de jeunes adolescentes. Le centre a accueilli huit jeunes filles. Cette augmentation de la proportion filles/garçons a modifié la dynamique du centre tant dans les relations jeune/jeune, jeune/adulte et bien sur adulte/jeune.Nos outils pédagogiques et éducatifs ont été développés, affinés afin de correspondre aux problématiques de chacun.
Nous apprécions cette nouvelle énergie insufflée par la gente féminine. Nous leur proposons des activités, des stages d'orientation professionnelle en rapport avec les qualités, les dispositions qu'elles présentent. Cependant cela soulève des problématiques nouvelles comme l'accompagnement lors d'une IVG.

Nous devons faire preuve d'imagination, de créativité pour proposer à ces jeunes un espace sincère, chaleureux, source d'apprentissage dans l'acquisition de connaissances scolaires, de responsabilisation et d'autonomie.

De nombreux projets sont en cours et continueront en 2008.
Les enseignants oeuvrent à la mise en place d'une nouvelle prise en charge scolaire : mettre en valeur pour chaque jeune les connaissances acquises afin de renforcer leur " estime de soi ". Cette démarche doit les conduire à explorer, progresser dans des domaines scolaires non maîtrisé..
A l'internat, nous travaillerons durant l'année à venir sur la mise en valeur des ressources des jeunes au moyen de la mise en place d'un carnet de compétences validant ce que le jeune est capable de faire dans de nombreux secteurs de la vie quotidienne.

Commentaires quantitatifs:

Nous avons pris en charge des enfants de classes primaires (un groupe de neuf personnes dont sept valaisans). Les demandes de placement pour des jeunes en scolarité primaire ont doublées et les demandes de pré-admission sont croissantes pour cette tranche d'âge.

Nous avons accueilli dix adolescentes ce qui devient une tendance dans le nombre des admissions. Ce phénomène tend à se reproduire cette année, de manière encore plus prononcée également pour les pré-admissions. Il est a relevé que la proportion de placement valaisan et de placement hors canton est stable Elle se situe dans la parité. Il en est de même pour les placements relevant du tribunal dfes mineurs.

Nous sommes satisfaits d'avoir pu atteindre le nombre de journée élèves prévu pour le centre scolaire, le taux d'occupation par rapport aux journées d'exploitation pondérées est de 105%. Nous avons fonctionné en sureffectif durant trois mois, les demandes urgentes pour les jeunes valaisans ont été réelles ce qui a occasionné ce sureffectif momentané.

En ce qui concerne le taux d'occupation des journées OFJ, nous parvenons à un taux de 88.66% pour l'année 2007. Ce résultat est conséquent en tenant compte de la période d'été hors scolarité ou nous fonctionnons en effectif réduit de prise en charge jeunes (neuf jeunes maximum durant huit semaines).

Journées réalisées	Journées d'exploitation pondérées	Journées d'exploitationsJ selon OFJ	TAUX D'OCCUP. selon OFJ
8737	8'190	9'855	88.66%

▶

La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que pour cette année le nombre de journées de séjour valaisannes représente 60%.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton

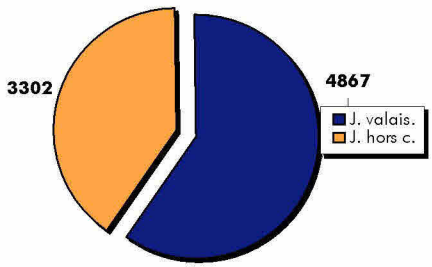

▶▶

En ce qui concerne la durée de placement proposée par l'organisme placeur, nous pouvons constater que la totalité des placements sont de durée indéterminée.

Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur

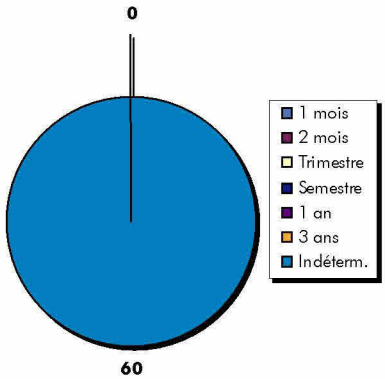

ST-RAPHAEL, CPS

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	27	27	27	27	27
Journées d'ouverture	365	365	365	281	265
Journées d'exploitation	9855	9855	9855	7587	7155
Journées de séjour	8169	7436	7549	7149	7313
Capacité non utilisée	1686	2419	2306	438	-158
Taux d'occupation	82.89%	75.45%	76.60%	94.23%	102.21%

◀

Nous pouvons constater que le nombre de places offertes par l'institut ST-RAPHAËL (CPS) est resté identique à rapport à l'année précédente. Depuis 2005, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation. Nous assistons à une augmentation de 7,44 points par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

CPS

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 3	TOTAL
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	42	42
15 - 17 ans	18	18
18 - 24 ans	0	0
25 ans et plus	0	0
TOTAL	60	60

◀◀

En analysant le graphique suivant, l'institution accueille des enfants et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans (70%). Avec cependant également une grande population de jeunes ayant entre 15 et 17 ans.

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

CPS

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 3	TOTAL
Garçons	49	49
Filles	11	11
TOTAL	60	60

◀

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une large dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 — 2007

CPS

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 3	TOTAL
Interne	59	59
Externe	2	2
PCE / ENB	0	0
TOTAL	61	61

▼◀◀

La quasi-totalité des placements effectués en 2007 sont des journées de séjour en interne.

TABLEAU 24 / C4 — 2007

CPS

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 3	TOTAL
Droit pénal	9	9
Droit civil	43	43
Loi AI	5	5
Autres	3	3
TOTAL	60	60

▼◀

La base légale la plus souvent appliquée dans les placements dans cette institution est de droit civil (71,67%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL

Centre de préapprentissage (CPA)

Av. Grand-Champsec 22

1950 SION

Téléphone : 027 / 203 35 50

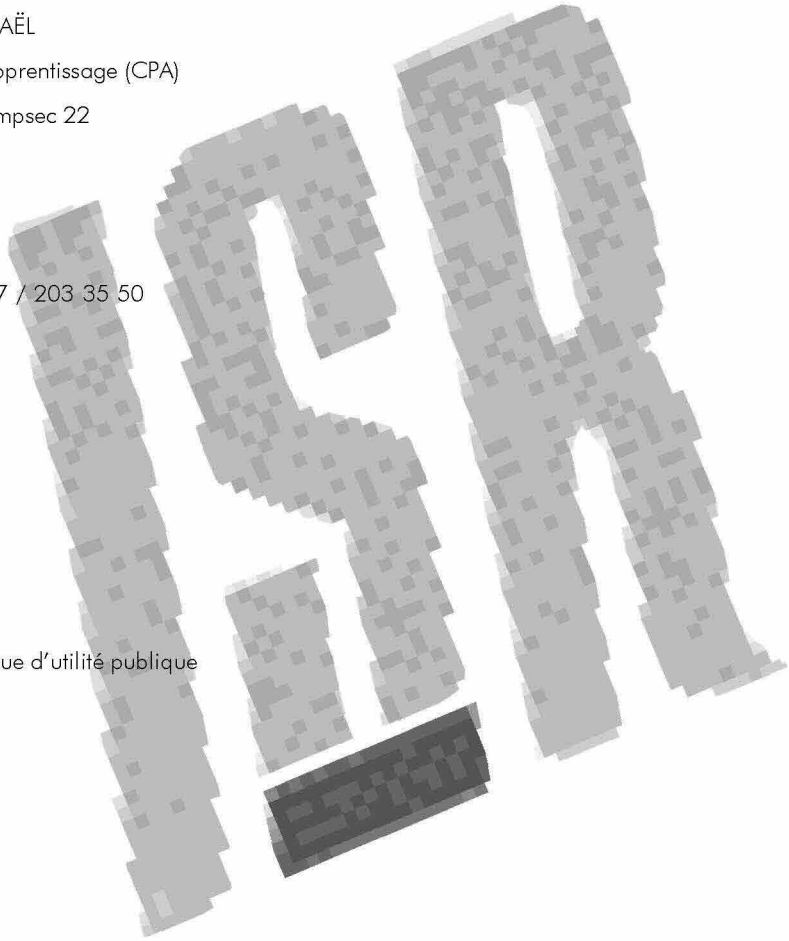

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1946
Typologie officielle OFJP:	Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Adolsecents en difficultés sociales, professionnelles et très souvent familiales
Âge:	15 à 18 ans
Sexe:	masculin
Langue:	française
Capacité d'accueil:	Internat (18) et externat (6)
Forme d'accueil:	Internat et externat
Admission:	En permanence selon les disponibilités
Objectifs poursuivis:	Orientation professionnelle, réinsertion sociale

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Stages, orientation professionnelle, recherche d'apprentissage, mise à niveau scolaire, travail en atelier, activités sportives et culturelles, compétences sociales développées en internat, etc.

Prestations et activités spécifiques:

Camps hors institutions, démarches extérieures de réflexion, soirées à thèmes (alcool, cannabis, tabac, éducation sexuelle, connaissances pratiques

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

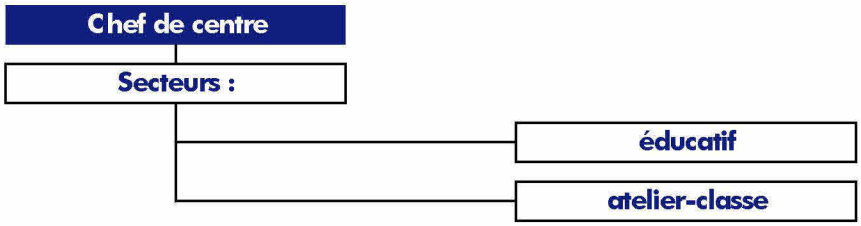

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisés, maîtres socio-professionnels, enseignants spécialisés

Nbre de collaborateurs engagés y compris part direction, administration, intendance):

Plein temps: 6
Temps partiel: 8

Options socio-éducatives Références théoriques:

Une approche systémique comportementale , béhaviorisme

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Un grand nombre de difficultés sont apparues dans la gestion nocturne du centre, en effet, en l'absence d'un veilleur, en plus de la présence éducative (veille passive actuellement) les jeunes ont commis de nombreux actes illicites lors des nuits passées au centre de préapprentissage.
De plus, la gestion d'un grand groupe de 18 jeunes pour trois éducateurs n'est pas toujours des plus aisées. Et en cas de conflits ou de difficultés, l'équipe est rapidement débordée et l'intervention du directeur ou parfois même de la police est nécessaire pour ramener le calme dans la maison. C'est pourquoi, l'ensemble des collaborateurs attend avec impatience les transformations futures du centre afin de travailler avec deux groupes de neuf jeunes au lieu du grand groupe actuellement. Ces travaux de rénovations devraient débuter fin 2008 voire début 2009. Une réflexion se pose quant à la nécessité de créer un groupe d'accueil d'urgence pour répondre à la diversité des problématiques rencontrées au quotidien par la plupart des services placeurs.

Commentaires quantitatifs:

Le taux d'occupation du centre de préapprentissage ne répond pas entièrement aux exigences des autorités. Pourtant nous avons accueilli plus de 50 jeunes sur l'année 2008. Mais une grande partie de ces placements ont été de courte durée et ont répondu à des demandes urgentes qui ont permis aux jeunes et à leur pourtour social ainsi qu'aux services de se réorganiser. Pour beaucoup, il a été possible de réintégrer sa famille ou son école après quelques jours, semaines de placement. Ce phénomène induit bien sûr une autre organisation et parfois des journées manquent dans le laps de temps d'accueil d'un autre jeune.

▶

Nous pouvons constater en analysant le GRAPHIQUE 25 que le rapport entre le nombre de journées de séjour valaisannes et les journées hors canton est de 31% de journées valaisannes sur la totalité. Il y a donc deux tiers de journées hors canton (69%).

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton

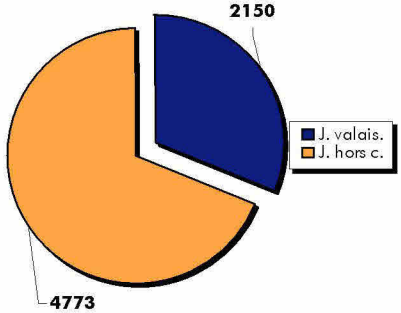

▶▶

La ventilation des chiffres du GRAPHIQUE 26 nous permet de voir que la totalité des placements sont de durée d'une année.

Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur

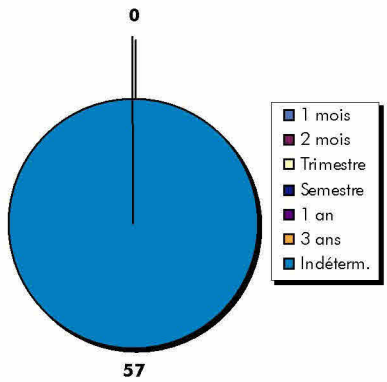

ST-RAPHAEL, CPA

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	21	21	21	21	21
Journées d'ouverture	365	365	365	296	291
Journées d'exploitation	7665	7665	7665	6216	6111
Journées de séjour	6923	6137	6797	5797	5739
Capacité non utilisée	742	1528	868	419	372
Taux d'occupation	90.32%	80.07%	88.68%	93.26%	93.91%

◀

On constate que le nombre de places disponibles est resté inchangé depuis plus de six ans. Pour la première fois en 2005, les journées d'ouverture étaient calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation. Cette année nous assistons à une augmentation de 10,25 points par rapport à l'année précédente.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

CPA

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	50	50
18 - 24 ans	5	5
25 ans et plus	0	0
TOTAL	56	56

◀◀

Comme le définit la typologie, l'institution ST-RAPHAËL (CPA) n'accueille uniquement des garçons en préapprentissage. La plus grande population (89,28%) se situe entre 15 et 17 ans.

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

CPA

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Garçons	57	57
Filles	0	0
TOTAL	57	57

◀

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est uniquement masculine.

TABLEAU 23 — 2007

CPA

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Interne	48	48
Externe	6	6
PCE / ENB	0	0
TOTAL	54	54

▼◀◀

Comme indiqué dans la fiche signalétique, l'institution offre des journées de séjour en tant qu'interne mais également en tant qu'externe. Il faut cependant dire que la plupart des journées de séjour sont de type interne.

TABLEAU 24 / C4 — 2007

CPA

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Droit pénal	28	28
Droit civil	21	21
Loi AI	7	7
Autres	1	1
TOTAL	57	57

▼◀

La plus grande part des placements sont des placements de droit pénal (49,12) avec également un grand nombre de placements de droit civil (36,84%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL

Centre de préapprentissage mixte, Champlan (CPM)

1971 CHAMPLAN

Téléphone : 027 / 398 24 41

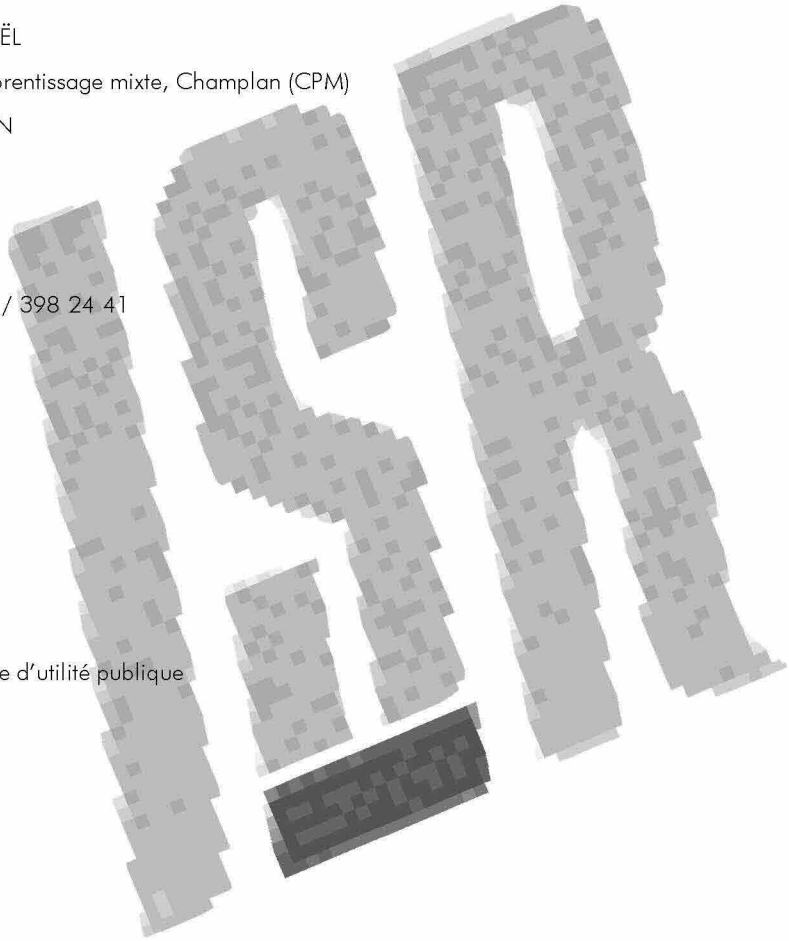

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1946
Typologie officielle OFJP:	Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Cas sociaux, mineurs en difficulté ou menacés au sens des directives de l'OFJ et des dispositions cantonales en la matière, adolescents présentant des troubles du comportement importants et s'inscrivant manifestement dans une perturbation sérieuse de contrôle sur leurs émotions, difficultés relationnelles importantes, violences verbales et même physiques, passages à l'acte fréquents, ne pouvant momentanément être intégrés dans les écoles publiques, dans un processus d'apprentissage ou dans le circuit économique ordinaire.
Âge:	15 - 18 ans
Sexe:	mixte
Langue:	française
Capacité d'accueil:	9
Forme d'accueil:	Internat - externat ouvert 365 jours par année .
Admission:	En permanence selon disponibilités
Objectifs poursuivis:	L'accompagnement au CPM poursuit 3 axes principaux : l'intégration sociale, le développement personnel et l'intégration professionnelle. L'expérimentation de nouvelles valeurs, un encadrement structurant et chaleureux, un projet pédagogique personnalisé, un soutien pré-professionnel (orientation professionnelle, stages en entreprises), un appui scolaire spécifique sont autant de moyens au service de l'objectif final du CPM, à savoir la réinsertion sociale et professionnelle du jeune.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

pédagogie par objectifs en 4 modules de durée variable en fonction de l'évolution du jeune. Projet pédagogique individualisé .

Prestations et activités spécifiques:

Objectifs fixés avec chaque jeune avec contrat pédagogique. Bilans fréquents et réguliers. Orientation professionnelle. Soutien psycho-social extérieur si nécessaire. Prise en charge éducative extérieure comme par exemple PCE, acc. prof.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

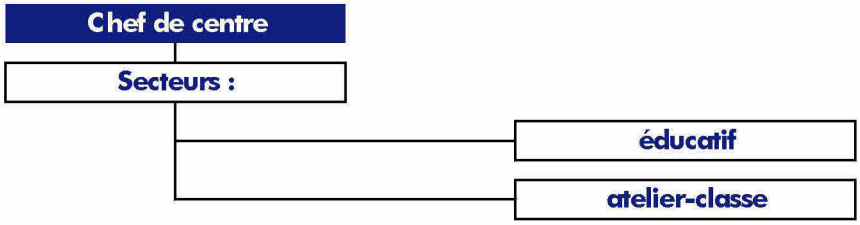

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs/trices spécialisé/es (praticiens-formateurs), maîtres socio-professionnels, enseignant spécialisé, conseiller en orientation professionnelle.

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 1
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives Références théoriques:

Approche de la théorie systémique et du concept cognitivo-comportementaliste avec des phases évolutives. Pédagogie par objectifs adaptés.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : prestations AI

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

L'année 2007 a été marquée au Centre de préformation mixte par une augmentation notable des demandes de placement pour des jeunes souffrant de problèmes psychiques.

Loin de nous l'idée de nous spécialiser dans ce type de prise en charge. Nous mettons simplement à disposition de nos partenaires les spécificités de notre structure et les compétences d'une équipe qui permettent une relative souplesse dans l'accompagnement des jeunes qui nous sont confiés.

Si certaines problématiques trop importantes ont été écartées immédiatement, nous avons accompagné plusieurs jeunes dont les troubles psychiques entravent fortement l'intégration sociale et, partant, professionnelle.

La petite taille de la structure (9 jeunes) favorise une individualisation assez importante de la prise en charge. Une équipe d'encadrement (éducateurs, maître d'atelier, enseignant) compétente, engagée, et partageant la conviction que chaque jeune accueilli possède des aptitudes au changement et des potentialités à développer, permet d'effectuer un travail conséquent avec cette population fragilisée.

Nous devons certes adapter notre programme aux réalités et capacités actuelles de ces jeunes dans une certaine mesure, mais tentons avant tout d'apporter des réponses éducatives à leurs comportements. Plutôt que d'axer notre travail sur l'orientation professionnelle, nous le dirigeons vers leur développement personnel, la valorisation de leurs compétences, la structuration de leur personnalité au travers des exigences d'un cadre strict (notion de respect, règles) et chaleureux.

Les objectifs du placement pour ces jeunes sont le plus souvent basiques. Ainsi, les services nous demandent de travailler à restaurer un rythme quotidien et hebdomadaire, une hygiène de base, à améliorer la relation à l'autre, à ancrer le jeune dans la réalité de la vie ordinaire. La plupart du temps, aucun objectif professionnel n'est défini.

Cette nouvelle population nous force à remettre en question certaines de nos pratiques, à revoir la manière dont nous évaluons quotidiennement nos jeunes, à chercher d'autres sources de valorisation, à renforcer nos collaborations avec les psychologues, psychiatres, voire hôpitaux psychiatriques. Nous devons constamment élargir notre champ de réflexion afin de répondre au mieux aux besoins de ces jeunes, dont la proportion ne fait que croître ces dernières années.

Ainsi des formations internes ont été mises sur pied (conduites à risque chez l'adolescent abordées sous l'angle de la construction du Sujet et de la réalité), des situations particulières ont été analysées en supervision pour répondre aux questionnements que posent aux professionnels ces jeunes fragilisés.

Nous ne nous éloignons pas de notre mission première, nous anticipons plutôt sur les difficultés psychiques de plus en plus présentes chez nos adolescents. L'expérience ainsi acquise au CPM pourra sans doute contribuer à la réalisation prochaine d'un accueil d'urgence au CPA.

Commentaires quantitatifs:

En 2007, 25 demandes de placement n'ont pas abouti. 21 jeunes ont été accompagnés pour une durée plus ou moins longue, ce qui représente 2908 journées OFJ. Le taux d'occupation du centre (capacité d'accueil x 395 jours) se monte donc à 88.52%, ce qui est considéré comme positif. En effet, un taux d'occupation supérieur à 80% est positif, compte tenu que les séjours en milieu fermé (mandats disciplinaires, préventive) ou en hôpital (décompensation psychique) ne peuvent être comptabilisés, et que, dans un programme éducatif, les jeunes ont droit à des temps en famille.
L'occupation est aussi moin importante en été, du fait que les jeunes qui ont terminé leur programme à fin juin nous quittent à ce moment-là.

▶

Les chiffres du GRAPHIQUE 25 nous permettent de constater que le nombre de journées de séjour de valaisans est de 31% contre 69% de journées hors canton.

▶▶

Nous voyons sur le GRAPHIQUE 26 que la totalité des placements sont d'une durée indéterminée.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton

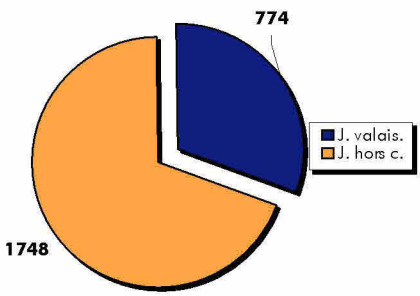

Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur

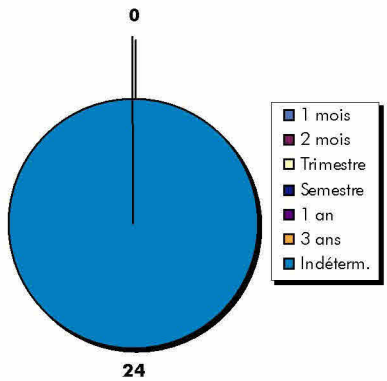

ST-RAPHAEL, CPM

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	9	9	9	9	9
Journées d'ouverture	365	365	365	296	289
Journées d'exploitation	3285	3285	3285	2664	2601
Journées de séjour	2522	2553	2706	2427	2466
Capacité non utilisée	763	732	579	237	135
Taux d'occupation	76.77%	77.72%	82.37%	91.10%	94.81%

L'institut ST-RAPHAËL (CPAM) voit une diminution de 0,95 points du taux d'occupation par rapport au chiffre de l'année précédente. Pour la première fois en 2005 comme pour cette présente année, les journées d'ouverture sont calculées sur l'année complète ce qui a bien entendu une incidence sur le taux d'occupation.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

CPM

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	1	1
15 - 17 ans	21	21
18 - 24 ans	2	2
25 ans et plus	0	0
TOTAL	24	24

Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 15 et 17 ans.

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

CPM

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Garçons	15	15
Filles	9	9
TOTAL	24	24

La répartition du nombre de pensionnaires par sexe nous permet de constater que l'institution a plus de pensionnaires masculins.

TABLEAU 23 — 2007

CPM

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Interne	23	23
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	23	23

Toutes les journées de séjour dans l'institution sont de type interne.

TABLEAU 24 / C4 — 2007

CPM

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Droit pénal	9	9
Droit civil	9	9
Loi AI	6	6
Autres	0	0
TOTAL	24	24

Les principales raisons de placement dans cette institution sont justifiées par le droit civil et le droit pénal (37,5%) ainsi qu'une partie assez importante de la loi AI (25%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer d'accueil LA FONTANELLE

1890 MEX

Téléphone : 027 / 767 11 22

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association La Fontanelle
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1987
Typologie officielle OFJP:	Type 5

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Jeunes de la Suisse romande, en situation d'échec scolaire ou professionnel, présentant des troubles de comportements , des ruptures familiales et/ou institutionnelles fréquentes et dont les problèmes personnels ou familiaux ont dégénéré en acte délictueux (fugue, violence, refus de l'autorité, vol, etc.) ou en toxicomanie. Ils sont pour la plupart sous mandats pénaux.
Âge:	dès 15 ans, jusqu'à 20 ans (pas d'admission après 18 ans)
Sexe:	filles et garçons en deux foyers (pas de mixité)
Langue:	français
Capacité d'accueil:	17
Forme d'accueil:	24h sur 24, 365 jours par année
Admission:	en permanence
Objectifs poursuivis:	Placer le jeune dans un contexte pour lui permettre de reprendre pied et de réfléchir au sens à donner à son existence Le mener dans une parenthèse active, encourageant la réflexion, le développement personnel ainsi que la patiente restauration des relations de l'individu avec l'autre, son environnement et son histoire Le conduire dans de nouvelles expériences favorisant l'acquisition de compétences sociales, la gestion de ses pulsions et la diminution de ses comportements délictueux L'orienter et construire un projet d'avenir, pour sa profession et son lieu de vie Le soutenir après la phase institutionnelle pour assurer la transition entre le foyer et le retour à la société Pendant et après le placement, collaborer étroitement avec les parents en vue de leur réappropriation des compétences parentales

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Pédagogie par objectifs progressifs en 4 phases (Intégration, Exploration, Vérification, Réalisation), adaptées au rythme d'évolution du jeune. Possibilité de revenir en phase inférieure pour travailler les points fragiles.

Prestations et activités spécifiques:

Activités psycho-éducatives, travail avec les familles, accompagnement éducatif individualisé, prise en charge sportive et aventurière par des camps de longue durée, appui scolaire, formation et orientation professionnelles, stages dans des entreprises, suivi personnalisé lors de la transition entre l'institution et le retour à la société. Activités et lieu de vie totalement séparés entre les filles et les garçons.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

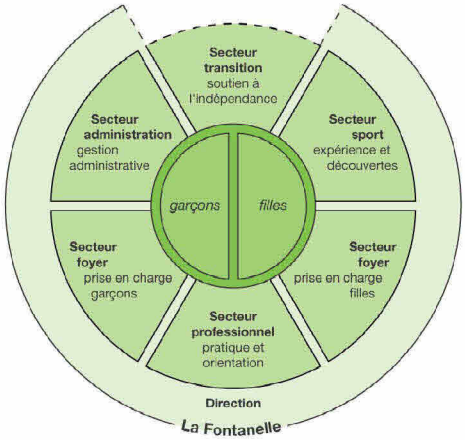

Types de spécialisations des collaborateurs:

éducateur spécialisé, praticien-formateur, maître d'éducation physique, maître socio-professionnel, enseignant, économiste, systémique, PNL, arthérapie, drainage lymphatique.

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 3
Temps partiel: 24

Options socio-éducatives Références théoriques:

Travail de référence éducative individualisé. Pédagogie par objectifs progressifs, par le quotidien (comportementalisme), par l'expérience, par le sport, par le travail. Référence à l'approche systémique et au concept de l'attachement-séparation (Bowlby).

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : Participation de l'Association La Fontanelle

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

En 2007, l'accueil des filles a pu être pérennisé par l'acquisition d'un bâtiment. En effet, en 2005, le propriétaire du bâtiment de Vérossaz prenait la décision de vendre, plaçant notre association devant le choix difficile de trouver un autre bâtiment aux dimensions adaptées ou de cesser l'accueil des filles. Suite à une longue période d'investigations et de négociations, et après qu'un accord acceptable ait pu être trouvé avec le propriétaire, le comité a pris la décision d'acquérir le bâtiment de Vérossaz pour fr 1'100'000.- en septembre 2007. Pour soutenir cette acquisition, La Fontanelle mène une opération de récolte de fonds.

En 2007 a eu lieu le 20ème anniversaire de l'association mais également les 10 ans des camps d'aventure au Canada. La Fontanelle pratique depuis une vingtaine d'années la pédagogie par l'expérience sous la forme de camps d'aventure. Elle l'a conceptualisée et intégrée comme une étape de son programme éducatif auprès des filles comme des garçons. Eléments de cette pédagogie, les camps au Canada ont débuté en 1997. Actuellement, ils ont la forme d'une expédition de 300 km en canoë en pleine nature canadienne, d'une durée de six à sept semaines pendant l'été. L'institution organise aussi d'autres camps en différents lieux, plus proches et de plus courtes durées. En 2007, ils étaient au nombre de quatorze, dont sept avec les filles et sept avec les garçons, d'une durée totale de quatre mois pour les garçons et de trois mois et demi pour les filles.

Certifiée aux normes ISO 9001 depuis 2000, La Fontanelle a réussi en septembre 2007, pour la troisième fois, l'audit de renouvellement, valable trois ans. Le rapport met en avant de nombreux points forts tout en proposant quelques champs d'améliorations pour les trois prochaines années.

Commentaires quantitatifs:

Bien que le nombre de jeunes accueillis à La Fontanelle ait augmenté en 2007, le taux d'occupation est resté stable, au-dessus de 80%. L'équilibre observé chez les filles depuis 2006 se maintient ; la durée du placement est en augmentation, indiquant qu'un travail en profondeur peut s'effectuer. Chez les garçons, une dynamique de groupe défavorable durant le printemps et l'automne ne nous a pas permis d'utiliser la pleine capacité d'accueil. Cette situation nous a notamment décidé à répartir différemment les 17 places autorisées par l'Etat du Valais ; dès 2008, elle sera de 8 places au foyer des filles et de 9 places au foyer des garçons.

Type de placements : alors que la majorité des jeunes filles sont placées à la Fontanelle sur la base juridique du code civil (environ 60%), le solde étant une mesure pénale, près de 80% des garçons sont placés sur la base d'une mesure pénale.

Les charges brutes de La Fontanelle sont demeurées stables durant ces dernières années, les charges 2007 étant même inférieures à celles de 2002.

▶

L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton est de 13% de journées valaisannes.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton

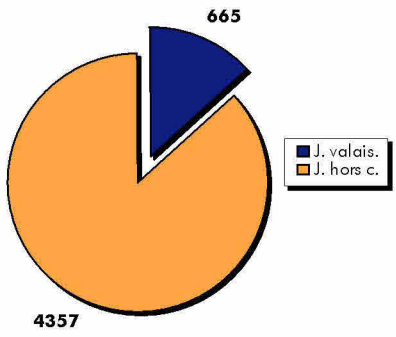

▶▶

Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est d'une durée indéterminée pour tous les placements effectués.

Gr. 26 Durée de placem. proposée VS par l'organisme placeur

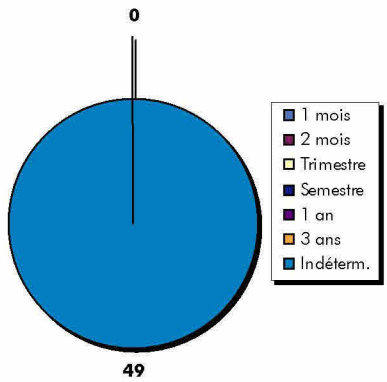

LA FONTANELLE

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	17	17	17	17	17
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	6205	6205	6205	6222	6205
Journées de séjour	5022	5674	5667	5576	5935
Capacité non utilisée	1183	531	538	646	270
Taux d'occupation	80.93%	91.44%	91.33%	89.62%	95.65%

*(13x365)+(4x184)

◀

L'institut LA FONTANELLE a le même nombre de places depuis plus de cinq ans. Si nous comparons le taux d'occupation entre 2006 et 2007, il a diminué de 10,51 point. Durant ces dernières 5 années, nous pouvons constater que la moyenne se situe aux environs de 90%. L'institution n'a plus augmenté son nombre de places depuis 2001. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

LA FONTANELLE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	39	39
18 - 24 ans	10	10
25 ans et plus	0	0
TOTAL	49	49

◀◀

Comme le définit la typologie, les pensionnaires de cette institution ont entre 15 et 24 ans avec une dominance de la tranche d'âge des 15 à 17 ans.

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

LA FONTANELLE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Garçons	30	30
Filles	19	19
TOTAL	49	49

◀

L'institut accueille à la fois des garçons (61,22%) et des filles.

TABLEAU 23 — 2007

LA FONTANELLE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Interne	40	40
Externe	0	0
PCE / ENB	17	17
TOTAL	57	57

▼◀◀

Nous constatons que les placements effectués en 2007 sont pour la plus grande majorité des séjours en interne (70,17%) avec également 17 séjours en PCE.

TABLEAU 24 / C4 — 2007

LA FONTANELLE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 5	TOTAL
Droit pénal	27	27
Droit civil	22	22
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	49	49

▼◀

En ce qui concerne la base légale de placement dans cette institution, nous assistons à une majorité du nombre de placements de droit pénal (55,1%) et 44,9% de droit civil.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Foyer LA CHALOUPE

19/28 rue des Dents-du-Midi

1868 COLLOMBEY

Téléphone : 024 / 471 52 11

Fax : 024 / 471 52 17

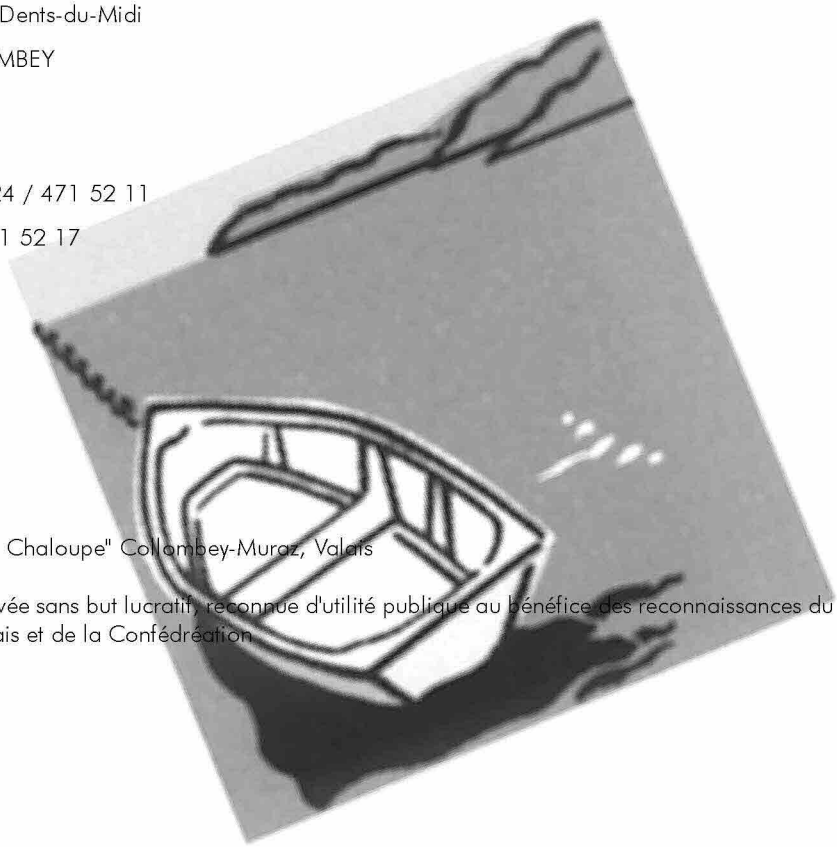

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association "La Chaloupe" Collombey-Muraz, Valais
Statut juridique:	Association privée sans but lucratif, reconnue d'utilité publique au bénéfice des reconnaissances du Canton du Valais et de la Confédération
Année de fondation:	2002
Typologie officielle OFJP:	Type 4

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Enfants et adolescents en âge de scolarité et en difficulté sociale
Âge:	7 - 18 ans
Sexe:	Mixte
Langue:	Française
Capacité d'accueil:	12
Forme d'accueil:	Internat
Admission:	L'admission est possible en permanence
Objectifs poursuivis:	Autonomisation des jeunes

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Les jeunes sont orientés professionellement et font des stages d'observation. Ils participent aux activités du foyer qui visent la construction de l'estime de soi.

Prestations et activités spécifiques:

éscalade et VTT.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs (trices) spécialisés

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 5
Temps partiel: 1

Options socio-éducatives Références théoriques:

action socio-éducative vers une autonomie grandissante.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Un évènement marquant est sans doute la suppression de la préparation des repas par un traiteur de la région, remplacée par la préparation des repas dans notre foyer. Ce changement justifia la rénovation de la cuisine. Grâce à l'aide de la loterie romande, nous avons pu remplacer un appareillage désuet par une cuisine semi professionnelle. Celle-ci fut inaugurée le 5 décembre. Durant les travaux, nous avons eu la possibilité de confectionner nos repas dans la salle de la paroisse communale. Maintenant, les jeunes apprennent à reconnaître le travail qui se cache derrière un bon repas, en participant à de petites tâches de préparation.

Autre évènement important, l'arrivée de notre concierge par l'office régional de travail. Petit à petit, il a pu réparer les petits " bobos " d'une vieille et charmante maison. Des réparations, des retouches de peinture par ci par là, la pose de nouvelles étagères, des aménagements extérieurs, des fleurs, des places de jeux, ainsi qu'une surveillance étroite du chantier pour la nouvelle cuisine. Bref, la maison a subi une cure de rajeunissement importante, et somme toute, cela représente à la fin de l'année un sérieux coup de main.

Un des objectifs pour l'année 2008 porte sur un nouvel aménagement de la salle de jeux. Nous souhaitons créer des espaces de jeux plus intimes, avec l'espoir que les jeunes apprennent à investir leur temps libre d'une manière plus individuelle et créative.
Du point de vue éducatif, nous souhaitions profiter de l'audite annoncée par l'office fédéral de la jeunesse pour parfaire notre prise en charge des jeunes. .

Commentaires quantitatifs:

Notre capacité d'hébergement est de douze résidents. Durant l'année 2007, nous avons enregistré 3484 nuitées, correspondant à 482 unités de plus que l'année précédente. Les jeunes sont restés plusieurs mois, voire l'année entière, et chacun a trouvé sa place dans un groupe relativement stable. Les enfants et adolescents du foyer fréquentent divers établissements scolaires, à l'exemple de l'école de Collombey-Muraz ou celle de Monthey. Les résidents en provenance du canton de Vaud restent si possible dans leur école, pour autant que celle-ci soit accessible en transports publics. A la fin de l'année scolaire, trois jeunes ont quitté le foyer pour retourner dans leur famille. Une adolescente est partie en apprentissage et dispose d'une famille d'accueil durant la semaine, un autre a intégré la maison des jeunes à Lausanne.

Johanna Mengis - directrice

▶

En ce qui concerne le rapport du nombre de journées valaisannes par rapport au nombre de journées hors canton, nous pouvons constater pour cette institution un taux de 86% de journées valaisannes.

Gr. 25 Rapport Journ. VS Valais./Hors canton

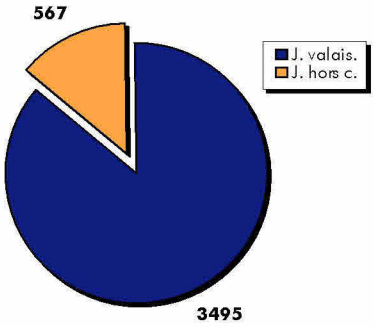

▶▶

Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est d'une durée indéterminée (79%) pour la majorité des placements effectués.

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

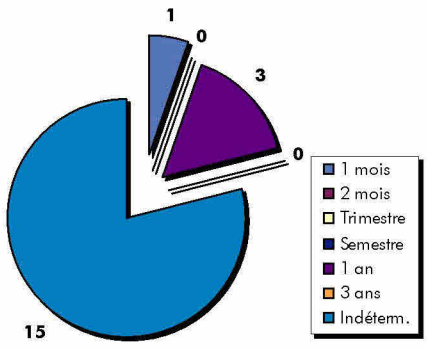

LA CHALOUPE

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	12	12	12	12	10
Journées d'ouverture	365	353	365	352	365
Journées d'exploitation	4380	4236	4380	4224	3650
Journées de séjour	4062	4108	3727	3376	3328
Capacité non utilisée	318	128	653	848	322
Taux d'occupation	92.74%	96.98%	85.09%	79.92%	91.18%

◀ Le tableau de l'institution LA CHALOUPE, nouvellement recensée dans la planification 2003. Le SCJ a exigé que les 2 places d'urgence soient ajoutées et comptabilisées au même titre que les autres places, ceci à partir de l'année 2004. Le taux d'occupation par rapport à 2006 a diminué de 4,24 points.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

LA CHALOUPE

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
00 - 06 ans	1	1
07 - 14 ans	11	11
15 - 17 ans	6	6
18 - 24 ans	1	1
25 ans et plus	0	0
TOTAL	19	19

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

LA CHALOUPE

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
Garçons	10	10
Filles	9	9
TOTAL	19	19

◀◀ Comme le définit la typologie, l'institution accueille des adolescents et des jeunes. La plus grande population se situe entre 7 et 14 ans.

◀ Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 — 2007

LA CHALOUPE

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
Interne	19	19
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	19	19

TABLEAU 24 / C4 — 2007

LA CHALOUPE

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 4	TOTAL
Droit pénal	1	1
Droit civil	18	18
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	19	19

▼◀◀ Toutes les journées de séjour sont internes. Il n'existe ni des journées en prise en charge extérieure, ni des journées d'externat.

▼◀ Cette année, nous avons surtout des placements de droit civil (94,73%).

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Institut ST-RAPHAËL

Foyer pour jeunes travailleurs (FJT)

R. Hermann Geiger 6

1950 SION

Téléphone : 027 / 322 92 68

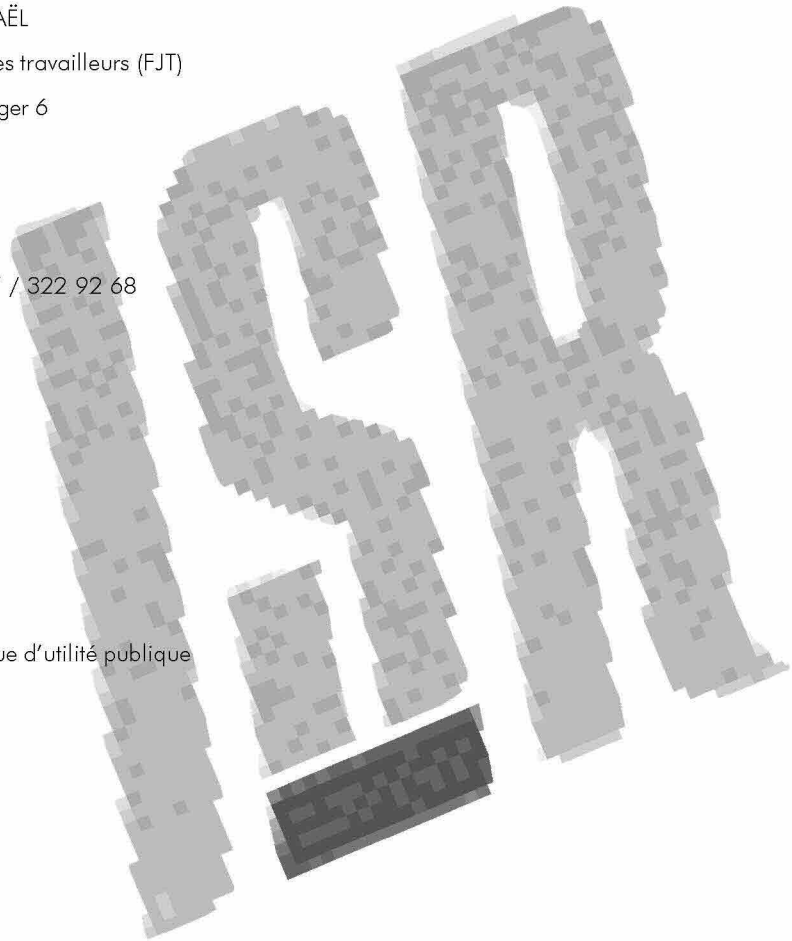

PRÉSENTATION

Support juridique:	Association
Statut juridique:	Privée et reconnue d'utilité publique
Année de fondation:	1946
Typologie officielle OFJP:	Type 9

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Adolescents (tes), jeunes adultes, cas sociaux, cas pénaux
Âge:	16 à 20 ans
Sexe:	Mixte
Langue:	Française
Capacité d'accueil:	12 à l'internat, 3 à 5 en appartements-studios
Forme d'accueil:	Internat, appartement, studios
Admission:	En permanence, suite à l'évaluation du stage probatoire.
Objectifs poursuivis:	Intégration / adaptation sociale et professionnelle, débouchant sur une place d'apprentissage par le biais de l'orientation professionnelle et de stages en entreprise mis en place par nos soins.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Rythme de travail et compétences professionnelles développées dans notre atelier-entreprise : rythme de travail , orientation professionnelle, recherche d'emploi, stages en entreprise, cours d'appui scolaire.
Compétences sociales développées en internat : activités sportives et culturelles, programme individualisé,..

Prestations et activités spécifiques:

Evolution vers une plus grande autonomie par un système de module interne qui permet une prise de responsabilité croissante. Visite d'entreprise à des fins d'information et d'orientation professionnelle. Connaissance des différents organisme de travail à utiliser comme support dans la recherche d'emploi et d'orientation professionnelle.

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

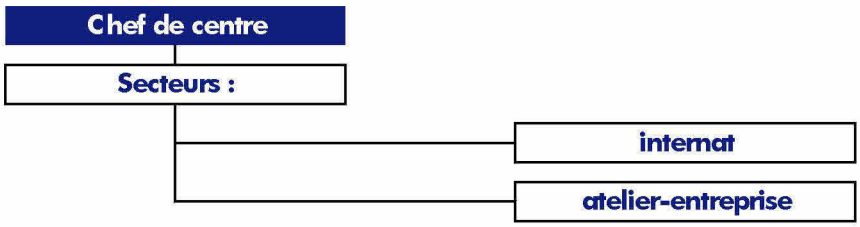

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs(trices) spécialisé(e)s, maître socioprofessionnel, praticiens- formateurs, intervenant en toxicomanie

Nbre de collaborateurs engagés (y compris part direction, administration, intendance) :

Plein temps: 2
Temps partiel: 7

Options socio-éducatives Références théoriques:

Une approche de la théorie systémique et au concept cognito-comportementaliste avec des phases évolutives. Une pédagogie par objectifs adaptés. Une approche concrète de la réalité socio-économique.

.

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Canton DECS
Confédération OFJP
Confédération OFAS
Subsides scolaires
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)
Autre, précisez : AI

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Dès janvier 2007, nous avons pu compter sur une équipe éducative complète et dynamique. La venue de 2 nouvelles personnes sur 6, diplômées et de surcroit avec la formation de praticien formateur HES a permis une autre vision de la prise en charge. Malgré le fait qu'aucun changement notoire dans l'accompagnement des jeunes est intervenu, nous avons pu diversifier notre approche des problématiques par de nouvelles techniques de prise en charge (accompagnement individualisé de courte durée, marche, déplacement à la colonie de Ravouiné,..). nous avons également renforcé notre unité d'équipe par le biais de supervision régulière. Les synergies entre les différents centres de Saint-Raphaël ont permis également une identification de chacun à l'Institution et non pas au FJT. Le développement de projet en commun a permis de partager les expériences vécues dans les centres.

D'autre part, un nouveau MSP non formé a débuté son travail le 1er février 2008. Les synergies imposées par la Direction dans les ateliers de Champlan (atelier du CPM et atelier du FJT) ont permis une prise en charge plus adéquate des jeunes. Il faudras néanmoins encore l'année 2008 pour ajuster au mieux la coordination entre les 2 secteurs. Une rencontre hebdomadaire entre les 2 chefs de centre, les MSP et l'enseignant a permis une organisation du travail et de la prise en charge plus professionnelle.
Des synergies entre le secteur internat et le secteur atelier ont été renforcé par la présence du MSP aux colloques des éducateurs et par la modification horaire du MSP qui a permis des plages de rencontres le matin et le soir avec l'éducteur de service.

Commentaires quantitatifs:

Le budget de fonctionnement du foyer des jeunes travailleuses et travailleurs est basé sur un nombre annuel de 4500 nuitées, internat et appartement compris. L'excercice 2007 se solde par un nombre de 4761 nuitées, soit supérieur de 261 aux prévisions. Nous avons eu 3 jeunes qui ont intégré un studio pour des durées plus ou moins longues. A l'internat, nous arrivons à quasi 100% de taux d'occupation.

Nous avons accueilli 16 jeunes valaisans (10 garçons et 6 filles) durant l'année 2007 et 10 hors cantons (9 garçons et 1 fille), pour un total de 26 jeunes.
15 jeunes ont quitté le foyer durant l'année 2007. 8 ont poursuivi leurs apprentissage ou leurs études, 6 sont retournés dans leur famille et 2 ont été placés dans un autre établissement.

Nous avont pu constater en 2007 une augmentation de la prise en charge de filles dans notre foyer (7 filles dont 5 pendant la même période).

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

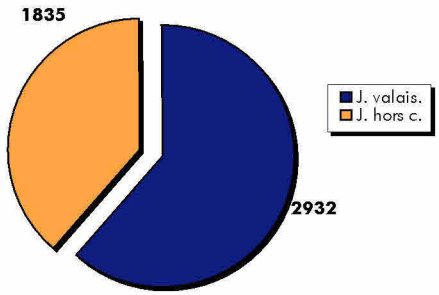

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

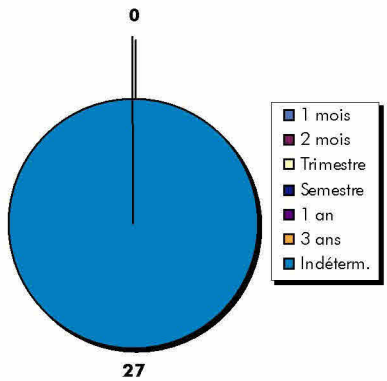

L'analyse des données du GRAPHIQUE 25 concernant le rapport entre le nombre de journées valaisannes et le nombre de journées hors canton nous permet de constater que pour cette institution le taux est de 62% de journées valaisannes.

Nous pouvons voir sur le GRAPHIQUE 26 concernant la durée de placement proposée par l'organisme placeur que la durée pour cette institution est indéterminée pour tous les placements effectués en 2007.

ST-RAPHAEL, FJT

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	15	15	15	15	15
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	5475	5475	5475	5490	5475
Journées de séjour	4688	4655	4275	5091	5084
Capacité non utilisée	787	820	1200	399	391
Taux d'occupation	85.63%	85.02%	78.08%	92.73%	92.86%

L'institut ST.-RAPHAËL (FJT) voit son taux d'occupation augmenter de 0,61 points par rapport au chiffre de 2006. Si nous comparons le taux d'occupation de 2007 aux taux d'occupation des années précédentes, nous pouvons constater qu'il est dans la moyenne en comparaison aux cinq dernières années. Comme vous pouvez le constater, l'institution est ouverte à l'année.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

FJT

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 9	TOTAL
00 - 06 ans	0	0
07 - 14 ans	0	0
15 - 17 ans	13	13
18 - 24 ans	14	14
25 ans et plus	0	0
TOTAL	27	27

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

FJT

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 9	TOTAL
Garçons	20	20
Filles	7	7
TOTAL	27	27

Comme le définit la typologie, l'institution accueille des jeunes qui ont entre 15 et 24 ans.

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est mixte avec une dominance de la population masculine.

TABLEAU 23 — 2007

FJT

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 9	TOTAL
Interne	27	27
Externe	0	0
PCE / ENB	0	0
TOTAL	27	27

TABLEAU 24 / C4 — 2007

FJT

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 9	TOTAL
Droit pénal	19	19
Droit civil	8	8
Loi AI	0	0
Autres	0	0
TOTAL	27	27

Nous constatons que les placements effectués en 2007 sont tous des journées de séjour en interne.

La base légale la plus souvent appliquée dans placements dans cette institution est de droit pénal qui représente 70,37%.

FICHE TECHNIQUE DE L'INSTITUTION

Maison d'éducation au travail de PRAMONT

3977 GRANGES

Téléphone : 027 / 459 89 00

PRÉSENTATION

Support juridique:	Code Pénal Suisse + Concordat romand pour l'exécution des peines et mesures + Règlement des établissements pénitentiaires du canton du Valais + Règlement intérieur de Pramont + Concept éducatif
Statut juridique:	Maison d'éducation au travail
Année de fondation:	1978
Typologie officielle OFJP:	Type 7 Type 9 Type 10

INDICATIONS GÉNÉRALES

Personnes accueillies:	Jeunes adultes et adolescents, personnes en difficultés sur le plan social et professionnel (uniquement cas pénaux).
Age:	15 - 30 ans
Sexe:	Masculin
Langue:	Français / Allemand / Italien et autres selon provenances des pensionnaires.
Capacité d'accueil:	34 places
Forme d'accueil:	Internat, semi-liberté, externat (logement et travail à l'extérieur)
Admission:	En permanence
Objectifs:	L'apprentissage des règles fondamentales de la vie en société, des choix à long terme, conforme à l'intérêt véritable de l'interné, la préformation et la formation professionnelle.

PRESTATIONS SPÉCIFIQUES

Programmes éducatifs:

Institution fermée pour adolescents et jeunes adultes placés pénalement par la Suisse romande et le Tessin

Prestations et activités spécifiques:

Formations possibles dans nos ateliers :
menuiserie/ébénisterie,
cuisinier,
serrurier/mécanicien,
pépiniériste,
conciergerie
Formations externes (boulanger, charpentier, paysagiste, etc.)

ORGANISATION INTERNE

Organigramme sommaire:

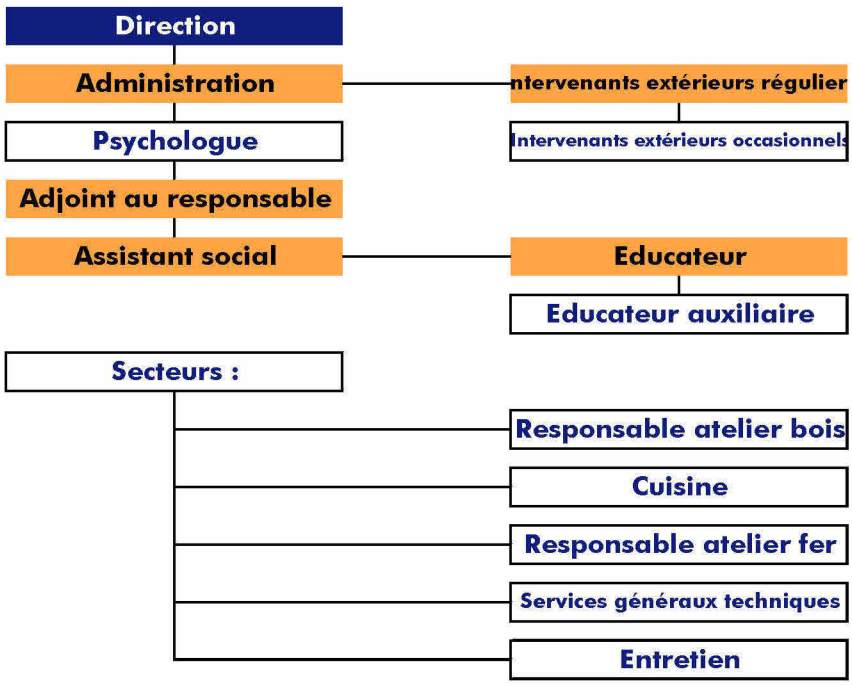

Types de spécialisations des collaborateurs:

Educateurs spécialisés, maîtres socio-professionnels, assistant social, enseignants

Nbre de collaborateurs engagés:

Plein temps: 23
Temps partiel: 11

Options socio-éducatives Références théoriques:

Système comportementaliste, pédagogie par objectifs

TYPES DE FINANCEMENT

Financement:

Confédération OFJP
Prix journée (hors canton)
Prix de pension (valaisans)

COMMENTAIRES

(recueillis de la Direction de l'institution)

Commentaires qualitatifs:

Augmentation de la violence verbale et physique des jeunes
Diminution de l'âge des pensionnaires
Augmentation du taux d'étrangers
Augmentation des problèmes psychiques
Nous avons malheureusement des délais d'attente importants pour les nouvelles admissions.

Commentaires quantitatifs:

Taux d'occupation toujours au maximum
Refus de placements en raison des transformations
Diminution de l'âge de placement à la suite des transformations d'une partie du secteur jeunes adultes en centre éducatif fermé
Les demandes d'admission des mineurs sont sans cesse en augmentation
Nous avons malheureusement des délais d'attente importrants pour les nouvelles admissions

▶

Le GRAPHIQUE 25 nous permet de constater que le rapport entre le nombre de journées de séjour de valaisans et le nombre de journées hors canton pour cette institution s'élève à 39% de journées valaisannes.

▶▶

Lors de la saisie des données statistiques, la durée proposée par l'organisme placeur était indéterminée. Il convient de rappeler ici qu'il s'agit pour le GRAPHIQUE 26 d'une statistique annuelle.

Gr. 25 Rapport Journ. Valais./Hors canton VS

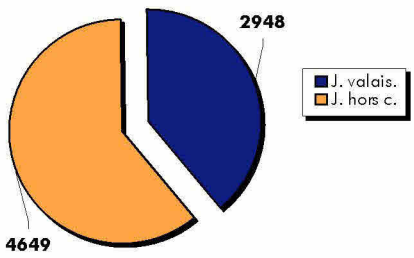

Gr. 26 Durée de placem. proposée par l'organisme placeur VS

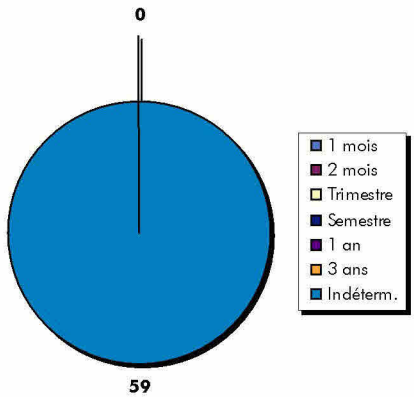

Maison d'éducation au travail PRAMONT

Années considérées	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre de places	34	34	34*	21	35
Journées d'ouverture	365	365	365	366	365
Journées d'exploitation	12410	12410	9377	7686	12775
Journées de séjour	7597	8841	8520	7616	8424
Capacité non utilisée	4813	3569	857	70	4351
Taux d'occupation	61.22%	71.24%	90.86%	99.09%	65.94%

*(Le nombre de places a été diminué en raison des transformations de la MET en Centre éducatif fermé)

La maison d'éducation au travail de Pramont à entrepris de profonds changements institutionnels en 2005. Pour cette raison, une comparaison n'est possible qu'avec les trois dernières années. Si nous comparons les deux taux d'occupation de 2006 et 2007, nous constatons une diminution de 10,02 points.

TABLEAU 21 / C3.1 — 2007

PRAMONT

AGE / ALTER	TYPE / TYPUS 7	TYPE / TYPUS 9+10	TOTAL
00 - 06 ans	0	0	0
07 - 14 ans	0	0	0
15 - 17 ans	26	0	26
18 - 24 ans	23	9	32
25 ans et plus	0	1	1
TOTAL	49	10	59

Le TABLEAU 21 nous permet de voir que la population de cette institution a généralement entre 18 et 24 ans mais également une part importante de 15 - 17 ans.

TABLEAU 22 / C3.2 — 2007

PRAMONT

SEXE / GESCHLECHT	TYPE / TYPUS 7	TYPE / TYPUS 9+10	TOTAL
Garçons	49	10	59
Filles	0	0	0
TOTAL	49	10	59

Le TABLEAU 22 nous indique que la population est exclusivement masculine.

TABLEAU 23 — 2007

PRAMONT

JOURNEES DE SEJOUR	TYPE / TYPUS 7	TYPE / TYPUS 9+10	TOTAL
Interne	49	10	59
Externe	0	0	0
PCE / ENB	0	0	0
TOTAL	49	10	59

Nous constatons que les placements effectués sont uniquement des journées de séjour en interne.

TABLEAU 24 / C4 — 2007

PRAMONT

BASE LEGALE DU PLACEMENT	TYPE / TYPUS 7	TYPE / TYPUS 9+10	TOTAL
Droit pénal	13	10	23
Droit civil	0	0	0
Loi AI	0	0	0
Autres	36	0	36
TOTAL	49	10	59

Pour la base légale de placement, nous constatons qu'il y a des placements de droit pénal (38,98%) et autres (61,02%).

3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE

3.2.1 REMARQUES

Le tableau suivant contient des informations relatives au nombre de journées d'ouverture annuelle, du nombre de collaborateurs ainsi que du prix journalier de placement pour chacune des institutions.

Au sujet du nombre de journées d'ouverture annuelle, nous souhaitons que les institutions spécialisées puissent répondre à l'accueil et la prise en charge éducative durant toute l'année (365 jours). Aussi, pouvons nous constater qu'en 2007, une grande majorité des institutions sont ouvertes à l'année. Quant au prix de placement journalier il faut savoir que ce dernier dépend notamment du nombre de journées d'ouverture annuelle, des jeunes à prendre en charge et de la dimension de l'institution, des intérets et dettes de l'institution, etc.

D'une manière générale, les prix de la journée dans les institutions valaisannes se situent dans la moyenne suisse, voire au-dessous du prix journalier pratiqué dans les institutions analogues dans d'autres cantons.

3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG

3.2.1 ANMERKUNGEN

Die vorliegende Tabelle enthält Angaben bezüglich der Anzahl Tage, an denen die Institution offen ist, die Zahl der Mitarbeiter und die Kosten pro Platzierungstag.

Wir fördern einen Jahresbetrieb von 365 Tagen. Für das Jahr 2007 stellen wir fest, daß eine große Mehrheit von Walliser Institutionen während des ganzen Jahres offen sind. Dies entspricht voll und ganz der Erwartung und dem Willen der Kantonalen Dienststelle für die Jugend. Es ist selbstverständlich, dass dies auch Auswirkungen auf die Betriebskosten hat. Aus erzieherischer Sicht ist die Schliessung der Institution für verschiedene Kinder nicht angemessen.

Die Kostenfrage ist selbstverständlich auch von anderen Faktoren abhängig. Es sind dies : Schwierigkeiten der zu betreuenden Jugendlichen, Belegungszahlen, Grösse des Betriebes, besondere Kosten (Miete der Gebäulichkeiten) u.a.m. Gesamthaft gesehen sind die Tageskosten der Walliser Institutionen tiefer oder im Rahmen derjenigen ähnlich gelagerter Heime in anderen Kantonen.

PRIX DE REVIENT PAR JOURNEE D'EXPLOITATION[1] / REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG[2]	NOMBRE DE POSTES / ANZAHL POSTEN	PERSONNES ENGAGEES / ANZAHL BESCHAEFTIGTE	JOURNEES OUVERTES / OFFENE TAGE	
CITE PRINTEMPS, Sion	365	47	30.6	221.72
ST-RAPHAEL, FJT, Sion	365	19	9.68	238.72
ILOT, Port-Valais*	365	10	6.15	100.00
Jugendwohngruppe ANDERLEDY, Brig	365	9	7	222.30
ST-RAPHAEL, CPS, Champlan	365	36	24.5	332.37
ST-RAPHAEL, CPA, Champsec	365	26	17.22	340.70
ST-RAPHAEL, CPM, Champlan	365	20	8.65	340.12
LA FONTANELLE, Mex et Vérossaz	365	27	20.6	387.58
			filles	392.51
Maison d'éducation au travail PRAMONT*	365	34	29.5	210.00
			ou	450.00
LA CHALOUPE, Collombey	365	9	7.5	321.81

* Prix forfetaire par jour / Preispauschale pro Tag

[1] Pour certaines institutions le prix de revient est une moyenne de différents types de séjours

[2] Für manche Institutionen handelt es sich um eine Mischrechnung

Prix communiqués par les institutions au 01.07.2008
Sous réserve de modifications.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I: 9

1.1 COMMISSION CANTONALE POUR LA PROMOTION ET LA PROTECTION DE LA JEUNESSE 9

1.2 CONFÉRENCES DES DIRECTEURS D'INSTITUTIONS, DES SERVICES AEMO ET DE LA DIRECTION DU SCJ 12

CHAPITRE II: L'OFFRE SOCIOPÉDAGOGIQUE INSTITUTIONELLE 15

2.1 LE SCHÉMA DE PLANIFICATION COMPREND 5 VOLETS, À SAVOIR: 15

2.2 DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES D'ÉTABLISSEMENTS 16

2.3 DÉFINITIONS RELATIVES AUX TABLEAUX DES PAGES SUIVANTES 17

2.4 INSTITUTIONS VALAISANNES CONCERNÉES 18

2.5 PLACES OFFERTES PAR CHAQUE INSTITUTION ET CAPACITÉ CANTONALE DE PLACES 20

2.6 JOURNÉES D'OUVERTURE - TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION. 24

2.7 JOURNÉES D'EXPLOITATION - JOURNÉES DE SÉJOUR - CAPACITÉ NON-UTILISÉE 26

2.8 TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION 27

2.9 POPULATION DES INSTITUTIONS VALAISANNES 30

2.9.1 NOMBRE ET PROVENANCE DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON 30

2.9.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS PLACÉS DANS LE CANTON 33

2.9.3 RÉPARTITION SELON LA BASE LÉGALE DE PLACEMENT 35

2.9.4 RÉPARTITION SELON LA NATIONALITÉ DU JEUNE PLACÉ 36

2.10 RÉPARTITION SELON LE DISTRICT DE DOMICILE DU MINEUR VALAISAN 39

MONTHEY-ST-MAURICE 39

MARTIGNY-ENTREMONT 39

CONTHEY-SION-HÉRENS 40

SIERRE-LOÈCHE 40

VIÈGE-RAROGNE 40

BRIGUE 41

VALLÉE DE CONCHES 41

2.11 PLACEMENTS HORS CANTON 42

2.11.1 RÉPARTITION SELON LE CANTON DE PLACEMENT (DES CONFÉDÉRÉS ET MINEURS VALAISANS PLACÉS DANS LES INSTITUTIONS VALAISANNES) 42

2.11.2 PYRAMIDE DES ÂGES DES MINEURS VALAISANS PLACÉS EN INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES HORS CANTON 45

2.11.3 DURÉE DU SÉJOUR DES MINEURS PLACÉS HORS CANTON. 46

2.12 ÉCHANGES INTERCANTONAUX 48

2.12.1 BALANCE DES ÉCHANGES DE MINEURS 48

2.13 L'ÉVOLUTION DE LA BALANCE DES ÉCHANGES 50

CHAPITRE III : INFORMATIONS PAR INSTITUTION 52

3.1 INTRODUCTION 52

3.2 PRIX DE REVIENT PAR JOURNÉE 98

3.2.1 REMARQUES 98

INHALTSVERZEICHNIS

KAPITEL I: 9

1.1 KOMMISSION ZUR FÖRDERUNG UND ZUM SCHUTZ DER JUGEND 9

1.2 KONFERENZ DER DIREKTOREN DER SOZIALPÄDAGOGISCHEN EINRICHTUNGEN DER SPFB UND DER LEITUNG DER KDJ 12

KAPITEL II: DAS SOZIALPÄDAGOGISCHE HEIMANGEBOT 15

2.1 DER GRUNDGEDANKE DER PLANUNG 15

2.2 DEFINITION DER VERSCHIEDENEN HEIMTYPEN 16

2.3 DEFINITIONEN BETREFFEND DIE AUF DEN NÄCHSTEN SEITEN PUBLIZIERTEN TABELLEN 17

2.4 DIE ERWÄHNTEN WALLISER INSTITUTIONEN 18

2.5 ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE PRO INSTITUTION UND KANTONALE GESAMTZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE 20

2.6 OFFENE TAGE - DER JÄHRLICHE DURSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN %. 24

2.7 ANZAHL BETRIEBSTAGE - ANZAHL AUFENTHALTSTAGE - UNBENUTZTE KAPAZITÄT 26

2.8 DER JÄHRLICHE DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ IN % 27

2.9 DIE INSASSEN DER WALLISER HEIME 30

2.9.1 ANZAHL UND HERKUNFT DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON 30

2.9.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN IM KANTON 33

2.9.3 DIE AUFTEILUNG NACH BEGRÜNDUNG DES AUFENTHALTES 35

2.9.4 DIE AUFTEILUNG NACH STAATSANGEHÖRIGKEIT DER HEIMINSASSEN 36

STAATSANGEHÖRIGKEIT. 37

AUFENTHALTSBEWILLIGUNG 38

2.10 DIE AUFTEILUNG NACH WOHNBEZIRK DES WALLISER MINDERJÄHRIGEN. 39

MONTHEY-ST-MAURICE 39

MARTINACH-ENTREMONT 39

GUNDIS-SITTEN-ERING 40

SIDERS-LEUK 40

VISP-RARON 40

BRIG 41

GOMS 41

2.11 AUSSERKANTONALE PLATZIERUNGEN 42

2.11.1 AUFTEILUNG DES BESTIMMUNGSORTES NACH KANTON (IN DEN WALLISER HEIMEN PLATZIERTE EIDGENOSSEN UND WALLISER MINDERJÄHRIGE) 42

2.11.2 DIE ALTERSPYRAMIDE DER AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN WALLISER MINDERJÄHRIGEN 45

211.3 DAUER DES AUFENTHALTES VON AUSSERKANTONAL PLATZIERTEN MINDERJÄHRIGEN 46

2.12 INTERKANTONALER AUSTAUSCH 48

2.13.1 BILANZ DES AUSTAUSCHES VON MINDERJÄHRIGEN. 48

2.13 DIE ENTWICKLUNG DER BILANZ DES AUSTAUSCHES 50

KAPITEL III: BESCHRIEB PRO EINRICHTUNG 52

3.1 EINFÜHRUNG 52

3.2 REALE BETRIEBSKOSTEN PRO TAG 98

3.2.1 ANMERKUNGEN 98

INDEX

A

AEMO 12
AUTORITÉS 9

B

BUDGET 10

C

CAPACITÉ CANTONALE 17
CAPACITÉ NON UTILISÉE 17
CAPACITÉ TOTALE 22
CHAPITRE I 15
CHAPITRE VI 52
CONCLUSION 29, 44, 50
CONFÉDÉRATION 9, 52

D

DEFINITION 16
DÉFINITION DES DIFFÉRENTS TYPES 16
DÉFINITIONS 17
DEMANDE 29
DEMANDE SATISFAITE 15
DÉPOUILLEMENT 29
DÉTENTION 16
DURÉE 46

E

ÉCHANGES INTERCANTONAUX 15
ÉCOLE 16
ÉVOLUTION 29
EXPLOITATION 17
EXTERNE 17
EXTRASCOLAIRE 12

F

FILLES 34
FILLES 34
FOYERS 16

G

GARÇONS 33

I

ILLUSTRATION 1 21
ILLUSTRATION 10 33
ILLUSTRATION 11 34
ILLUSTRATION 12 35
ILLUSTRATION 13 37
ILLUSTRATION 14 38
ILLUSTRATION 15 42
ILLUSTRATION 16 44
ILLUSTRATION 17 45
ILLUSTRATION 18 47
ILLUSTRATION 19 48
ILLUSTRATION 2 23
ILLUSTRATION 20 49
ILLUSTRATION 21 50
ILLUSTRATION 3 23
ILLUSTRATION 4 25
ILLUSTRATION 5 25
ILLUSTRATION 6 26
ILLUSTRATION 7 27
ILLUSTRATION 8 31
ILLUSTRATION 9 32
INFORMATIONS 52
INFORMATIONS PAR INSTITUTION 52
INTERNE 17

J

JOURNÉES DE SÉJOUR 17
JOURNÉES D'EXPLOITATION 17
JOURS D'OUVERTURE 17

L

LA DEMANDE SATISFAITE 15
LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 15
LANGUE 11
LES ÉCHANGES INTERCANTONAUX 15
LES RESSOURCES 9
LPPM 16
L'UTILISATION DE L'OFFRE 15

N

NATIONALITÉ 36
NOMBRE DE PLACES OFFERTES 17

O

OFFRE 12, 15, 30
OFJ 53

P

PCE 17
PERMIS DE SÉJOUR 38
PLACES OFFERTES 17
POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 15
PRIX JOURNALIER 98
PROMOTION 9
PROTECTION 9
PROVENANCE 30
PYRAMIDE 33

R

RÉÉDUCATION 16
RÉPARTITION 35

S

STAGIAIRES 14
STOCK DE PLACES 17

T

TABLE DES MATIÈRES 100
TAUX ANNUEL MOYEN D'OCCUPATION 17, 26
THÉRAPIE 16
TYPES D'ÉTABLISSEMENTS 16
TYPOLOGIE 19

U

UTILISATION DE L'OFFRE 15

INDEX

A

ABBILDUNG 1 21
ABBILDUNG 10 33
ABBILDUNG 11 34
ABBILDUNG 12 35
ABBILDUNG 13 37
ABBILDUNG 14 38
ABBILDUNG 15 42
ABBILDUNG 16 44
ABBILDUNG 17 45
ABBILDUNG 18 47
ABBILDUNG 19 48
ABBILDUNG 2 23
ABBILDUNG 20 49
ABBILDUNG 21 50
ABBILDUNG 3 23
ABBILDUNG 4 25
ABBILDUNG 5 25
ABBILDUNG 6 26
ABBILDUNG 7 27
ABBILDUNG 8 31
ABBILDUNG 9 32
ALTERSPYRAMIDE 33
ANGEBOT 12, 15, 30
ANZAHL AUFENTHALTSTAGE 17
ANZAHL BETRIEBSTAGE 17
ANZAHL VERFÜGBARER PLÄTZE 17
AUFENTHALTSBEWILLIGUNG 38
AUFENTHALTSTAGE 17
AUFTEILUNG 35
AUSSERKANTONALER AUSTAUSCH 15
AUSSERSCHULISCH 12
AUSTAUSCH 48
AUSWERTUNG 29

B

BELEGUNGSQUOTEN 11
BELEGUNGSSATZ 17
BEOBACHTUNGSHEIM 16
BESCHREIBUNG 52
BESCHREIBUNG DER INSTITUTIONEN 52
BETRIEBSTAGE 17
BILANZ DES AUSTAUSCHES 48
BJ 9
BUDGET 10
BUNDESAMT FÜR JUSTIZ 53
BUNDESAMT FÜR STATISTIK 39

D

DAUER 46
DÉFINITION 16
DEFINITION DER HEIMTYPEN 16
DEFINITIONEN 17
DER AUSSERKANTONALER AUSTAUSCH 15
DER JÄHRLICHE BELEGUNGSSATZ 17
DIE ERFÜLLTE NACHFRAGE 15
DIE FAMILIENEXTERNE JUGENDHILFE 15
DIE NUTZUNG DES ANGEBOTES 15
DURCHSCHNITTLICHE BELEGUNGSSATZ 26

E

EINLEITUNG 9
ENB 17
ERFÜLLTE NACHFRAGE 15
ERZIEHUNGSAUFSICHT 9
ERZIEHUNGSHEIM 16
EXTERNE 17

F

FAMILIENEXTERNE JUGENDHILFE 15
FREIHEITSENTZUG 16

G

GEMEINDEN 12
GESAMTBESTAND AN VERFÜGBARER PLÄTZE 17
GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE 17
GRUNDSCHULE 16

H

HEIMTYPEN 16
HERKUNFT 30

I

INHALTSVERZEICHNIS 101
INTERNE 17

J

JUGENDARBEIT 12
JUGENDFÖRDERUNG 9
JUGENDSCHUTZ 9

K

KANTONALE GESAMTZAHL AN VERFÜGBARER PLÄTZE 17
KAPAZITÄT 17
KAPITEL I 9, 15
KAPITEL V 48
KAPITEL VI 52
KLEINKINDERHEIME 16
KNABEN 33
KOMMISSION 9
KOSTEN PRO PLAZIERUNGSTAG 98

L

LEISTUNGSVERTRÄGE 9, 14
LSMG 16

M

MÄDCHEN 34
MANDATEN 9

N

NACHERZIEHUNG 16
NACHFRAGE 29
NUTZUNG DES ANGEBOTES 15

O

OBERWALLIS 11

P

PYRAMIDE 33

S

STAATSANGEHÖRIGKEIT 36
STRAFUNTERSUCHUNGS-RICHTER 11
STUDENTEN 14

T

THERAPIEHEIM 16
TYPENBEZEICHNUNG 19

U

UNBENUTZTE KAPAZITÄT 17

V

VERFÜGBARE PLÄTZE 17, 22

W

WOHNBEZIRK 39

Z

ZUSAMMENFASSUNG 20, 44, 50

REPERTOIRE DES TABLEAUX

Illustration 1: Places offertes

Illustration 2: TABLEAU 1 La capacité cantonale de places

Illustration 3: Journées d'ouverture

Illustration 4: GRAPHIQUE 1 Journées d'ouverture

Illustration 5: Taux annuel moyen d'occupation en pourcent

Illustration 6: TABLEAU 5 Taux annuel moyen d'occupation par institution

Illustration 7: GRAPHIQUE 12 Taux annuel moyen d'occupation

Illustration 8: TABLEAU 9 Nombre et provenance des mineurs placés dans le canton

Illustration 9: GRAPHIQUE 14 Répartition par provenance des mineurs placés

Illustration 10: GRAPHIQUE 4 Évolution de l'origine des mineurs placés

Illustration 11: TABLEAU 27 Nationalité des jeunes placés

Illustration 12: GRAPHIQUE 27 Permis de séjour des jeunes étrangers

Illustration 13: PYRAMIDE 2 Âge des mineurs placés

Illustration 14: TABLEAU 44 Base légale du placement

Illustration 15: TABLEAU 7 Répartition selon le canton de placement

Illustration 16: GRAPHIQUE 7 Évolution de la destination des mineurs du canton

Illustration 17: PYRAMIDE 3 Âge des mineurs placés hors canton

Illustration 18: GRAPHIQUE 16 Durée du séjour des mineurs placés hors canton

Illustration 19: TABLEAU 11 Échanges intercantonaux

Illustration 20: GRAPHIQUE 15 Balance des échanges

Illustration 21: GRAPHIQUE 8 Évolution de la balance des échanges

VERZEICHNIS DER TABELLEN

Abbildung 1: Anzahl der Plätze

Abbildung 2: TABELLE 1 Die Gesamtzahl verfügbarer Plätze

Abbildung 3: Anzahl offener Tage

Abbildung 4: GRAFIK 1 Anzahl offener Tage

Abbildung 5: Der jährliche Belegungssatz in Prozent

Abbildung 6: TABELLE 5 Der jährliche Belegungssatz pro Institution

Abbildung 7: GRAFIK 12 Der jährliche durchschnittliche Belegungssatz

Abbildung 8: TABELLE 9 Anzahl und Herkunft der platzierten Minderjährigen im Kanton

Abbildung 9: GRAFIK 14 Verteilung nach Herkunft der platzierten Minderjährigen

Abbildung 10: GRAFIK 4 Die Entwicklung nach Herkunft der Platzierungen

Abbildung 11: TABELLE 27 Staatsangehörikeit der platzierten Jugendlichen

Abbildung 12: GRAFIK 27 Aufenthaltsbewilligung der ausländischen Jugendlichen

Abbildung 13: PYRAMIDE 2 Alter der platzierten Minderjährigen

Abbildung 14: TABELLE 44 Rechtliche Begründung der Platzierung

Abbildung 15: TABELLE 7 Aufteilung des Bestimmungsortes nach Kanton

Abbildung 16: GRAFIK 7 Entwicklung des Bestimmungsortes der platzierten Walliser

Abbildung 17: PYRAMIDE 3 Alter der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

Abbildung 18: GRAFIK 16 Dauer des Aufenthaltes der ausserkantonal platzierten Minderjährigen

Abbildung 19: TABELLE 11 Interkantonaler Austausch

Abbildung 20: GRAFIK 15 Bilanz des Austausches

Abbildung 21: GRAFIK 8 Entwicklung des Austausches